



Photographie personnelle

Articuler les seuils

Une recherche par le design
pour une appropriation citoyenne

Colin Peillex

Septembre 2019

Faculté des sciences de la société

Maîtrise universitaire en développement territorial

Mention Architecture du paysage

Directeur : Cédric Lambert, Chargé d'enseignement

Experte : Dr. Jade Rudler

Mémoire n° : 67



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

Articuler

les

seuils

Une recherche par le design
pour une appropriation citoyenne

Colin Peillex

Maîtrise en développement territorial
Université de Genève
13/08/2019

Merci !

À mon directeur de mémoire, Cédric Lambert, pour sa disponibilité, son attention, ses précieuses recommandations.

À Jade Rudler, pour l'intérêt qu'elle a porté à mon projet, ainsi que ses conseils enthousiastes et enrichissants.

À Lisa Lévy, ainsi qu'à Lysianne Lechot Hirt, pour m'avoir volontiers reçu et orienté lors de la construction de ma thématique.

À Yann et Émilie (présents contre vents et marées à la bibliothèque) pour le soutien moral et les pauses café (pas toujours) bien méritées.

À mes proches et ma famille, particulièrement ma mère, pour son soutien et son investissement dans ce travail.

Table des matières

	Pages :
Introduction	6
Préambule	9
Partie 1.	_____
Cadre théorique et observation spatiale	
1.1 Articuler les seuils: histoire des rapports entre public, collectif et privé	13
1.2 Et aujourd'hui? Une critique de la ville garantie	23
1.3 Habiter l'espace urbain	36
2.1 L'agir urbain pour articuler les seuils	48
Partie 2.	_____
Projet par le design d'objet	
3.1 « <i>Comment?</i> »: réflexion et positionnement éthique sur le design	57
4.1 Le projet « <i>Articuler les seuils</i> »	65
Partie 3.	_____
Limites et ouverture	
5.1 Voisinage: une coexistence sous tension	79
5.2 Politiques publiques et citoyens, qui sont les garants du bien commun?	82
6.1 La participation critique et créative	85
6.2 Le deuxième chantier	85
6.3 La ville éphémère	94
Conclusion	99
Bibliographie	101
Références des figures	106
Annexe	110

Introduction

Construction théorique

De tout temps, les villes ont été sujettes à des transformations techniques, légales et sociétales accompagnant le développement urbain. Ces transformations ont pour résultat une modification progressive des espaces urbains (comprenant le domaine public et le milieu bâti à caractère collectif et privé) entraînant des mutations comportementales dans les pratiques quotidiennes et les interactions sociales.

Aujourd'hui, la néo-libéralisation des processus de fabrique de la ville dans un monde globalisé entraîne de profondes modifications structurelles des villes. Les aires métropolitaines – en constante compétition les unes contre les autres – doivent assurer la captation des capitaux humains et financiers. Dans le but d'être attractive, la ville soigne son image, aménage sans relâche le milieu bâti et l'espace public. Confort, propreté et sécurité deviennent les valeurs absolues des aménagistes (Pegard, 2011). Un nouveau paradigme émerge alors. Dans le but de prévenir tout désordre qui pourrait nuire à l'image des villes, les décideurs politiques et les professionnels des métiers de la fabrique de la ville objectivent les risques, mesurent les incertitudes, déterminent l'utilisation normative et prévisible de chaque parcelle. C'est la naissance de la figure de la « *ville garantie* », une ville qui donne l'assurance de la qualité spatiale, garantissant fluidité, patrimoine, commerces, services, et rentabilité (Breviglieri, 2013).

Les conséquences d'une telle évolution sont multiples : réglementation, standardisation et catégorisation risquent d'entraîner une véritable stérilisation du milieu bâti et de l'espace public. L'expérience urbaine vécue au quotidien par le citoyen est souvent limitée et légitimée. La pratique de l'espace ne laisse place qu'aux fragments de pouvoirs corporels et cognitifs, offrant une sensation de liberté anticipée, contrôlée, au final inexistante (Brevigliere, 2013). Des principes sécuritaires comme celui d' « *espaces défensibles* » (Newman, 1972) ou de « *prévention situationnelle* » (Chédiac, 2009) entraînent une défiance des habitants envers leur lieu de vie commun, et ce, au profit d'une vie recluse dans leur sphère privée. La conséquence est sans appel : le domaine public et le milieu bâti se tournent le dos. En perte de vitalité et de convivialité, l'espace urbain se meurt.

Cependant, parallèlement à ces sombres constats, d'autres façons de considérer l'espace quotidien des villes ont émergé. Les relectures de travaux comme ceux de Young et Willmott en 1957 ou ceux de Jane Jacobs en 1961, permettent à de nombreux auteurs de prendre conscience de la nécessité du développement de la vie sociale inorganisée et informelle de la rue, ainsi que de l'importance des usages et des pratiques sociales pour la vitalité et la convivialité des villes.

Le concept de « *l'habiter* » permet de redéfinir la relation entre l'individu et son environnement du quotidien. On ne voit alors plus seulement l'habitation comme la surface du logement, mais comme l'ensemble territorial comprenant tous les itinéraires du quotidien (Paquot, 2005). Il est changeant, évolutif et diffère d'une personne à l'autre. La multitude d'éléments qui compose l'espace urbain s'entremêle, acquiert une consistance et devient ancrage de l'habitation (Lussault, 2015).

Dans un tel contexte, la notion de « *seuils* » prend toute son importance. Les seuils sont les espaces qui constituent l'accès d'un lieu à un autre. De l'encadrement de la porte de l'appartement, on passe par exemple au portail du jardin, puis au trottoir de l'espace public. Ce passage graduel du domaine privé au domaine public s'effectue au travers d'espaces de transitions (Lawrence, 1986) : jardin ; cour ; hall d'entrée ; corridor ; ces espaces sont nombreux et variés. À caractère tant privé que collectif ou public, ils forment un ensemble qui compose la notion de l'habiter. L'articulation des différents seuils, la mise en relation entre le dedans et le dehors, semble alors jouer un rôle crucial dans la vitalité et la convivialité d'un quartier.

La problématique est alors la suivante : **la figure de la ville garantie empêche une articulation des seuils bénéfique au développement d'une convivialité et d'une vitalité dans l'espace urbain du quotidien.**

Par « *articulation des seuils* », il faut entendre la volonté de repenser la relation de l'homme à la notion de l'habiter, de lier conceptuellement le domaine public (tel que la rue) à l'espace bâti (tel qu'un immeuble).

L'urbaniste Jean-Philippe Dind définit dans un article le mot « *convivialité* » de la sorte : « *l'ensemble des qualités du "vivre ensemble" au sein des espaces urbains, tel qu'ils sont perçus par les usagers dans un contexte donné.* »

Le mot « *vitalité* » peut, quant à lui, correspondre au dynamisme et à l'intensité de l'ensemble de ces qualités, à leur capacité à animer l'espace.

Finalement, le terme « *espace urbain du quotidien* » peut être défini comme : « *l'ensemble physique dans lequel le sujet est amené à s'orienter et qu'il a la possibilité de percevoir autour de lui, lors de ses mouvements en déplacement* » (Leviette, 2013). Cependant, dans ce travail, le contexte s'applique majoritairement aux quartiers résidentiels et semi-résidentiels. Il faut donc comprendre le terme « *du quotidien* » comme désignant l'espace résidentiel et l'espace public qui rentrent dans la composition d'un quartier dit ordinaire.

La question de recherche qui découle alors naturellement de la problématique est la suivante : **comment permettre une articulation des seuils apportant convivialité et vitalité dans l'espace urbain du quotidien à l'heure de la ville garantie ?**

L'espace urbain du quotidien est composé d'une multitude d'éléments plus ou moins hétéroclites. De la composition matérielle du domaine public, jusqu'aux objets (décoratifs ou pratiques) du quotidien, en passant par la forme architecturale d'un bâtiment ou sa végétation avoisinante, la somme de ces éléments multiples compose un ensemble qui participe à la nécessaire articulation des modalités mentales et corporelles par lesquelles s'opèrent les prises de possession de l'espace (Beldjerd, 2011). Cette prise de possession de l'espace va influencer irrémédiablement les usages quotidiens entre les différents seuils.

Dans le but de répondre à la question de recherche, ce travail développera un raisonnement construit sur une hypothèse principale : l'environnement du quotidien (celui de l'habiter), construit par une accumulation minutieuse et hétéroclite d'éléments, peut être un élément clé dans la réarticulation des seuils. À l'heure où les mécanismes de la ville garantie contraignent les politiques publiques (qui, sans cesse, doivent fonctionner par compromis) et paralysent le développement d'une convivialité et d'une vitalité, le citoyen dispose de la capacité d'influencer positivement et de façon créative son environnement quotidien par l'intervention spatiale hétéroclite, informelle et éphémère.

La recherche par le design

De par ma formation en design industriel et de produits (CFPA, Genève, puis ECAL, Lausanne), la question du rôle du designer dans la formation de l'environnement vécu au quotidien m'intéresse particulièrement. En effet, l'objet de tous les jours est inévitablement lié à des valeurs et à des symboles. Par ce fait, il opère une influence sur nos comportements et notre perception de l'environnement. Qu'il soit présent dans l'espace public, sous forme de mobilier urbain ou dans l'espace collectif et privé, sous forme de meubles ou d'objets en tout genre, il participe à cette multitude hétéroclite d'éléments dans l'espace, par laquelle s'opère l'appropriation de l'habiter.

Le modèle de la « *recherche par le design* » (Findeli, 2005, cité par Berger, 2017) est un modèle mêlant théorie et action. Il permet de mélanger la pratique courante du métier de designer aux méthodes de recherche employées par les sciences sociales. Il rend possible l'articulation de l'expérience et du discours, il est une activité des sciences humaines en cours de construction (Pyricot In Billas, 2018). Ce travail est pour moi l'occasion d'articuler mes connaissances pratiques à la construction théorique en revendiquant une certaine forme de liberté ontologique, me permettant de développer une approche interdisciplinaire et expérimentale.

Ce travail s'articule en trois parties distinctes :

La première partie consiste à développer un cadre théorique issu de la littérature scientifique ainsi que de plusieurs ouvrages. Comparable à l'approche classique d'un travail issu du milieu des sciences sociales, dans un premier temps il y sera développé la problématique, puis l'hypothèse principale, dans le but finalement de répondre à la question de recherche. Cette première partie vise à développer une analyse critique sur un aspect des villes contemporaines jugé problématique, puis, en répondant à la question de recherche, d'y proposer une façon pour y remédier.

Les propos développés seront étayés, confirmés, voir infirmés par un certain nombre de photographies issues d'une observation spatiale effectuée sur le territoire genevois.

La seconde partie vise à l'élaboration d'un projet de design. Le but premier de ce projet est de poser les jalons d'une réflexion sur le rôle de l'objet dans l'articulation des seuils et plus largement dans la définition du cadre de vie. Comme l'expliquent Hirt et Brulhart: « *leur taille anthropomorphe et familière fait des éléments de mobilier urbain - parmi tous ceux qui font le tissu vivant de la ville - un outil à même de favoriser la perception des grands enjeux de la planification urbaine et l'appropriation du domaine public par les citoyens.* » (2010). De façon plus large, je suis convaincu que l'objet permet, lui aussi, de favoriser la perception d'enjeux urbains actuels. Il peut être un levier permettant aux citoyens de découvrir, de comprendre et de débattre l'espace urbain du quotidien, et par là-même, de faire évoluer parallèlement la compréhension des enjeux de la notion de l'habiter chez les politiques publiques, les chercheurs ainsi que les professionnels de la fabrique de la ville.

Cette seconde partie sera plus personnelle et subjective, elle sera pour moi l'occasion d'articuler des compétences pratiques à la recherche méthodologique. Appuyée sur les constats, les hypothèses et les critiques développées dans la première partie, elle aura pour but de construire un discours engagé et critique par l'intervention physique de l'objet sur l'espace.

La troisième partie sera consacrée à la réflexion sur les limites de l'approche développée dans les deux premières parties. En effet, cette approche apportera certaines solutions, tout comme elle soulèvera certaines questions. Ces questions vont permettre d'ouvrir la réflexion sur des notions essentielles en lien avec la définition des relations entre les individus dans le voisinage. Il sera alors abordé la notion de coexistence et celle du bien commun à l'ensemble d'un quartier. Par la suite, cette réflexion va permettre de s'interroger sur une problématique essentielle, celle de la légitimité des acteurs. Entre les politiques publiques, agissant par compromis (car prises dans une injonction néo-libérale difficilement solvable) et les interventions spatiales hétéroclites du citoyen (dont certaines conséquences peuvent être néfastes pour la coexistence, la convivialité et le dynamisme d'un quartier), le réel enjeu est de parvenir à définir les responsabilités et les pouvoirs d'agir des différents acteurs dans la définition et la prise en charge de la conception de l'espace habité.

En guise d'ouverture, ce travail proposera finalement d'explorer 3 différentes pistes, dans le but de réfléchir à la possibilité d'une co-construction créative et dynamique entre les différents acteurs de l'espace urbain du quotidien.

P r é a m b u l e

Les trois dimensions de l'espace urbain

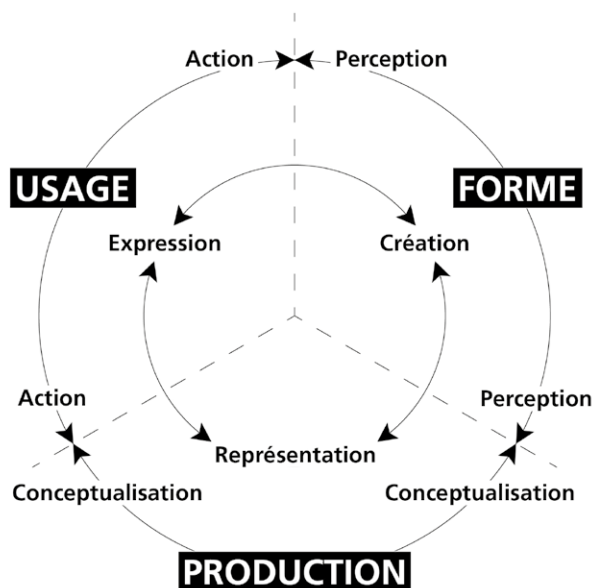
En 2009, dans son article intitulé «*L'espace public en expérimentation: penser et réinterpréter l'urbain en permanence*», Marcus Zepf souligne que la notion d'espace public urbain fait l'objet de recherches continuellement repensées et revisités dans leurs dimensions spatiales, sociales, politiques et économiques. Selon l'auteur, penser l'espace «*du public*» représente un véritable enjeu en terme d'organisation spatiale, de qualité de vie, mais aussi en terme de communication et de marketing urbain. Ce qui le conduit à se poser une série de questions immédiatement corrélées à chacun de ces enjeux. En voici retranscrites certaines : en quoi les tendances de l'aménagement ou du mobilier urbain ont-elles des conséquences sur les pratiques de l'espace public ? Comment les pratiques sociales et les nouveaux phénomènes de la sphère publique influencent-ils l'aménagement et la production ? Comment informer, mobiliser et faire participer les membres de la société civile aux enjeux des politiques de planification et de leur réalisation ?

Selon l'auteur, ces questions mettent en évidence le caractère interdisciplinaire de la problématique de l'espace public, interrogeant les sciences de l'espace (l'architecture, l'ingénierie et l'urbanisme), ainsi que les sciences humaines (la géographie, la sociologie, la science politique et économique). Dans le but de comprendre les mécanismes de réflexion, de production et d'utilisation des espaces urbains, mais aussi les influences qu'exercent ces différents mécanismes les uns sur les autres, Zepf va mettre au point un schéma d'analyse. Dans ce schéma, on retrouve trois dimensions distinctes de l'espace public : la dimension «*Forme*», «*Production*» et «*Usage*»

Figure 1.

Schéma réticulaire des dimensions sociale, spatiale et politique de l'espace public

Zepf, 2004
(graphiquement retravaillé)



La dimension «*Forme*» est la dimension spatiale, elle correspond à l'espace public matériel du projet. Elle est définie par Zepf comme étant les processus de conception technique, fonctionnelle et esthétique d'un espace urbain, lui donnant finalement sa forme tangible.

La dimension «*Production*» est la dimension politique, elle correspond à l'espace public immatériel de débat. En science politique, le concept renvoie à l'émergence d'un espace de débat public «*d'intersubjectivité*» (Habermas, 1993, cité par Zepf, 2009). Cette dimension est définie par l'auteur comme étant : «*[l'] espace immatériel au sein duquel les membres d'une société seraient amenés à*

confronter leurs arguments sur un sujet d'intérêt collectif pour faire émerger un consensus ou tout au moins un langage partagé» (Söderström, Zepf, 1998, cité par Zepf, 2009). Cette dimension est liée à la question politique de la «*bonne gouvernance*» (Gaudin, Novarina, 1997, cité par Zepf, 2009) qui implique les processus de concertation et de participation, décrits par l'auteur comme étant la manière dont les groupes d'acteurs porteurs d'intérêts collectifs sont amenés à élaborer des politiques urbaines en intégrant le champ de la décision politique.

La dimension «*Usage*» est la dimension sociale, elle correspond à l'espace public des usages, des pratiques sociales et des comportements. En sociologie, l'espace public est d'abord un espace social «*des modes de vivre ensemble*» et de reconnaissance de l'autre (Sennett, 1979, cité par Zepf, 2009). L'espace public, dans sa dimension sociale, questionne l'évolution des pratiques et des comportements face aux transformations sociétales.

Tout au long de ce travail, les constats effectués et les propos avancés seront analysés au prisme des trois dimensions de Zepf. De ce fait, il sera possible à chaque fin de chapitre de clarifier la situation alors décrite en analysant et en schématisant les influences, les rapports et les ruptures entre les trois dimensions.

Il est à noter que Zepf ne fait référence dans son article qu'à l'espace public. Cependant, au long de ce travail, son analyse dimensionnelle sera étendue à l'espace urbain de manière générale.

Partie

1.

Cadre théorique et observation spatiale

La première partie de ce travail a pour ambition de développer la problématique puis l'hypothèse principale avancée dans le but de répondre à la question de recherche. Cette méthodologie « *classique* » des sciences sociales va donc permettre la création d'un discours critique sur l'articulation des seuils dans notre société contemporaine, suivie de l'élaboration d'une piste de solution. L'ensemble de la première partie me servira alors de diagnostic approfondi sur lequel je vais baser l'élaboration d'un projet de design d'objet.

Chapitre 1

Le premier chapitre de ce travail a pour but d'analyser le cadre théorique existant, englobant de près ou de loin la question de l'articulation des différents seuils entre le bâti et le domaine public. Premièrement, il sera proposé une analyse historique de l'évolution du rapport entre domaine public et espace bâti dans le but de comprendre le cheminement idéologique parcouru et ses conséquences sur l'espace urbain et ses pratiques quotidiennes. Par la suite, ce chapitre s'attachera à expliquer quel est aujourd'hui le contexte contraignant dans lequel l'espace urbain évolue perpétuellement. Il y sera relevé plusieurs problématiques liées à l'espace public ainsi qu'à l'espace bâti, puis y seront expliquées les conséquences sur l'articulation des seuils et sur la pratique quotidienne de l'espace urbain. Finalement, il sera proposé une analyse de différents concepts permettant d'appréhender l'espace urbain avec un regard enrichissant, permettant une compréhension nouvelle et sensible du vécu de l'individu en interaction avec son environnement du quotidien.

Le but de ce chapitre est de consolider la problématique de ce travail, puis l'hypothèse avancée, par un cadre théorique stable. Ce, dans le but d'apporter des premiers éléments de réponses à la question de recherche.

1.1 Articuler les seuils : histoire des rapports entre public, collectif et privé

«L'architecture est le décor fixe de la vie humaine, chargée des sentiments de générations entières, théâtre d'événements publics, de tragédies privées, de faits anciens et de faits nouveaux. Le privé, le collectif, la société et l'individu s'opposent et se confondent dans la ville» (Aldo Rossi, 1981).

En 1986, dans son livre *«Le seuil franchi»*, Roderick J. Lawrence s'intéresse aux relations historiques existantes entre l'environnement construit et l'organisation sociale d'une société. Plus particulièrement, il va analyser le passage du domaine public au domaine privé d'un logement et le rôle important des éléments architecturaux ainsi que de l'aménagement des espaces dans l'influence des relations entre individus.

L'auteur base son analyse sur les formes de logement populaire en Suisse romande de 1860 (début de l'industrialisation et développement massif du logement) à 1960 (essor des constructions locatives, prolifération des maisons-tours). Ce sous-chapitre s'appuiera en grande partie sur son ouvrage et sur ses analyses historiques du contexte suisse. Cependant, les propos seront parfois étoffés et précisés par l'apport d'autres auteurs plus contemporains. Il ne se veut pas exhaustif, mais a pour but de passer en revue les grandes tendances dans l'évolutions du rapport entre le bâti et l'espace du domaine public.

Lawrence décrypte les relations entre trois typologies d'espaces : l'espace public (que l'on peut, dans la plupart des cas, apparenter à l'espace rue); l'espace collectif (apparenté le plus souvent à l'immeuble); l'espace privé (le plus souvent, l'appartement).

Selon l'auteur, pour analyser les rapports entre individus au quotidien, il est nécessaire de prendre en compte ces trois typologies. Les relations existantes entre ces trois types d'espaces se décryptent par l'examen des seuils et des espaces de transition. Comme mentionné lors de l'introduction à ce travail, le seuil peut être défini comme étant l'espace qui constitue l'accès d'un lieu à un autre. C'est le portail, la porte, la fenêtre. Quant au lieu de transition, nous pouvons le définir comme étant un lieu de passage, un moyen de communication entre deux espaces bien délimités. C'est la zone intermédiaire, la cour, le hall d'entrée, le corridor, le sas, l'antichambre. Ces espaces de transition sont le plus souvent liés par des espaces de mouvement : l'escalier, la rampe, l'ascenseur, le couloir. L'auteur écrit à ce propos : *«L'accès au logement depuis l'extérieur se fait par une suite d'espaces successifs. Dans l'immeuble, l'espace intérieur se présente comme une série de couches successives à traverser de l'entrée jusqu'aux locaux privés. Ce passage graduel du domaine public au domaine privé ne constitue pas seulement un déplacement, mais entraîne aussi une charge de la configuration des lieux, de la lumière et du son.»*

Selon Lawrence, les espaces de transition entre public, collectif et privé ont une fonction sociale, ils sont un lieu d'appropriation de la part des habitants, un lieu de discussion et de manifestations diverses, de structuration et de relâchement des codes sociaux. Ces espaces acquièrent une signification pour l'habitant en raison des relations sociales qu'ils permettent plutôt qu'en fonction de leurs éléments architecturaux. Les transformations spatiales liées au statut et à l'utilisation du logement et de ses alentours à travers les époques entraînent donc de fortes mutations comportementales.

De ce fait, Lawrence tire trois hypothèses dans son ouvrage qui semblent aujourd'hui toujours aussi pertinentes pour comprendre les relations entre domaine public et bâti :

I. Les limites du logement ont des caractéristiques formelles et affectives importantes qui sont liées à l'architecture et à la vie quotidienne des habitants.

II. Il y a souvent une contradiction entre la conception de l'architecte et les pratiques quotidiennes des habitants.

III. Cette antinomie est due à l'évolution des concepts sociaux (intimité de la famille) d'une part, et aux règlements techniques et légaux introduits dans le bâtiment, d'autre part.

1.1.1 Fin du XIXe siècle : l'homme au service de l'industrie

L'éclatement des villes médiévales a permis le remplacement des murailles par de grands boulevards et des parcs. Avec ses promenades, boutiques, cafés, théâtres, la ville devient un lieu agréable à vivre pour une frange bourgeoise de la population. Cependant, à l'heure de la révolution industrielle, les villes se voient considérablement remodelées. Exode rural, accroissement de la population et remodelage des quartiers, l'urbanisme néo-classique – caractérisé par ses perspectives, ses plans géométriques et demeurant dominant jusqu'à la fin du XIXe siècle – change alors de visage.

Selon Lawrence, contrairement aux anciennes maisons médiévales ou aux habitations rurales, dans lesquelles on travaillait et se logeait simultanément, on voit une catégorie spécifique d'habitations devenir exclusivement réservée au logement. Les espaces de travail sont alors majoritairement affectés dans de grandes usines et les habitations ne deviennent plus que des lieux dans lesquels la population se loge. Cette spécialisation fonctionnelle de l'habitation entraîne un accroissement de l'intimité domestique. Un grand nombre de logements populaires sont alors construits à cette époque. Le plus souvent, ce sont des habitations de plusieurs étages imbriquées les unes dans les autres. On y accède par des cheminements étroits et sombres donnant parfois sur des cours et des courettes. En franchissant le seuil du logement privé, on entre directement dans la cuisine, seule pièce habitée durant la journée et dans laquelle se déroulent toutes les activités domestiques. Les objets de la vie de tous les jours sont entassés dans cette pièce. La chambre à coucher, pièce souvent unique et mixte n'est pas accessible aux visiteurs.

«La vie est cordiale, presque rurale. On vit en plein air, loin des maisons trop sombres et trop tristes, dans la familiarité de la rue, devant les seuils où les femmes s'installent, sur des chaises basses, à coudre ou à tricoter des bas, à éplucher des légumes pour la soupe» (Monnier, 1930, cité par Lawrence, 1986).

Figure 2.

Photo du Clos-Rochat
(quai du Seujet actuel)
prise à Genève au début du
XXème siècle

Toutes les Références des
figures se trouvent en fin
d'ouvrage



1.1.2 Réponse hygiéniste : une rupture entamée

Pour l'auteur, la croissance démographique de plus en plus rapide des villes – alors habitées par une population déracinée et souvent sans moyen – entraîne une augmentation de la population des quartiers populaires. Cette surpopulation engendre alors un entassement des pièces, un manque d'entretien des immeubles et une forte précarité des conditions d'habitation. Un certain nombre de maladies se développe alors dans les villes.

Selon les propos de Lawrence, la réponse apportée aux maux dont souffre la ville est alors d'ordre hygiéniste. En effet, les pouvoirs publics sont convaincus de la nécessité d'une réforme morale et sanitaire. Pour qu'elle soit efficace, on démolit un grand nombre d'immeubles vétustes, on supprime les rues étroites, les cours et les courettes. Les habitations doivent être isolées les unes des autres, elles ne doivent plus être juxtaposées, mitoyennes ou même voisines, l'air doit pouvoir circuler.

Selon les défenseurs du courant hygiéniste qui se met alors en place, la saleté, la pestilence et le bruit des rues et des cours intérieures entraînent une contagion morale. La voie publique est vue comme le principal ennemi de la famille. Les « bonnes familles » ne doivent plus participer aux activités extérieures et rejoindre des foyers sains, pourvus de jardins privés. Le logement s'affranchit de la rue.

On prône alors une hygiène domestique. L'école ménagère est inventée à cette époque. On sort des manuels sur l'hygiène et la propreté à l'intention de la population, on préconise un entretien hebdomadaire et un nettoyage journalier des logements. L'aménagement intérieur doit alors répondre à une organisation rationnelle du travail ménagé. C'est la grande arrivée de l'eau à domicile. Apparaissent alors les éviers, les salles de bains et cabinets. Ainsi, l'évier n'est plus assujéti à la proximité de la fontaine ; toutes les tâches ménagères peuvent alors progressivement être concentrées à la cuisine.

D'autre part, l'extension toujours plus rapide de la ville entraîne des préoccupations d'ordre territorial. On attache une importance grandissante aux réseaux : réseaux routiers, mais aussi les réseaux utilitaires, eau courante, gaz, égouts, éclairage.

« Même en supposant que toutes les règles soient observées, même quand toutes les maisons de toutes les parties de la ville (Genève ou autre) seraient pourvues de W.-C. modèles, de tuyaux, de chutes étanches, de chauffages et de ventilations...la ville telle qu'elle est dans son état actuel extérieur avec pâtés, rues étroites, courettes, etc. serait loin de présenter les conditions nécessaires de la salubrité... » (Barde, 1891, cité par Lawrence, 1984).



Figure 3,4 et 5.

Considéré comme trop insalubre, le quartier du Seujet à Genève a été entièrement rasé en 1931



1.1.3 Modèle progressiste / culturaliste : une guerre idéologique

En 1965, dans son livre « *L'urbanisme, utopies et réalités. Une anthologie* » Françoise Choay distingue deux courants de pensée dominants au début de XXe siècle, deux modèles qui s'opposent : le « *progressisme* » et le « *culturalisme* ». Pierre Merlin résumera ces deux figures différentes et antagonistes du réformisme urbain en 1991 dans son livre « *L'urbanisme* ». Pour reprendre ses propos, le modèle progressiste est un modèle qui se veut tourner vers l'avenir, un modèle qui croit au progrès, prônant la rationalité et le fonctionnalisme. Le modèle culturaliste, lui, à l'inverse se tourne vers le passé, plus particulièrement vers la figure de la ville médiévale, dite traditionnelle qui doit privilégier les besoins spirituels aux besoins matériels, et doit avoir ses limites précises. La nature quant à elle, est préservée, à l'extérieur de la ville. Merlin explique que ces deux grands modèles proviennent de théoriciens, réformateurs sociaux et penseurs, puis seront par la suite concrétisés dans des réalisations formelles par des praticiens.

Le modèle progressiste, tourné vers l'avenir développe une croyance absolue en la capacité de l'homme à adopter un comportement rationnel. Les défenseurs du modèle s'interrogent sur l'organisation de l'espace habité, et la pensée hygiéniste va trouver alors un écho retentissant dans ce courant idéologique. Ils imaginent une organisation spatiale ouverte, avec des vides, de vastes voies de circulation, des espaces verts. La ville pourra même être éclatée. Cette pensée va conduire à une volonté agressive de rupture avec le passé et son vécu quotidien.

« La rue attirante, bruyante, agitée, qui grise et pervertit, la rue composite – inoffensive et parfois loyale d'aspect – mais toujours sournoise, équivoque et malsaine: effrayante et formidable avec ses pièges, ses tentations, ses libertés et sa licence, ses affiches, ses cabarets, ses petits avis, ses annonces, ses impudences et ses cruautés, ses devantures, ses gestes, ses regards, ses papiers qui volent mais sont recueillis, ses écrits qui demeurent, la rue avec ses hôtels faciles et ses terrains vagues, ses aveuglantes lumières et ses coins ténébreux, avec sa boue, ses bars, ses ruisseaux, son ivrognerie, ses hoquets, le poison de son atmosphère, de son alcool et de ses vices, le cynisme de son franc-parler, l'audace de ses frôlements, de ses insinuations, de ses poursuites, de ses attaques, la rue sans-gêne enfin où tout s'étale, où la décence et le respect sont abolis où l'on souille à plaisir, naturellement, comme si elle était destinée à cet usage, où l'on crie, où l'on crache, où l'on jette tout, pèle-mêle, restes de la table, détritiques de la vie, ordures du langage, du corps et de la pensée, toutes les immondices... » Extrait du bulletin de la Société pour l'Amélioration du Logement 1916, (cité par Lawrence, 1986).

C'est en bonne partie en réponse au mouvement progressiste jugé trop rigide et répressif que va naître le modèle culturaliste. Pour les partisans de ce modèle, « *la ville est le reflet d'une culture, la cité et ses habitants constituent une unité organique menacée par les conséquences du développement industriel* » (Merlin, 1991). Les défenseurs de ce modèle prônent l'architecture dite vernaculaire. Une architecture sans architectes, bâtie avec les matériaux présents sur place. Cette architecture prend place dans la petite ville, avec des limites précises, des rues étroites tenant compte de la topographie des lieux, l'espace doit être fermé, intime, diversifié, imprévisible. Cet espace urbain est d'abord formé par des édifices; en découle les rues et ruelles, les places, les cours et les coursives. Ces différents espaces fondamentaux assurent la relation entre les bâtiments et entre les hommes, la rue joue un rôle fondamental de passage, de rencontre.

« Vieilles ruelles et vieilles cours, antiques passages, culs-de-sac ignorés, allées de travers inconnues, perspectives inédites, enfoncées dans le mystère, toute une Genève lointaine, toute une Genève ancestrale se profile, qui se rappelle, farde et geste, proclame et retient le passé [...] Jadis avant que Genève se fût éparpillée aux quatre vents de l'air [...] où la soi-disant hygiène n'avait pas perpétré ses ravages, les marchands, cossus, considérables, honorés, n'avaient pas honte d'habiter ces endroits avec les gens de robe » (Monnier 1903, cité par Lawrence 1986).

« Les maisons portent un nom. La maison Barde à la rue des Chaudronniers; la maison Latard à la rue des Corps-Saints. La maison Martin est à la Grand'Rue. Les habitants de la même maison, liés par un lien d'une domesticité charmante, se visitent, se fréquentent d'étage à étage, de palier à palier, échangent

quelques paroles obligantes sur l'espalier, assoient parfois de compagnie sur le banc qui est devant la porte; cela s'appelle voisiner» (Monnier, 1930 (1914), cité par Lawrence 1986).

Dans son oeuvre cinématographique, Jacques Tati joue de cette dichotomie entre modèle progressiste et culturaliste, critiquant l'uniformité du premier et préférant la richesse hétéroclite qu'offre le seconde.



Figure 6.

Jacques Tati
Playtime
1967



Figure 7.

Jacques Tati
Mon oncle
1958

1.1.4 La ville moderne : habiter, circuler, travailler, se recréer

Le mouvement progressiste va rapidement s'imposer comme la nouvelle norme qui conditionnera la planification et l'architecture. Dans les années 1920, va naître le courant de pensée moderniste, dont on peut citer le Bauhaus célèbre école allemande et les congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM) qui trouve son aboutissement en 1933 dans la création de la charte d'Athènes. Charte qui va durablement influencer la manière de réfléchir l'architecture et la ville en distinguant 4 fonctions majeures auxquelles doivent répondre les villes modernes (habiter, circuler, travailler, se recréer) ainsi qu'en prônant la séparation rationnelle de ses fonctions par un système de zonage et de séparation des circulations. (Le Corbusier, 1933) Ce fonctionnalisme et la «*normalisation des besoins*» qui en découle, sert alors de base idéologique à une redéfinition des procédures et des outils d'aménagement. (Zetlaoui-Léger, 2013)

Dans leur livre de 1977 intitulé «*Formes urbaines : de l'îlot à la barre*», Philippe Panerai, Jean Castex, Jean-Charles Depaule expliquent que le mouvement progressiste va instaurer une rupture avec le modèle de forme urbaine jusqu'alors caractéristique de la ville européenne classique, celui de l'îlot. Selon les auteurs, l'îlot est une forme urbaine divisée en une périphérie et un intérieur. La périphérie est dense, liée directement à la rue, elle est le lieu des échanges et l'espace de présentation régi par des codes. L'intérieur de l'îlot est une zone éloignée de la rue, coupée d'elle, il est malléable, transformable, marqué par des codes lâches qui s'opposent aux codes reconnus sur la façade publique; il est offert à l'appropriation. L'îlot fonctionne comme un système capable de désigner des relations d'association et

d'exclusion entre fonctions et lieux. Il est le support de pratiques basées sur des différences hiérarchisées et orientées par un système d'articulation.

Toujours selon les auteurs, on retrouve par ailleurs le principe de l'îlot dans le concept théorique de la cité jardin de Ebenezer Howard, grande figure du modèle culturaliste. Dans les cités jardins développées en Angleterre entre 1905 et 1925 comme celle de Hampstead, on retrouve avec le principe du « close » les spécificités de l'îlot. Situé au point de convergence des habitations individuelles construites sur un modèle concentrique, le close est une espace qui s'oppose à l'espace spécifiquement public de la rue par une fermeture particulière: rétrécissement, haie, ou même porte. A l'intérieur du close, l'opposition public/privé fonctionne aussi, mais avec les réductions qu'impose une appropriation collective de cet intérieur.

La pensée moderniste crée alors une rupture du modèle de la forme urbaine de l'îlot. Les auteurs illustrent avec l'exemple de la cité radieuse – réalisée à Marseille par Le Corbusier entre 1947 et 1952 – le point extrême de l'aboutissement du processus de désintégration du modèle de l'îlot urbain et de son tissu urbain au profit du modèle de la barre. Par le modèle développé par Le Corbusier de l'unité d'habitation, naît le principe d'une cité linéaire, abstraitement implantée, en négation de la ville et refusant de prendre en compte toute contrainte spécifique d'implantation. L'unité d'habitation n'a pas de sol, elle le refuse, elle prône une « *pensée à partir du ciel* ». Le rapport que doit entretenir les individus à l'architecture ne doit être plus que purement contemplatif.

Selon les auteurs, les éléments traditionnels de l'îlot sont découpés, repensés, réorganisés dans cette nouvelle unité qui apparaît comme un îlot vertical où toutes les relations sont inversées, contredites. Toute référence à une vie de quartier traditionnelle est abolie : plus de « *coin* », « *d'en face* », « *d'à côté* ». La rue et la conception traditionnelle du voisinage sont ignorées.

Figure 8.

L'implantation du bâtiment de la Cité radieuse, dessiné par Le Corbusier, rompt avec le tissu urbain



Figure 9.

Bâti sur pilotis, l'immeuble entretient une relation extrêmement limitée avec l'espace public

En Suisse, les architectes s'inspirent profondément des principes du CIAM et la nouvelle architecture proposée à Genève n'échappe pas à la règle. Selon Lawrence, de nombreux nouveaux logements sont alors construits.

Dans son ouvrage, l'auteur dénote surtout qu'une séparation accrue apparaît alors à cette époque entre l'espace bâti et le domaine public. En général, jusqu'aux années 1930, le trottoir étant soudé au seuil de la porte principale, on pénétrait directement dans l'immeuble. Puis, la volonté hygiéniste et moderniste de s'affranchir de la rue a rendu courant le fait d'implanter les immeubles perpendiculairement à celle-ci. Si l'alignement le long des rues persiste, on y ajoute alors des jardins décoratifs ou un espace collectif d'agrément.

La planification des villes, qui jusqu'à présent restait attachée à une approche sensible et décorative de l'espace public laisse alors place à la vision fonctionnaliste du modernisme. Les voies de circulation différenciées sont bordées d'espaces verts plantés. Les vides résiduels entre les surfaces bâties rectilignes sont débarrassés de tout mobilier, de tout décor jugé superflu. (Pincin, 2011)

Selon Lawrence, l'implantation des immeubles obéit aussi aux exigences d'un ensoleillement maximal. A partir des années 1930, le plus courant est d'entourer complètement les immeubles par des jardins décoratifs; on y recherche le soleil, la vue et la qualité des espaces verts. L'espace extérieur à caractère collectif gagne en importance. Bien qu'espace de transition utilisé quotidiennement, son affectation reste majoritairement décorative et il n'en est pas fait grand usage.

Durant cette période, les espaces collectifs des immeubles entre les appartements sont spacieux, amènent de l'air, de la lumière et permettent certaines interactions quotidiennes. Les appartements quant à eux disposent en général de 3,4 ou 5 pièces. Le plus souvent, elles répondent à une affectation précise et perdent ainsi toute polyvalence d'usage. Cuisine, salle à manger, salle de bain, chambre à coucher. L'intégration progressive et l'accumulation d'équipements et de pièces de mobilier amènent à une occupation inamovible et imposante de l'espace. Ce mobilier influence les interactions et les relations dans le groupe familial, menant à une personnification des relations humaines par le meuble. Les fenêtres, elles, ont tendance à s'agrandir, mais ça n'est pas pour autant une ouverture au monde, c'est plutôt le monde qui devient élément d'ambiance de l'intérieur domestique. (Baudrillard, 1968)

Figure 10.

L'intérieure d'un appartement de la cité Vieusseux, construite à Genève entre 1929 et 1932 par l'architecte Maurice Braillard. Le plan de quartier comprenait 410 logements sociaux.



Figure 11.

Les espaces collectifs extérieurs de la cité Vieusseux sont nettement délimités, le caractère esthétique du mouvement moderniste prédomine et impose ses formes géométriques.



C'est aussi durant cette période que vont naître les logements de type maisonnettes. L'extension de la ville appelle à la création de transports en commun. Le long des voies de tram, on crée des immeubles, mais aussi parfois des maisons et maisonnettes. Ces habitations ont alors pour but d'expérimenter spatialement la forte idéologie de l'époque marquée par l'individualisme et l'intimité de la vie en famille. Elles disposent d'un jardin privé souvent de 100m² au moins. Les différents dispositifs végétaux permettent un traitement hiérarchique des seuils entre l'espace public et la maison.

Cependant, à cette époque, ce type d'habitation reste encore très rare, comme le rappelle Lawrence ; après la Première Guerre mondiale, face à la hausse des coûts de fabrication, les sociétés de construction sont contraintes de bâtir des immeubles d'habitation.

1.1.5 Les 30 glorieuses : la rupture du collectif et l'impact du design de masse

Après la Seconde Guerre mondiale, la reconstruction en Europe donne libre cours à la nouvelle conception d'habitat moderne. Dans un climat particulièrement marqué par la crise du logement, on développe un urbanisme fonctionnaliste rendu possible par de grands projets de planification urbaine et la standardisation des techniques et des matériaux de production : « *cette logique de production dans laquelle s'allient l'appareil d'État, les promoteurs et les architectes, tend à nier les spécificités locales, l'histoire des lieux et les différentes formes d'appropriation de l'espace selon les groupes sociaux et les individus* » (Zetlaoui-Léger, 2013)

Durant cette période, on abandonne le cœur des villes aux immeubles de bureaux. Les populations ouvrières sont alors logées dans des grands ensembles. D'après Lawrence, la pénurie de logements incite le Grand Conseil du canton de Genève à ratifier une loi générale sur l'organisation de « *zone d'expansion et de développement* » (LGZD, 1957), qui entraîne un développement à grande échelle des habitations collectives à la périphérie de la ville. On voit par exemple sortir de terre les tours de Carouge (1958), mais aussi des villes nouvelles comme celle de Lancy-Onex (1961), des cités comme celle du Lignon (1964) et la cité satellite de Meyrin (dès 1961). Parallèlement à ces développements à la périphérie, plusieurs quartiers urbains sont bouleversés par l'implantation d'immeubles à fort gabarit.

Figure 12.

Vue de la cité satellite de Meyrin en 1965



Selon les propos de Lawrence, à cette époque, l'émergence de nouvelles technologies influence considérablement la taille et la morphologie des immeubles, mais aussi la vie collective qui s'y déroule. La création d'ascenseurs permet de construire des immeubles plus haut et facilite l'accès aux étages, reléguant la cage d'escalier à un moyen de circulation secondaire. Elle n'est plus alors l'espace collectif principal de redistribution et l'ascenseur s'impose comme principal espace de transition entre le domaine public de la rue et le seuil du domaine privé de l'appartement. Dans la majorité des immeubles, le passage du hall d'entrée collectif (au rez-de-chaussée) aux seuils des logements (à chaque étage) est devenu plus direct. De plus, l'éclairage électrique et la ventilation permettent de se passer de fenêtres et donc de lumière naturelle dans les couloirs et les paliers de chaque étage. En bref, on assiste à une dévalorisation – par la conception architecturale – de l'espace intérieur collectif des immeubles. Comme le souligne Castex, Depaule et Panerai (1977), les couloirs des immeubles imaginés parfois comme de véritables rues intérieures ne fonctionnent ni comme palier, car ils desservent trop d'appartements, ni comme rue (absence de fenêtre, de vis-à-vis, etc.). Ils ne sont plus qu'un « *point de passage cosmopolite obligé* » (Ion 1975, cité par Castex, Depaule et Panerai) La définition spatiale, sociale et légale entre le domaine privé et public devient de plus en plus nette.

Figure 13.

Ici, un bâtiment comportant 6 étages consacrés au logement, réalisé à Genève dans le quartier de la Jonction entre 1950 et 1960. Cet exemple illustre la rupture entre le bâti et le domaine public qui perdure aujourd'hui encore.



À l'intérieur des appartements, on assiste à un changement de style dans les objets et le mobilier. Ces derniers supplantent l'ancien répertoire de meubles. Les objets se déplient et se replient, deviennent compacts. Cependant, ils ne permettent pas une improvisation libre dans l'espace: « *mobilité, commutabilité et opportunité n'est que le résultat d'une adaptation forcée au manque d'espace* » (Baudrillard, 1968). Les différentes pièces se voient toujours attribuer des fonctions déterminées à l'avance par l'architecture et certains éléments restent inamovibles.

Parallèlement, l'engouement pour les maisons individuelles se confirme et on voit naître un phénomène de développement de l'habitat pavillonnaire. « *À partir des années 1970, sous l'effet d'une politique de logement qui a favorisé l'accession à la propriété privée d'un pavillon, de nouveaux tissus sont gagnés sur l'espace rural, où sont massivement construites des maisons individuelles. Cette périurbanisation a donné naissance à ce que l'on nomme aujourd'hui le périurbain* » (Jaillet, 2004) Cet exode urbain est rendu possible par l'essor de l'automobile, l'adaptation des réseaux routiers et l'apparition de parkings.

L'accès facilité à la propriété individuelle change aussi considérablement la relation qu'entretiennent les habitants les uns avec les autres au sein d'un quartier. La notion d'espace collectif disparaît totalement. On passe de l'espace public rue au seuil de l'habitation en passant le plus souvent par un jardin privé ou un perron « *Ainsi, la maison individuelle offre-t-elle à chaque membre du groupe familial la possibilité d'entrer et de sortir plus librement ou plus discrètement. Elle lui offre également un espace à "lui" et des coins ou recoins qui permettent de s'isoler du groupe ou de vaquer à ses occupations. Le "glacis" du jardin, fut-il petit, tient à distance le voisin qu'on peut choisir d'ignorer... Il est plus difficile de le faire sur un palier d'un immeuble, dans un ascenseur ou un parking collectif. Cette fonctionnalité du jardin*

comme espace "qui tient à distance" occupe une place de choix dans le discours des périurbains, à côté d'éléments plus classiques mais moins fréquents, d'agrément, de contact individualisé à la nature, de l'opportunité de se tenir à la fois "au-dehors" et "chez soi"» (Jaillet, 2004)

1.1.6 Du choc pétrolier de 1975 à aujourd'hui : vers une ville composite

Durant cette période, les villes continuent alors leur développement périphérique par une urbanisation lâche, aux frontières impossibles à dessiner: «nulle rupture entre ville et campagne, nulle fin de la ville, nul "front" dont on pourrait apprécier l'avancée, mais un tissu composite, qualifié tour à tour de "rurbain", d'"exurbain", de "naturbain", de "suburbain" pour signifier son caractère métis» (Jaillet, 2004). La plupart des ensembles d'immeubles sont alors marqués par leur manque de proximité avec les centralités urbaines, par leur manque d'accès aux réseaux de transports métropolitains et par l'hétérogénéité sociale et économique de ses habitants. On assiste notamment à un grand retour dans les centres-ville que les habitants avaient alors eu tendance à délaissier au profit d'un mode de vie plus individuel et périurbain.

Originaire des États-Unis, le terme «*New Urbanism*» propose de restaurer certains principes urbanistiques dans le but de pallier à la faible densité de l'étalement urbain et dans le but de régénérer les centres-ville. Les professionnels de la planification urbaine prônent alors la diversité architecturale, la création d'espaces publics, des taux de densité supérieure et une certaine mixité fonctionnelle.

L'espace public devient le siège de questionnements multiples. Point de rencontre des disciplines et des intérêts engagés dans la composition de nos villes, ce carrefour d'intérêts multiples et d'espace en perpétuelle évolution devient un véritable enjeu pour les urbanistes (Pincin, 2011).

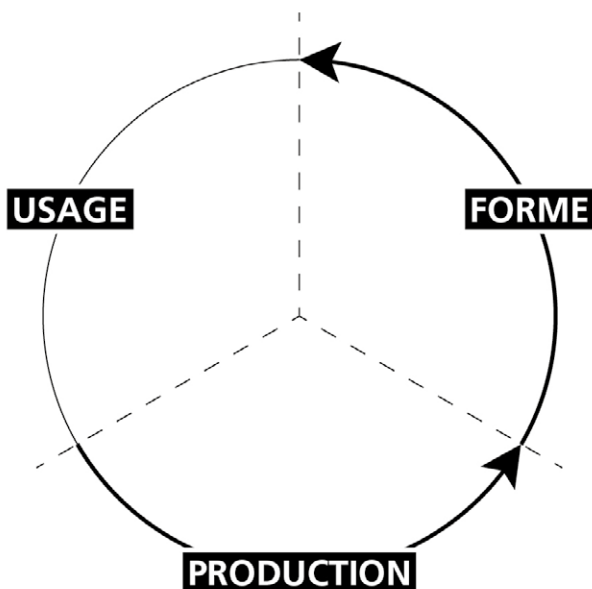
Comme nous allons le voir dans le prochain chapitre, malgré des volontés de transformation optimistes de l'espace urbain, le système néo-libéralisme dans lequel s'inscrivent les sociétés actuelles dicte en filigrane les impératifs économiques auxquels doivent répondre les villes aujourd'hui.

1.1.7 L'évolution historique des seuils au regard des trois dimensions de l'espace urbain

Figure 14.

La dimension
« Production » conçoit
la forme qui contraint les
usages

Schéma personnel. Sur la
base de celui de Zepf, 2004



En analysant les propos développés par Lawrence ainsi que d'autres auteurs par le prisme du schéma tridimensionnel de Zepf, il peut être avancé un certain nombre de constats.

La notion de production de l'espace urbain – qui pour rappel est décrit comme l'espace immatériel de discussion visant à faire émerger un consensus ou tout au moins un langage partagé – était à l'époque

moins diversifiée qu'aujourd'hui en termes de représentativité d'acteurs et d'opinions. Ce constat est particulièrement flagrant durant la période hygiéniste ainsi que durant la période moderniste, où l'architecte détenait généralement un rôle de praticien généraliste. Dans un tel contexte, où Le Corbusier considérait ses créations comme des « *machines à habiter* » (Denèfle, Bresson, Dussuet, et al. 2006) dont la taille des unités d'habitation était conçue en fonction d'un système de mesures unique et universel basé sur le nombre d'or, les usages et les gestes du quotidien étaient le plus souvent contraints par la dimension formelle. Ils n'étaient plus que le résultat « *prévu à l'avance* » d'une architecture contraignante imposée à la population par des politiques publiques dont la légitimité n'était pas ou peu remise en doute.

1.1.8 En bref

Comme il nous a été donné de voir, la réponse hygiéniste proposée à l'époque a entamé une rupture entre le seuil du logement et la rue, tout en insistant sur l'ordre domestique des habitations. Le modèle progressiste et son architecture moderne qui se sont imposés, ont confirmé cette rupture engagée entre le bâti et la rue, de même qu'elle a contraint les espaces domestiques à des usages attribués. Durant la période des 30 glorieuses, les nouvelles technologies ont influencé la vie collective au sein des immeubles en dévalorisant les espaces de transitions. Durant cette même période, on a vu se confirmer l'engouement pour les propriétés périurbaines prônant l'espace individuel plutôt que l'espace collectif. Durant le laps de temps qui a précédé le choc pétrolier jusqu'à aujourd'hui, les outils réglementaires de planifications sont devenus très contraignants et ancrés dans le pragmatisme.

Cette succincte approche historique de l'évolution urbaine a permis de comprendre que l'évolution des relations entre domaine public et bâti évolue constamment. Les aménagements urbains du siècle dernier ont fortement influencé les relations entre l'espace public, collectif et privé, entraînant souvent une dévalorisation des relations quotidiennes entre les individus. Aujourd'hui, notre société hérite des aménagements urbains du passé, de leurs configurations spatiales et des usages qui en découlent. À cela, s'ajoute un certain nombre de problématiques dont le prochain chapitre s'attachera à mettre en lumière et qui, bien souvent, entraîne encore un appauvrissement des relations entre les seuils et conduit à un manque de vitalité et de convivialité dans les quartiers de l'espace urbain.

Figure 15.

Une grande partie des bâtiments à caractère résidentiel construits aujourd'hui sont incapables d'offrir un cadre adéquat pour qu'une certaine vitalité s'y développe.

Sécheron, Genève



1.2 Et aujourd'hui ? Une critique de la ville garantie

1.2.1 La figure de la « ville garantie »

Les évolutions démographiques, idéologiques et techniques actuelles entraînent de profondes modifications structurelles des villes. Elles changent considérablement le rapport qu'elles entretiennent

avec le territoire, et impactent le devenir des sociétés. Le système néo-libéral dominant entraîne les villes globales (villes qui exercent des fonctions stratégiques à l'échelle mondiale) (Sassen, 1996) à livrer une perpétuelle compétition entre elles pour faire face au contexte de métropolisation qui voit le jour. Les villes deviennent alors des véritables machines de croissance. (Logan et Molotch, 1987) Le principal but des politiques urbaines est donc de produire de la croissance et du développement, elles doivent alors proposer une expérience urbaine attractive pour attirer les « *creative class* » (Florida, 2002), une population urbaine, mobile, qualifiée et connectée. L'attrait de cette population, c'est le retour en ville garanti d'un certain capital financier.

Les villes développent alors des stratégies de positionnement dans cet espace concurrentiel, la réputation qu'elle acquiert sur un plan international devient une préoccupation centrale. Elles comptabilisent scrupuleusement les labels de qualité et de performance (économique, énergétique, etc.), les classements médiatisés sur la qualité de vie, l'organisation de grands événements culturels et sportifs, les éléments architecturaux remarquables. Le tout comme autant d'arguments attractifs qui agissent comme une puissante information marchande, occasionnant un effet de séduction et de captation des capitaux humains et financiers (Breviglieri, 2013).

Dans ce nouveau paradigme, l'espace urbain est principalement considéré d'un point de vue purement économique. Il peut être vendu, loué, commercialisé. Il peut aussi être l'objet de spéculation. Toute action va nécessiter la possession de parcelles. Le foncier est vu alors comme vecteur principal de croissance. L'enjeu central est de produire de la valeur, d'être rentable. La maîtrise du foncier permet le développement de la ville, mais surtout, de maximiser les bénéfices. Toutes les interventions sur l'espace urbain sont donc créatrices ou destructrices de valeur. (Logan et Molotch, 1987)

Ce grand retour en ville s'effectue sous forme de densification et concentration des activités. Confort, sécurité et propreté constituent dès lors les critères politiques d'agencement de l'espace urbain (Pégar, 2011). Le marché de l'immobilier ainsi que l'espace public sont de plus en plus livrés à une logique de privatisation et de marchandisation : *«La moindre unité de surface doit servir au spectacle d'une urbanité créative [...] Cette grande "transformation" est le corollaire des politiques de "densification" des villes centres et de "développement de l'urbanisation vers l'intérieur". Dès lors qu'il s'agit de faire revenir les habitants et les habitantes en ville, il convient de soigner la "qualité des espaces publics", en offrant des équipements qui rendent la vie un peu plus amène. Mais cette "qualité urbaine" est également l'opérateur d'un retour en ville du capital. La qualité urbaine se mue ainsi en un facteur d'attractivité à sécuriser le marché. L'embellissement se fait stratégique. Les esthétisations de l'espace public et son animation perpétuelle (marchés de Noël, Red Bull Crashed Ice...) constituent un enjeu de rentabilité. Elles participent à la désirabilité des nouveaux espaces denses et du logement produit en PPE»* (Matthey, 2014).

Le mobilier urbain joue un rôle à part entière dans l'aménagement des espaces publics à forte attractivité. Un soin particulier est porté à son esthétisme, il devient un atout majeur de différenciation dans la conquête des marchés. Dans les espaces à caractère public, il devient plus léger, parfois mobile et réversible, l'usager peut se l'approprier plus facilement. Les discours des politiques publiques abondent dans ce sens et louent les mérites de nouvelles créations dans les espaces publics semblant répondre à la demande actuelle. Par exemple, selon les propos de la conseillère pour l'architecture de la maire de Paris : *«Les citadins ont une manière plus désinvolte d'utiliser l'espace public. Ils le détournent, s'y assoient, y mangent, viennent y travailler avec leur tablette»* (cité par Delarc et Rollin, 2017).

Toujours selon les discours dominants des politiques publiques, l'innovation rime souvent le plus souvent avec technologie. Aussi, le mobilier urbain et certains aménagements publics ont pour but d'assurer de nouveaux services, développer le commerce et de nouvelles pratiques de plus en plus courantes : *«L'utilisation de technologies numériques est de fait presque incontournable dans la définition du mobilier urbain innovant. Les discours politiques mettent en avant les possibilités ouvertes par le déploiement croissant des nouvelles technologies dans l'espace public»* (Delarc et Rollin, 2017). À nouveau, les propos de la mairie de Paris corroborent cette tendance : *«Dans la rue, le numérique pose de nouvelles questions d'aménagement de l'espace public. Le mobilier urbain est de plus en plus connecté. La demande de wifi gratuit s'affirme chez les citadins et touristes de plus en plus "nomades". Il peut également être envisagé comme une partie d'une infrastructure socle, une dorsale, pour le déploiement de nouveaux outils au service de la ville intelligente et durable. L'affichage numérique dans*

l'espace public, dans les centres commerciaux et sur les vitrines des magasins appelle une maturation des usages et une régulation des pouvoirs publics» (cité par Delarc et Rollin, 2017).

Le mobilier urbain permet aussi de programmer le jeu dans l'espace public, thématique intégrée de manière affirmée dans les aménagements contemporains. Il permet alors d'induire une certaine marge de manœuvre et d'improvisation des usagers, invite à l'évasion et procure du plaisir. Comme l'explique Sonia Curnier dans son article de 2014 «*Programmer le jeu dans l'espace public ?*», on constate chez les concepteurs d'espaces publics, qu'ils soient architectes, paysagistes ou artistes, une tendance croissante à adapter les aménagements à des pratiques urbaines plus oisives. De nouveaux types d'espaces explicitement destinés aux jeux et aux sports urbains font leur apparition. Plus généralement, le caractère ludique s'invite dans des lieux plus «*ordinaires*» de la ville par toute une série de dispositifs – mobilier, fontaines, sculptures, traitements de sols – qui encouragent, et de fait cautionnent, des attitudes ludiques, qui, jusqu'il y a peu, auraient pu être considérées comme marginales, provocantes ou irrespectueuses, comme l'escalade, les glissades, les dégringolades et les baignades.

Ces nouvelles pratiques de l'espace urbain s'inscrivent donc dans la continuité de la notion de ville globale. Elles accompagnent le développement territorial de ces dernières, aussi bien dans le milieu bâti que dans l'espace public. En 2013, dans un article intitulé : «*Une brèche critique dans la "ville garantie" ? Espace intercalaires et architectures d'usage*», le sociologue Marc Breviglieri décrit ce nouveau paradigme comme donnant naissance à la figure de ce qu'il nomme la «*ville garantie*» : «*Une ville qui voudrait donner l'assurance de la qualité de ses propriétés et qui prétend en (faire) partager l'évaluation. Elle donnerait la garantie, de ce que l'on considère "généralement" comme une circulation fluidifiée, une qualité patrimoniale, un bon assortiment de commerces, des services efficaces, un degré de rentabilité satisfaisant des investissements, etc.* ». Selon l'auteur, cette figure de ville garantie permet une stabilité des attentes et des appuis sensibles des citoyens ainsi qu'une délimitation claire des espaces permettant l'orientation facilitée dans les territoires traversés.

L'avènement de la figure de la ville garantie entraîne donc depuis plusieurs années de nombreuses transformations du domaine public ainsi que du bâti. Ces transformations sont d'ordre architectural réglementaire ainsi que comportemental. Comme il sera donné de voir, elles s'opèrent dans les trois typologies d'espaces identifiés par Lawrence, l'espace public, l'espace collectif et l'espace privé. Elles font émerger une mutation des relations quotidiennes de l'individu et entraîner une rupture nette des seuils entre la rue et le bâti.

À la suite de ce travail, il sera d'abord souligné les conséquences de la figure de la ville garantie dans le domaine public, puis il sera souligné celles dans le milieu bâti.

1.2.2 Conséquence dans le domaine public

Les transformations physiques de l'espace public engendrées par la figure de la ville garantie entraînent une problématique à double détente. La «*qualité urbaine*» prônée par les politiques publiques, garantes d'une certaine attractivité, entraîne paradoxalement une véritable stérilisation de l'espace urbain. Cette stérilisation va alors entraîner une anticipation subtile mais liberticide des usages du quotidien.

Réglementation, standardisation, normalisation et catégorisation : une stérilisation progressive

Selon Marc Breviglieri, la figure de la ville garantie ne supporte pas le désordre et le trouble de l'ordre public, ce qui a pour conséquence de pousser les décideurs politiques à constamment objectiver les risques encourus et à mesurer les incertitudes par un travail de normalisation, de rappel ou d'adjonction de règlements, d'introduction de dispositifs techniques prescriptifs et d'élimination d'éléments spatiaux se prêtant au détournement d'usage. Le but de ce travail est simple : se protéger de tout comportement «*dangereux*», «*déviant*» ou simplement imprévisible. Cependant, par ces injonctions, il s'opère une véritable stérilisation progressive de l'espace public.

Les principes de planification urbaine s'évertuent à déterminer l'utilisation normative et prévisible de chaque parcelle de terrain. Cette anticipation des pratiques en milieu urbain s'accompagne indissociablement d'une véritable restructuration et neutralisation des espaces que comporte la ville

(Breviglieri, 2013). Cette démarche amène donc systématiquement à la catégorisation d'espaces flottants indéfinis souvent non entretenus: «*La ville garantie, nous l'avons dit, n'affronte pas l'incommensurable qui appellerait à refonder l'architecture d'un monde commun, et se jette plutôt dans un travail acharné de production d'indicateurs de mesures et de systèmes d'évaluation pour garantir la qualité de ses projets d'édification qui s'inscrivent dans un mouvement général de normalisation de la métropole cosmopolite*» (Breviglieri 2013). Cette intensité urbaine crée alors ses victimes collatérales: les terrains vagues, les friches, les lieux indéfinis. Autant de lieux qui symbolisent l'attente, la paresse, l'incertain, qui paraissent assoupiés et qui doivent – aux yeux des décideurs politiques – être revitalisés, réhabilités, redéployés. Cette catégorisation systématique rend alors impossible d'autres capacités à inventer l'espace (Matthey, 2014), et enferme le discours sur l'espace urbain dans un refus immédiat d'attribuer toute valeur à la notion même de «*vague*», qui – comme il sera démontré par la suite – peut être bénéfique à la vitalité de l'espace urbain.

Parallèlement, un nombre toujours plus croissant d'espaces résiduels, propices aux comportements non-prévisibles se voient comblés par des structures de béton ou d'acier. Les pouvoirs publics mettent en place des dispositifs massifs et dissuasifs, qui bloquent les accès. Le but est alors d'occuper l'espace pour empêcher qu'il ne soit occupé par des personnes considérées comme indésirables et qui dénoteraient avec l'image de la ville garantie: «*Les espaces publics de nos villes ne sont pas toujours très hospitaliers. Il devient difficile de boire, de s'asseoir et d'uriner gratuitement. Les quelques fontaines se perdent derrière la mention eau non-potable, les bancs s'ornent de dispositifs anti-clochards. L'espace public des centre-villes uniformisés, patrimonialisés et franchisés est peu accueillant pour les plus démunis*» (Gwiazdzinski, 2014). Face à l'installation souvent aberrante de ces éléments dissuasifs, qui vont jusqu'à empêcher purement et simplement l'occupation de certains espaces à caractère pourtant public, on retrouve sur internet un florilège de ces aménagements à travers le monde sous la notion d'«*unpleasant design*». Ce terme, évoqué pour la première fois par les auteurs Gordan Savicic et Selena Savic est repris aujourd'hui par le plus grand public pour dénoncer, non sans humour, les dérives les plus flagrantes des aménagements dissuasifs.

Figure 16.

Réaction par le mouvement corporel, dénonçant l'absurdité d'un élément du mobilier urbain dessiné afin d'empêcher les sans-abris de s'allonger.

Arrêt de bus Zuidplein, Rotterdam



Figure 17.

Ici, la mise en place d'un impressionnant dispositif anti-sdf sous une route en Chine.

Selon l'architecte et urbaniste Nicolas Soulier, l'exemple le plus criant de stérilisation de l'espace public est celui lié aux aménagements routiers. Selon l'auteur, dans son livre de 2012 : *«Reconquérir les rues. Exemples à travers le monde et pistes d'actions»*, les paysages urbains de périphérie sont marqués par leurs infrastructures routières. Construites de manière rationnelle, en conformité avec les règles et procédures simples de circulation, elles entraînent l'apparition d'une forme d'urbanisation chaotique marquée par des voies rapides, des giratoires, des parkings, des glissières de sécurité, des passages dénivelés qui empêchent matériellement le comportement dangereux et l'arrêt impromptu. Elles contraignent les décisions et préfigurent les déplacements. L'auteur poursuit : *«La rue classique était faite du barda que les gens mettaient dehors, de tout ce qui dépassait de la façade : plantes, linge, vélo, perron, marquise. À la place, on impose une régulation de la circulation qui passe par des giratoires et des rocade, qui oblige à emprunter des voies de décélération pour s'arrêter, comme si la grande rue à glissière était la loi.»* Par cette analyse, il est important de constater que les infrastructures routières répondent avant tout à des critères de sécurité. Ces critères imposent la mise en place d'éléments physiques contraignants d'une part pour les automobilistes, mais surtout pour les individus qui voient parfois l'espace public qu'ils fréquentent au quotidien se transformer pour ne devenir plus qu'un espace résiduel entre la route et le bâti.

Par exemple, pour délimiter les espaces et empêcher l'accès aux véhicules, on recourt constamment à l'implantation d'éléments massifs que l'on ornemente parfois tant bien que mal de quelques fleurs. Ces type de constats pousse l'urbaniste et philosophe Thierry Paquot à un constat sans appel sur l'apparence des villes : *«De même ces potelets [...] ces barrières standardisées qui empêchent le piéton de traverser comme il veut et le canalisent afin de faciliter le flux automobile, cette surabondance de panneaux publicitaires, toute cette plantation métallique apparentent bien la ville à une jungle, une jungle droite, agressive, blessante.»* (dans Leviette, 2013)

La réglementation du domaine public joue un rôle important dans la stérilisation de ce dernier. Elle peut concerner les usages individuels, mais aussi les normes d'implantation du mobilier urbain.

Nicolas Soulier analyse un certain nombre de règlements publics, collectifs, et privés, dont il a publié des extraits dans son ouvrage précédemment cité. On peut par exemple trouver des décrets en vigueur relatifs à la conception des jeux d'enfant. Dans ce décret, on trouve entre autres une règle stipulant que les plantes et les arbres doivent être choisis, implantés et protégés de façon à ne pas occasionner d'accidents dans la zone de jeu. On trouve aussi une liste interdisant l'utilisation de plusieurs types de végétaux (épineux, arbres à baies, etc.), ou encore, une autre sur les formes et les matériaux à employer (stipulant par exemple que les surfaces des zones accessibles des équipements publics ne doivent comporter ni pointe, ni arrête saillante, ni bavure ou surface rugueuse, susceptible d'occasionner des blessures ou des strangulations.)

Figure 18.

Récente place de jeux dans la commune d'Onex



La disposition dans l'espace public du mobilier urbain est par ailleurs particulièrement réglementée. Les municipalités prônent le plus souvent la réalisation d'un concept directeur clair, avec pour objectif d'améliorer la lisibilité de l'espace public lorsque celui-ci manque de cohésion. La création sous forme de règlement d'une vision globale du mobilier a pour but d'empêcher une occupation hétéroclite du domaine public par une prolifération des éléments dissonants. La ville de Genève a par exemple mis en place un

concept directeur du mobilier urbain, qui vise à définir les lignes d'action permettant un aménagement de l'espace public dit «*cohérent*». Ce document comprend entre autres : une aide à la coordination des projets entre départements et les services, des directives en matière d'affichage et règlement spécifique, un catalogue des éléments de mobilier urbain recommandés, ainsi qu'un règlement concernant les terrasses d'établissements publics. Bien souvent, ce type de document comprend aussi une grille de lecture visant à cibler les emplacements techniques (contraintes de tous ordres), patrimoniaux (style du mobilier) et territoriaux (intégration dans l'environnement urbain) (Delarc et Rollin, 2017), pour y intégrer la gamme de mobilier la plus «*en adéquation*» vis-à-vis de son environnement.

Par cette réglementation contraignante des espaces publics, du mobilier urbain et de tout autre type d'équipements publics, on remarque que les principes de réglementation, standardisation et normalisation prévalent largement sur tout autre principe pouvant servir de base à l'organisation de l'espace. Il en découle malheureusement bien trop souvent une uniformisation dans les formes et les matériaux utilisés et ce dans le but de maîtriser les risques et les coûts de production des espaces. Cette uniformisation donne lieu à un véritable nivellement par le bas des installations dans l'espace public.

Figure 19.

Préau de l'école du village de Russin après la construction d'un parking souterrain et la mise aux normes de l'espace de jeux.



Anticipation des usages et faux-semblant de liberté

Selon Breviglieri, la ville joue un rôle dans ce qu'il nomme «*l'empowerment*» (autonomisation) de l'individu. L'environnement urbain dans lequel il évolue est censé lui permettre de trouver les moyens de renforcer ses capacités à l'autodétermination, de s'affranchir de toute dépendance pour s'accomplir individuellement, en bref, d'y être plus libre. Cependant, le modèle de la ville garantie n'offre qu'une expérience limitée et légitimée de la ville. Pour l'auteur, l'individu aura une pratique quotidienne prévisible de l'espace public, car, comme nous l'avons vu, tout ses repères cognitifs et corporels se retrouvent normés, catégorisés, standardisés par l'environnement urbain dans lequel il évolue. Ce sentiment d'autonomie produit par les stratégies récentes de planification urbaine, cet *empowerment* est en réalité néfaste pour le citoyen, il ne constitue finalement qu'un leurre, un pouvoir inexistant, donc une sensation de liberté en fait contrôlée et fausse. (Curnier, 2014)

Le même constat s'applique donc à l'échelle du mobilier urbain présent dans l'espace public, Olivier Pégard le relève en 2011 dans son article «*L'abribus : le mobilier urbain de la société du loisir*» dans lequel il s'intéresse à l'objet entre le mobilier et l'architecture qu'est l'abribus. Selon l'auteur, l'installation d'un abri bus dans l'espace urbain – dont la présence, la forme et la fonction semble si évidente qu'on ne la questionne pas – repose sur une stratégie à grande échelle «*d'esthétisme du social*». Cette stratégie repose sur la création d'objets ordinaires destinés à entretenir et à produire ce que l'auteur appelle : «*un effet social d'adhésion à un agencement modelé sur les critères du confort, de la sécurité et de la propreté.*»

Le mobilier urbain régule donc discrètement le comportement des individus, d'une part, comme nous l'avons vu, par son schéma d'implantation normé, et d'autre part, par sa forme même et sa fonction.

« L'organisation esthétique de l'espace et du temps est un principe efficace de conservation sociale où notamment l'orchestration du design assure l'expression d'une image positive de sécurité publique » (Pégard 2011).

Sonia Curnier quant à elle applique la même analyse au mobilier urbain qui se veut plus ouvert, en phase avec les besoins des citoyens et qui invite à des pratiques plus oisives ou plus ludiques de l'espace public. Selon l'auteur, la sensation de liberté et d'évasion que procure ce type de dispositif, n'offre, en réalité, qu'une expérience créative canalisée et étouffée. Le sentiment de maîtrise de son environnement spatiale est faussé par l'absence trop évidente d'incertitude. « Tout devrait être anticipé, calculé et normalisé en vue d'atteindre des objectifs précis et certifiés, mais surtout afin d'évacuer toute incertitude qui préfigure automatiquement des idées de trouble et d'insécurité. Or, l'incertitude est justement un autre trait fondamental du jeu » (Caillois 1967, cité par Curiner, 2011).



Figure 20. Titeuf tome 5, par Zep, 1996. Avec l'aimable autorisation des Éditions Glénat ©

L'anticipation des usages au quotidien est un phénomène qui ne découle pas uniquement des transformations spatiales du domaine public. En effet, le smartphone depuis maintenant plusieurs années a acquis une place particulière au sein de la société. De par sa puissance de connexion et sa polyvalence, il devient l'outil indissociable de pratiques de plus en plus nombreuses (culturelles, spatiales, intimes...). Il se mue en une quasi-extension de la personne et propose un au-delà numérique et topologique de l'espace géographique matériel, une outre-spatialité composée d'un ensemble de pratiques d'accès et de contacts (Lussault, 2015). Or, cette outre-spatialité risque d'engendrer une perte totale de conscience de l'espace public et une déconnexion générale des habitants à l'espace urbain du quotidien. Elle risque d'influencer directement les comportements en créant une rupture des pratiques physiques de l'espace au profit des pratiques numériques, ce qui risque de détruire la proximité concrète au bénéfice d'une proximité artificielle (Navallon et Wesolowski, 2014). De plus, Cette outre-spatialité menace de remplacer progressivement certaines de nos facultés cognitives. (Kpodéhou, 2010)

Selon Bruno Marzloff, dans son ouvrage « *Le 5e écran. Les médias urbains dans la ville 2.0* » (2009), par l'entremise des technologies numériques de plus en plus présentes dans les nouveaux aménagements urbains, l'individu entretient un nouveau rapport avec son environnement: « *il y devient le point de fédération de tous les flux et de toutes les ressources* ». Tout l'espace physique de la ville qui s'adapte aux valeurs du numérique. On voit naître de nouvelles technologies permettant le déploiement de nouveaux outils au service de la « *Smart City* » (la ville intelligente, que l'on pourrait qualifier de véritable outil de la figure de la ville garantie). L'auteur définit le futur de cette ville comme étant: « *l'étape suivante où les écrans échangent entre eux au sein d'un nouvel écosystème* ». Un écosystème, qui, à terme, pourrait complètement reconfigurer les perceptions et les pratiques de l'espace public au quotidien.

On constate donc que si la réglementation et la standardisation de l'espace public et du mobilier urbain entraînent une stérilisation progressive de l'espace, parallèlement elles entraînent une anticipation des pratiques et n'offrent qu'un faux-semblant de liberté corporelle et cognitive. Dans un tel contexte, l'utilisation incessante du smartphone et le développement de la Smart City ne fait qu'accentuer ce qu'on pourrait appeler une « *déresponsabilisation* » de l'individu face à son environnement quotidien.

1.2.3 Conséquence dans l'espace collectif et privé

Dans l'espace collectif et privé du milieu bâti, le but est là aussi de garantir à l'habitant un mode de vie « *clé en main* » qui lui permettrait de vivre de manière sereine en évitant tout type de conflits. L'explosion lucrative d'une demande de construction immobilière garantissant ici aussi confort, sécurité et propreté, incite les urbanistes et architectes à réfléchir « *à l'avance* » aux problèmes et aux ennuis inhérents à la vie commune d'un immeuble ou d'un quartier résidentiel. Deux principes de base sont alors érigés: la prévention des conflits et la garantie de la sécurité. Pour répondre à ces principes, il est mis en place des dispositifs légaux, le plus souvent sous forme de réglementations, et des dispositifs physiques, où l'intervention sur l'environnement construit va permettre ici aussi l'anticipation des usages.

La réglementation préventive

Nicolas Soulier à qui l'on doit l'analyse d'un certain nombre de règlements publics s'est aussi attelé à collecter les règlements qui régissent les règles de conduite dans le milieu bâti. Ces règlements se donnent pour but de guider et canaliser les pratiques dans l'espace collectif et l'espace privé. Dans ces règlements, on trouve notamment des points interdisant: aux enfants de jouer dans les parties communes de l'immeuble; la possession d'animaux « *criards* » tels des oiseaux (chiens et chats autorisés si tenus en laisse); l'utilisation des barbecues sur les terrasses et les balcons; ou encore d'encombrer les paliers et les couloirs. Dans certaines circonstances, si le locataire dispose d'un jardin, celui-ci se retrouve réglementé de manière à n'être utilisé que sous la forme d'un jardin d'agrément. Il est alors interdit de le transformer, de le cultiver. Selon Soulier, on ne peut alors plus parler de jardin, mais d'espace vert, il ne s'agit plus de jardiner, mais d'entretenir ou de nettoyer.

Souvent, ce sont aussi les municipalités qui, par leur règlement, induisent directement des transformations dans les pratiques quotidiennes des habitants. Par exemple, il est très souvent défendu d'exposer ou de suspendre contre les maisons, édifices ou clôtures, des éléments qui puissent nuire aux passants ou les

incommoder. Il est notamment interdit d'exposer du linge aux fenêtres ou aux balcons. Les objets, dont la chute peut blesser ou salir ne doivent pas être déposés sur les lieux élevés d'une maison bordant les voies publiques ou privées ouvertes au public.

Selon Soulier, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, mais aussi dans le but de prévenir tout risque de conflits et de se substituer à toute notion d'arbitrage, les bailleurs ou les municipalités choisissent bien souvent de mettre en place des réglementations contraignantes : « *Ce qui est abusif, c'est de croire préférable d'en venir à interdire à chacun de faire quoi que ce soit, ou de démissionner de toute idée d'arbitrage, sous prétexte que l'on serait impuissant pour intervenir. On peut légitimement craindre les inconduites. Mais de là à proscrire toute conduite qui se déroule hors de la sphère strictement privée, il y a un pas, et le mécanisme de défense que l'on croit opportun d'adopter peut s'avérer plus dangereux que ce dont il nous défend.* »

L'habitat se retrouve alors figé, il ne dépend plus de l'habitant. Il est pensé, prédéfini, entretenu, administré et géré « *pour* » lui et jamais « *par* » lui. La vie ne se manifeste plus dans les espaces communs, le privé ne s'expose plus au public.

Garantir la sécurité par l'espace défensible

En 1962, Jane Jacobs affirme dans ses travaux que pour qu'un délit se déroule, il faut un contexte. Ce contexte se caractérise souvent par un espace sombre, caché et empêchant tout contrôle informel de la part des habitants sur l'espace en question. S'inspirant de ses travaux, en 1971, le criminologue Ray Jeffrey formule l'idée que l'environnement tant physique que social est susceptible d'augmenter les risques de crime ; ils peuvent donc être limités par la modification de certains éléments de cet environnement, ce qui permettrait d'empêcher l'acte physique de se produire. (Chédiac, 2009). Une année plus tard, c'est l'architecte Oscar Newman qui va faire une critique des espaces urbains modernes. Selon lui, ils se caractérisent par leurs espaces communs ouverts et incapables d'offrir des territoires clairement délimités et donc sûrs. Il appelle alors à la création de ce qu'il nomme des « *espaces défensibles* » et propose de remplacer l'espace urbain ouvert issu du mouvement progressiste et de l'architecture moderne par une architecture de murs, de barrières, de caméras, de vigiles et de communautés fermées. Dans les espaces appelés de ses vœux, l'environnement physique serait favorable à l'interaction sociale du voisinage et suggérerait aux délinquants potentiels que le quartier est approprié ; il placerait le non-résident en position d'intrus. L'espace privé ne s'insérerait plus alors dans une structure publique : le privé surveillerait le public (Tabet, 1999, Chédiac, 2009). En illustre à l'époque l'apparition de multiples formes de richesse et de pouvoir enclavées par la création des « *gated communities* ». Mais, plus généralement, c'est tout l'environnement bâti qui se voit formellement modifié par l'ajout d'éléments dissuasifs. Dans les années 1990, on voit naître un grand nombre de labels certifiant le respect de standards de sécurité dans le domaine de la construction, par exemple le label « *Secured by Design (SBD)* » en Grande-Bretagne ou la norme européenne « *Prévention de la malveillance : Urbanisme et conception des bâtiments (AFNOR)* » (Chédiac, 2009).

Aujourd'hui, la notion d'espace défensible est encore majoritairement présente et dicte la forme de l'habitat. On assiste à une démocratisation de l'accès à la sécurité (Chédiac, 2009) par peur de criminalité, mais aussi d'accidents, d'incivilités et de conflits, sécurité qui consiste à empêcher, par l'occupation de l'espace que tout interdit ne puisse être enfreint (Soulier, 2012).

Comme soulevé dans le chapitre précédent, c'est ici aussi la volonté d'anticiper les pratiques qui va conduire à une catégorisation des espaces : Coursives ; ruelles ; paliers ; passerelles ; porches ; etc., de nombreux espaces de transition garantissant le passage graduel entre les seuils des espaces publics, collectifs et privés disparaissent encore un peu plus : « *On découvre combien c'est l'anticipation inquiète de l'usage des espaces intermédiaires qui induit, chez les acteurs du projet, au niveau des dispositifs de pilotage, d'expertise ou de consultation, un véritable effort commun de clarification catégorielle et de dénomination systématique des fragments d'espace* » (Breviglieri, 2013). D'après Soulier, cette catégorisation des espaces se traduit le plus souvent par la mise en place d'espaces tampons là où toute appropriation spontanée pourrait survenir (quitte à supprimer toutes activités collectives imaginables). Les tampons les plus courants sont les pelouses, les plantes en massif, les aires de parking et les aires de jeu d'enfant.

Dans son ouvrage, Soulier s'appuie sur les propos de Christophe Dejours pour évoquer le principe de la démarche de la défaillance. Selon Dejours, les politiques publiques prescrivent sans cesse des normes fonctionnelles dans le but de discipliner les conduites, cependant, sans jamais faire référence aux valeurs qui motivent ces conduites. On substitue des automatismes à l'homme et sa part de responsabilité n'est pas prise en considération. Selon Soulier, bien trop souvent d'avantage de sécurité conduit à d'avantage de défiance. Il pense alors que la sécurisation par la mise en place d'espaces défensibles, loin de contribuer à la sécurité, ronge cette dernière en instaurant un climat d'insécurité constant.

Figure 21, 22.

La structure en béton ainsi que les différents éléments de séparations assurent une délimitation nette entre les espaces catégorisés, évitant toute incivilité, tout conflit et toute occupation non programmée de l'espace.

Lancy



L'exemple du principe de Résidentialisation

La mise en application par le gouvernement français du concept de résidentialisation illustre parfaitement le principe du tout sécuritaire. Principe basé sur un diagnostic biaisé des causes de la délinquance et des dégradations, qui apporte pour toute réponse une solution problématique et que l'on retrouve aussi bien dans les grands ensembles, que dans le tissu périurbain des grandes villes ou dans les lotissements suburbains de maisons individuelles.

Dans son article de 2009 «*A la maison dans mon HLM... La résidentialisation comme dispositif de rénovation urbaine*», Sophie Chédiac explique que le principe de résidentialisation naît dans les années 1990 d'une intention pourtant louable. Selon l'auteur, durant cette période, les politiques publiques considèrent alors qu'il y a en effet eu «*échec*» de l'urbanisme progressiste et fonctionnaliste des années 1960, 1970, à faciliter les relations sociales. La cause en revient principalement aux espaces libres sans affectation, ces espaces communs entre domaine public et domaine privé, que Nicolas Soulier considère comme des espaces tampons. L'absence d'intimité engendrée par la perméabilité de ces espaces est considérée alors comme un obstacle au développement d'interactions positives ainsi qu'un

facteur d'exacerbation de conflits d'usages: «Là où les théories progressistes organisaient dans des lieux séparés les différentes activités du citadin, l'urbanisme culturaliste tient à donner à chaque lieu de la ville l'occasion de remplir simultanément plusieurs fonctions» (Chédiac, 2009). Ce référent à l'esprit de village, de convivialité, de proximité, de mélange et d'imprévu, le principe de résidentialisation permettrait alors de revenir à des formes invitant les habitants à s'approprier l'espace.

Selon Chédiac, la résidentialisation a alors pour objectif concret de clarifier les statuts des espaces extérieurs et de délimiter l'espace privé de l'espace collectif et public, le tout en apportant une attention aux usages et aux pratiques associées aux différents espaces. Cependant, l'ensemble du travail de requalification va relever d'une approche finalement purement préventive. Dans le cadre de la «*sécurisation passive*», les opérations ont pour but principal d'assurer une utilisation maîtrisée des espaces et limiter la perpétration d'actes déviants (dégradations diverses, atteinte à la tranquillité, etc.).

Jade Tabet s'intéresse elle aussi au sujet dans son article de 1999: «*La résidentialisation du logement social à Paris*». Elle explique que les vastes opérations de restructuration urbaine sont majoritairement faites dans les années 1990 sur de nombreux sites désignés comme «*sensibles*», principalement les grands ensembles. Selon l'auteur, les diagnostics alors présentés imputent à la configuration spatiale des ensembles l'origine du dysfonctionnement. Les lieux comme les halls, les cages d'escalier, les caves, les porches, les passages sous immeubles facilitent le regroupement des jeunes et la pénétration de personnes venant de l'extérieures, créant un sentiment d'insécurité chez l'habitant. L'auteur de l'article note que les rapports d'enquête mentionnent l'absence de locaux collectifs, d'espaces de jeu ou de terrains de sport accessibles aux jeunes dans l'environnement des ensembles analysés. Ils mentionnent aussi les échecs scolaires, la présence de familles en grande difficulté pécuniaire, la concentration de personnes retraitées et isolées, la faiblesse du secteur associatif. Mais, ces problèmes, que brièvement cités, ne se retrouvent plus au moment de la proposition de solutions. L'accent est mis uniquement sur l'organisation spatiale et sécuritaire.

Les nombreuses opérations de requalification urbaine entreprises alors ont toutes pour but de transformer la structure spatiale des lieux pour remédier aux «*dysfonctionnements*». D'après les propos de Tabet: «*Comme l'exprime clairement l'un des responsables d'un organisme bailleur, il s'agit d'arriver à une situation où tout intrus se verra naturellement poser la question: "Vous cherchez quelqu'un?"*». Les opérations de requalification vont obéir à une logique de découpage qui vise à isoler les bâtiments derrière des enceintes protégées. Selon Sophie Chédiac, les grands ensembles sont divisés en plusieurs «*résidences*» où les espaces extérieurs sont fractionnés par des clôtures, des portes automatiques. Le stationnement résidentiel est privatisé. On assiste à une certaine standardisation des interventions, à une reproduction, à l'identique, d'un modèle stéréotypé.

Pour Tabet, l'espace collectif et public entre les immeubles devient alors un résidu du découpage de l'ensemble en unités autonomes, les tracés des rues sont commandés par le système de clôtures qui ne correspond pas aux parcours les plus fréquentés: «*Ainsi, seront bouchés les passages sous porches, condamnés les pilotis qui assuraient une transparence à travers les espaces intérieurs, supprimée la souplesse de communication entre les différentes entités, et rendue impossible toute fluidité de parcours*». Les figures projetées par les aménagements ne correspondent alors ni aux pratiques spatiales ni au système d'organisation du tissu urbain. Au final, selon l'auteur, cette logique de découpage qui n'obéit qu'à des impératifs sécuritaires et assigne à chaque espace une fonction distincte n'aura fait que reproduire une logique nivelante du fonctionnalisme le plus dur.

1.2.4 La figure de la ville garantie au regard des 3 dimensions de l'espace urbain

En observant la figure de la ville garantie au prisme des dimensions sociale, politique et spatiale, on peut constater que l'influence entre les trois dimensions n'est en aucun cas équilibrée. Le constat effectué durant l'analyse historique ne peut être que réitéré dans ce chapitre. En effet, la «*Production*», dimension politique, impose plus encore qu'à l'époque des formes contraignantes dictant en filigrane les usages encouragés et ceux tolérés.

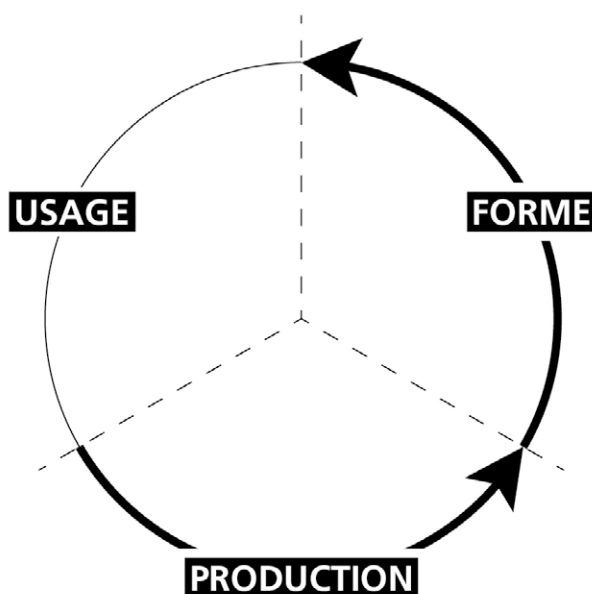
Cette interprétation du schéma de Zepf correspond au modèle dominant de production de l'espace urbain des villes en quête d'attractivité des capitaux. L'aménagement des espaces constitue un vecteur de développement économique; les pratiques sociales – lorsqu'elles divergent de celles incitées –

n'influencent pas et n'ont aucune emprise sur la forme ou la production de l'espace urbain. On dénote bel et bien un déséquilibre flagrant dans l'interaction des différentes dimensions.

A l'heure du développement des processus participatifs, un modèle qui doit permettre l'échange critique et le désaccord entre protagonistes tout en garantissant qu'aucun d'eux ne puisse prétendre à la supériorité de ce qu'il avance (Stavo, Debaugé, 2012, cité par Breviglieri, 2013), on peut alors légitimement se demander comment se fait-il que la forme physique dominante des espaces urbains se retrouve le plus souvent normée, standardisée et stérilisée ? Tous les membres de la société civile et les politiques publiques partagent-ils une vision commune du projet urbain s'insérant dans un courant néolibéral ? Ou la dimension politique empêche-t-elle toute réelle forme de débat ?

Figure 23.

La dimension
« Production » conçoit
la forme qui contraint les
usages de manière encore
plus fréquente



Dans son article de 2005 intitulé : «*La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté*», Bernard Jouve explique pourtant qu'au milieu des années 1990, face à nouveau à une «*crise des démocraties modernes*» occasionnée par la globalisation, on voit naître une remise en cause des conditions mêmes de production des politiques publiques et de la légitimité de la puissance publique. La démocratie représentative, l'expertise scientifique non partagée et une conception universaliste de la citoyenneté sont autant d'éléments remis en question. L'échelle du local devient l'échelle de référence à partir de laquelle on peut repenser et agir sur l'espace urbain. A cette échelle, la démocratie participative et délibérative est, par essence, préférée à la démocratie représentative. La majorité des discussions dans les dispositifs participatifs locaux concernent des enjeux d'urbanisme (Bacqué et al., 2006 cité par Nez, 2011).

Dans les villes, la création de l'espace urbain aspire à plus de délibération et de participation. Les processus participatifs mis en place lors de l'élaboration de nouveaux projets ou lors de revalorisation d'espaces urbains ont pour but d'associer les professionnels du métier de la fabrique de la ville, voire des acteurs d'autres disciplines (sociologues, travailleurs sociaux, etc.), aux représentants de la ville et aux habitants des quartiers. Le but est d'obtenir une complémentarité des visions et de définir une vision commune consensuelle. Supposés garantir la représentation des habitants et des citoyens, les acteurs politiques agissent alors comme des «*garants*» de ces processus de construction (Pison, 2006, cité par Breviglieri, 2013).

A la lecture de ces paragraphes, on pourrait donc en effet penser que la figure de la ville garantie naît d'une vision partagée et consensuelle entre politiques publics, acteurs privés du développement urbain et société civile. Cependant, le principe même de participation fait aujourd'hui face à de nombreuses critiques qui remettent fortement en question la capacité d'intervention du citoyen lors de ses processus participatifs.

Dresser un bilan complet et exhaustif sur les problématiques portant sur la participation du public dans le champ de l'urbanisme et des études urbaines représente un exercice trop important compte tenu de l'ampleur de la littérature existante sur le sujet (Bacqué & Gauthier, 2011). Cependant, il est essentiel pour comprendre une des problématiques majeurs de la démarche participative de se poser cette question : de quelle manière les problèmes sont-ils posés, par quels instances et dans quels circonstances ? (Ducret, Schibler, dans Hirt, 2010)

Dans leur article « *De la cause au marché de la démocratie participative* » de 2015, Mazeaud et Nonjon expliquent en effet que le succès contemporain de la démocratie participative s'adosse à la mise en scène d'une demande sociale de participation. En effet, selon les auteurs : « *le concept de "crise de la représentation" est souvent brandi comme une preuve suffisante de la nécessité de revitaliser la représentation par l'introduction d'une offre participative* ». Cette offre participative – pensée comme seule et unique réponse possible au problème de la représentativité – s'accompagne d'un panel de professionnels de la participation, intermédiaires entre les citoyens et les élus, qui ont pour but d'organiser, animer et évaluer la participation.

Pour les représentants des politiques publiques, les démarches participatives mises alors en place permettent en quelque sorte de « *prouver* » que la population a pu pleinement exprimer son opinion : « *Il s'agit pour eux d'administrer la preuve du succès participatif en déployant des techniques et des procédures qui relèvent aujourd'hui moins de l'espace militant que de celui des communicants et des experts en marketing marché de la démocratie participative* ». De plus, les groupes de participants constitués ne représentent souvent que les citoyens ou associations les plus susceptibles de freiner l'avancement du projet et sont invités dans l'espoir de désactiver en amont les complications. Ainsi, les populations les plus jeunes, les individus issus des couches sociales défavorisées ou de l'immigration récente, les actifs, restent peu représentés dans ces groupes (Zetlaoui-Léger, 2012).

Toujours selon les auteurs, l'idée même d'un processus participatif, qui semblait alors se situer par nature en dehors des logiques professionnelles et marchandes a ainsi été converti en débouchés professionnels et entrepreneuriaux. Démultiplication des prestataires, conception d'outils clés en main, etc. (Nonjon, 2006), cette professionnalisation du secteur produit des effets de lissage et de préfiguration des rôles des acteurs de la démocratie participative (Bonaccorsi & Nonjon, 2012).

1.2.5 En Bref

Lors de l'analyse de l'évolution historique de l'articulation des seuils entre public, collectif et privé, il a été permis de constater qu'une rupture entre le seuil du logement et la rue a été amorcée dans le passé. Aujourd'hui, la figure de la « *ville garantie* » – assurant confort, sécurité et propreté dans une logique d'attraction des capitaux humains et financiers – a accentué la rupture entre les différents seuils amorcée à l'époque.

D'une part, réglementation, standardisation, normalisation et catégorisation, ont conduit à une stérilisation de l'espace public, engendrant une véritable anticipation des pratiques de l'individu au quotidien. Le tout, accentué par le phénomène de déresponsabilisation de l'individu face à l'avènement du numérique.

Si la rupture entre les différents seuils s'est amorcée dès la période hygiéniste et s'est confirmée aujourd'hui, la transformation drastique de l'espace public et de ses pratiques quotidiennes est un élément récent. Pour la première fois dans l'histoire, la rue, mélangeur des fonctions et des populations, condition *sine qua non* de la mise en relation entre le dedans et le dehors, ne remplit plus son rôle premier (Mongrin, 2012).

D'autre part, les conséquences dans l'espace collectif et privé sont négatives pour l'articulation des seuils et pour le développement de leur fonction créatrice de liens sociaux. La réglementation préventive dont sont sujets les habitants des lieux résidentiels ainsi que la stérilisation des espaces collectifs et privés induits par la notion d'espace défensible entraîne une défiance des habitants envers leur lieu de vie commun au profit d'une vie recluse dans leur sphère privée.

Il a été permis de comprendre que le processus participatif – sensé permettre l'échange critique – n'est bien souvent qu'un leurre permettant aux pouvoirs publics de prouver qu'ils tiennent davantage compte de l'avis de la société civile avant de prendre des décisions. Cependant, on comprend finalement que cet avis est préfiguré et formaté. On retrouve une dénonciation d'un processus qui « *ne donne pas le choix* » (Carrel, 2013, cité par Breviglieri, 2013), où l'individu est orienté au sein même d'un fonctionnement configuré d'options certifiées et où son avis finit principalement par être un outil d'aide à la décision (Breviglieri, 2013), et, bien trop souvent, les vrais acteurs concernés prennent position en aval des décisions prises plutôt qu'en amont des décisions à prendre (Ducret, Schibler, in Hirt, ?).

La littérature scientifique passée en revue lors de ce chapitre permet donc d'ancrer la problématique de ce travail. En effet, après un passage en revue de nombreux articles, conformément à la problématique décrite lors de l'introduction de ce travail, il peut être avancé que la figure de la ville garantie empêche une articulation positive des seuils. Dès lors, le prochain chapitre s'attache à démontrer qu'une meilleure articulation des seuils permettrait de développer une convivialité bénéfique à la vitalité de l'espace urbain. Il y sera aussi creusé l'hypothèse selon laquelle, l'accumulation minutieuse et hétéroclite de signes dans l'environnement quotidien peut être un élément clé pour répondre à la question de recherche : **comment permettre une articulation des seuils apportant convivialité et vitalité dans l'espace urbain du quotidien à l'heure de la ville garantie ?**

1.3 Habiter l'espace urbain

1.3.1 Habiter la rue

Le terme d'« *habitation* » provient du latin *habitatio* et exprime le « *fait d'habiter* », la « *demeure* ». Dans les années 60, le philosophe et sociologue Henri Lefebvre (cité par Costes, 2015) écrit que selon lui le verbe « *habiter* » a un sens bien plus riche que la simple action d'être logé. Habiter, c'est aussi organiser sa vie privée, individuelle et familiale, s'approprier quelque chose, en faire son oeuvre, la modeler à sa façon. C'est une dimension essentielle de l'individu.

Dans les années 2000, les travaux, entre autres de Thierry Paquot, posent les jalons d'une nouvelle conception du verbe « *habiter* ». « *La surface du logement n'est pas seule identifiée à l'habitat. Celui-ci déborde l'appartement. Certes, je réside bien dans ces trois pièces de cet immeuble, mais mon habitat véritable embrasse plus large, il intègre la cage d'escalier et l'ascenseur, le hall d'entrée, le local à bicyclettes, les abords immédiats de l'immeuble, le cheminement qui mène à la rue, les rues voisines qui desservent la station de RER, l'école, la boulangerie, le jardin public... Mon habitat est extensible au gré de mes humeurs, de mes relations de voisinage, de ma géographie affective, tout comme il peut se rétrécir, si moi-même je me replie sur moi, ne veux rencontrer personne, m'enferme dans mon appartement comme une huître dans sa coquille* » (Paquot 2007).

Dorénavant, on parle de la notion de « *l'habiter* ». Cette notion qui comprend l'habitation et tous les itinéraires du quotidien implique une relation entre l'être humain et son environnement aussi bien privé que public, Il peut concerner une multiplicité de lieux (un logement, mais aussi un banc public, une aire de jeu ou un poste de travail) (Breviglieri 2004). L'espace vécu, ressenti au quotidien, comprend alors un ensemble territorial géographiquement changeant, évolutif et différent d'une personne à l'autre ; l'espace public de la rue et l'espace privé du domicile s'entremêlent dans la notion de l'habiter. Les lieux publics peuvent alors : « *acquérir une consistance et une importance aussi grandes que la résidence et devenir eux aussi ce que je nomme des ancrages de l'habitation* » (Lussault, 2015).

Bien que l'évaluation de la qualité spatiale dépend beaucoup de valeurs individuelles et culturelles, il n'en reste pas moins que les caractéristiques de l'espace jouent un rôle essentiel dans la qualité du vécu de ces espaces. L'interdépendance entre la personne et son environnement structure de nouveaux champs de valeurs. (Dind, 2008)

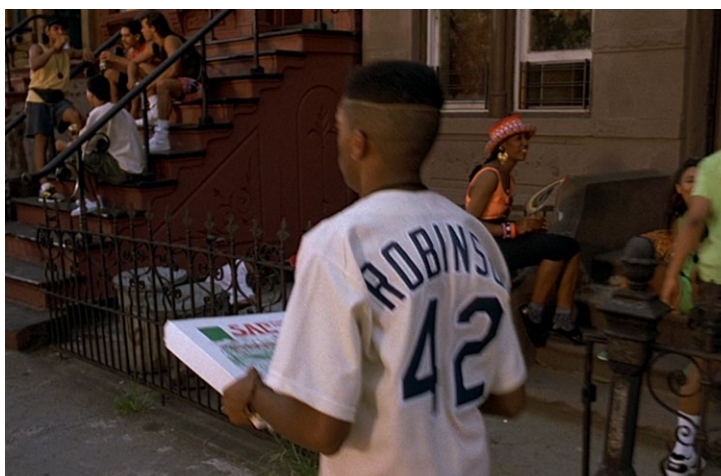
Dès lors, certains théoriciens et concepteurs vont s'interroger sur l'espace urbain quotidien et l'influence qu'il exerce sur les habitants : « *on ne peut pour autant négliger l'ensemble des relations avec le milieu matériel, puisque précisément ces aménagements sont un aspect de la forme sociale de l'existence* ;

l'espace est le miroir d'un monde fabriqué, modelé par l'homme» (Fischer, 1997, cité par dind, 2008). Le modèle progressiste jugé rigide et stérile se retrouve de plus en plus critiqué et un certain regain d'intérêt se dessine pour le modèle culturaliste et l'architecture vernaculaire, notamment dans sa capacité à faire dialoguer les différents espaces tant privés que publics de la notion de l'habiter. C'est d'ailleurs bien cette notion qui –malgré une mise en œuvre discutable – était à l'origine du principe de résidentialisation et avait pour ambition d'améliorer les relations sociales en revenant à une échelle de l'unité de voisinage, facilitant convivialité, proximité, mélange et imprévu (Chédiac, 2009).

«Quels sont donc les services rendus par la rue et son environnement et que ces lieux pourtant spécialement étudiés (salle de réunion, etc.) sont dans l'incapacité de rendre ? Et pour quelle raison ? Comment se fait-il que la vie sociale inorganisée de la rue soit le substratum nécessaire de la vie organisée de la collectivité dans une cité ?» (Jane Jacobs, cité par Soulier, 2012). En 1961, l'auteure nord-américaine Jane Jacobs analyse les processus qui altèrent selon elle la vitalité des villes. D'après ses propos, la vie sociale informelle de tous les jours, la *«vie de rue»* a été malmenée par l'urbanisme moderniste. Son livre *«The death and Life of Great American Cities»* s'attachera alors à démontrer que l'espace physique de la rue, sa structure spatiale, la relation qu'elle entretient avec le bâti, permet le développement de cette vie sociale informelle, véritable base de la vitalité des villes. Pour que la vie de rue se développe réellement, il faut que se développe parallèlement une confiance réciproque entre les usagers: *«[...] cette confiance prend forme, avec le temps, grâce à de nombreux, très nombreux contacts quotidiens entre les individus qui fréquentent la même rue [...] la plupart de ces contacts entre usagers de la rue sont tout à fait superficiels, mais leur somme ne l'est pas. [...] elle constitue à la fois un sentiment d'appartenance à une identité commune, un réseau de confiance et de respect mutuel et un recours possible en cas de nécessité personnelle ou collective. Pour une rue, l'absence de cette confiance générale est vraiment dramatique [...].»* (Jane Jacobs, cité par Soulier, 2012).

Figure 24,25.

Le film de 1989 *«Do the Right Thing»* du réalisateur Spike Lee, nous entraîne dans un quartier de Brooklyn durant les jours d'un été particulièrement chaud. Les rues sont animées par une myriade de personnages dont les destins s'enchevêtrent au gré des trottoirs, des perrons et des fenêtres grandes ouvertes.



1.3.2 L'importance d'articuler les seuils

Très influente en Amérique du Nord, il faudra attendre 1991 pour lire la traduction française du livre de Jacobs. Ses propos vont alors seulement commencer à trouver un écho en Europe dans les années 2000 avec le développement de concepts comme celui de l'habiter. Une autre façon de concevoir l'espace urbain se dessine alors dans l'esprit de théoriciens et praticiens, remettant alors en cause le paysage urbain contemporain normé et fondé sur des stratégies d'évitement. Certains sociologues et urbanistes vont alors réfléchir spécifiquement l'espace public de la rue comme source de vitalité dans un rapport avec le milieu bâti. Pour ce faire, ils vont développer une réflexion sur l'articulation des différents seuils entre les domaines privé, collectif et public.

Sous la direction d'Arielle Masbounji, dans le livre de 2013 *«(Ré)aménager les rez-de-chaussée de la ville»*, plusieurs auteurs interrogent le rapport de l'affectation des rez-de-chaussée à l'espace public. Les rez sont à leurs yeux une clé pour le développement d'une ville plus vivante, diversifiée et socialement active.

En introduction, Jean-Marc Michel explique que les rez-de-chaussée des surfaces bâties sont en mesure d'établir des complicités avec l'espace public auquel ils offrent la vue, la sécurité et la vitalité. L'animation et la richesse d'une rue dépendent de leur architecture et de leurs affectations. Pour l'auteur, le commerce est un élément moteur pour l'aménagement des rez-de-chaussée, mais non-exclusif. Selon lui : *«Il s'agit de faire voisiner des composantes d'activités marchandes ou non-marchandes, des lieux d'emploi, des lieux économiques et des lieux de résidence beaucoup plus intimes»*. Ils doivent être des lieux d'échange, d'expression et d'activités. En effet, tous les rez ne peuvent pas être commerciaux : d'après Masbounji, les commerces en ville n'occupent rarement plus de 10% du linéaire urbain, et c'est évidemment bien moins dans les périphéries. Il est donc essentiel d'affecter les rez par des programmes ouverts sur la ville (caféterias, bibliothèques, etc.), par des programmes alternatifs, des services, des équipements, des microcentralités, par le traitement architectural du socle des bâtiments et par la transparence des entrées. Il faut imaginer des activités qui soient génératrices d'animation. Pour l'auteur, la vitalité des rez est décuplée quand ils sont issus d'initiatives indépendantes.

Pour l'urbaniste Charles Daubas, la valeur du rez ne peut exister que dans son rapport à la rue. D'après lui, il existe une certaine forme de malaise dans l'affectation des rez-de-chaussée qui s'étend à la quasi-totalité des infrastructures qui se construisent actuellement : *«nombreux sont les signes d'une incapacité toujours plus marquée à animer et développer le potentiel d'un niveau pourtant clé de la ville»*. En effet, le rez est bien souvent conçu comme un espace que l'on conçoit soit tourné vers l'intérieur du bâtiment soit tourné vers la rue *«là où sa qualité première était peut-être de répondre aux deux et de n'appartenir complètement à aucun»*.

Selon Ariella Masbounji : *«Réduits à des fonctions d'accueil ou de stockage des locaux techniques, tournant le dos à l'espace public et matérialisant la frontière entre le caractère privé du bâtiment et le caractère public de la rue, les rez-de-chaussée sont au mieux l'objet d'un déni, au pire le produit d'une réflexion intentionnelle»*. En effet, le rez est bien un espace d'intérêt collectif, mais sous régime privé et sa privatisation est bien trop souvent synonyme de sous-utilisation. Le bâtiment y met ses fonctions non souhaitées, les locaux à vélos, à poubelles ou même les parkings.

La privatisation des rez engendre aussi une surenchère dans l'affectation des activités commerciales ou de services dont on peut s'assurer la rentabilité immédiate. Selon Masbounji : *«Les rez-de-chaussée sont le miroir du contexte économique. Ils sont soumis aux fortes pressions des acteurs privés ainsi qu'aux tensions commerciales croissantes entre centre et périphérie et aux nombreuses mutations qui en découlent. Prospérité ou pauvreté, la situation économique et sociale des villes peut se lire dans les succès et les échecs des modes d'occupation des rez»*. Dans le but de ne pas assister à une généralisation des banques et des compagnies d'assurances en pied d'immeuble, Margot Wellington explique que les politiques publiques disposent d'outils permettant de mettre en place des règlements spécifiques destinés à programmer les rez. Cependant, pour favoriser l'installation d'activités créatrices d'animations, encore faut-il que les politiques publiques disposent d'une marge de manœuvre suffisante face au secteur privé ce qui est loin d'être le cas dans la figure de la ville garantie.

Figure 26.

Certaines affectations des rez sont gages de rentabilité pour les promoteurs immobiliers, mais ne sont pas vectrices d'animation pour le quartier.

Carouge



Figure 27.

En débordant ainsi sur le trottoir et même légèrement sur la route, ce fleuriste participe à l'animation de l'espace public.

Lancy

Figure 28.

Les terrasses de cafés avec pignon sur rue sont bien souvent bénéfiques à la vitalité d'un espace public.

Genève, Jonction



En 2012, l'architecte et urbaniste Nicolas Soulier s'intéresse dans son livre « *Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions* », au rôle primordial que joue l'habitation dans l'animation des rues. Selon lui, ces espaces à caractère privé alors même sans programme ou affectation commerciale relèvent une importance. Bien que l'affectation des rez-de-chaussée dans le but de développer de nombreux programmes soit un élément important, il ne suffit pas à garantir l'animation des rues et le développement d'une certaine convivialité.

Soulier explique l'importance qu'a eu pour lui Jane Jacobs dans son appréhension du métier d'urbaniste. Dans son ouvrage, il tâche d'examiner à quoi tient cette « *vie sociale inorganisée de la rue* », de comprendre quelles organisations, quels découpages de l'espace lui sont le plus favorables.

Il examine alors le rôle fondamental que joue le découpage de l'espace entre le domaine public et le domaine privé. La notion d'espace collectif, comme elle pouvait être présente dans le livre de Lawrence et au long de ce travail n'est pas formellement exprimée dans l'ouvrage. Justement, Soulier met à mal

la dichotomie que l'on fait souvent entre public et privé. Pour lui la notion d'espace collectif se dissout dans un entre-deux incertain et difficilement qualifiable, mais capital dans son travail.

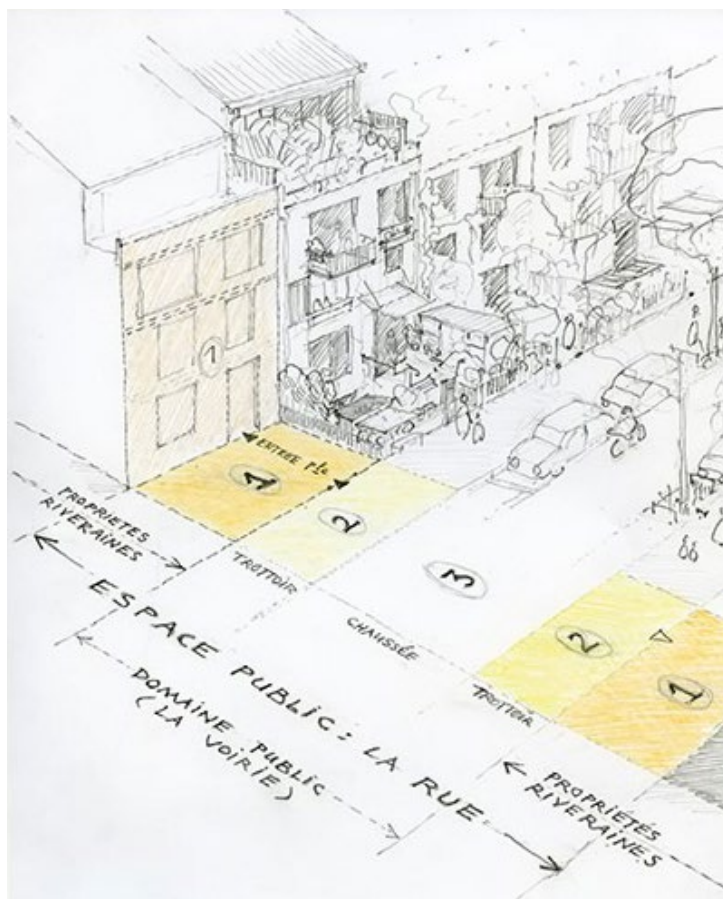
Par un exemple de rues d'un quartier d'habitation dans la ville de Brême, l'auteur illustre le flou qui peut parfois exister entre les limites. Les habitations sont construites plus ou moins en retrait par rapport à la rue. Les « *Vorgarten* », petits jardins du devant, sont ouverts sur la rue. Ils sont privés ; mais, du fait qu'ils soient dans la rue, qu'ils en fassent partie intégrante, ils sont d'une certaine manière aussi publics. « *Le public ici est partiellement fait de la chair du privé, et est embelli par le privé. Le public n'est pas privé pour autant : au contraire, il est agrandi, amplifié par ces espaces privés qui le bordent. Le privé n'est pas stérilisé pour autant : chaque particulier peut s'y épanouir, et jouir de la rue* ».

Le terme « *frontage* » est un terme utilisé couramment en Amérique du Nord pour désigner par exemple les *Vorgarten* du quartier de Brême. Soulier le définit comme étant plus généralement l'espace de bord de rue, tant privé que public, véritable interface entre les espaces. Cette notion de frontage a profondément influencé la façon de traiter les espaces de transitions entre le seuil de l'habitat et le seuil de l'espace public dans le nord de l'Amérique. Selon Soulier, il n'existe pas en français un terme correspondant à ce que *frontage* signifie. Il constate l'usage récurrent de périphrases assez vagues et incapables de désigner l'espace en question : « espace entre alignement et retrait » ; « espace de recul » ; « front de rue » ; front bâti » ; « jardin de devant » ; « cour d'entrée » ; etc. Cette incapacité lexicale à parler généralement de ce type d'espace empêche toute réflexion poussée et professionnelle sur l'articulation des seuils lors de la construction ou la rénovation d'un bâtiment ou lors de la planification urbaine.

L'environnement quotidien joue donc un rôle indéniablement important dans l'articulation des seuils et l'animation des espaces urbains. Afin de comprendre plus particulièrement comment cet environnement influence la vitalité et la convivialité d'un quartier, il est essentiel de comprendre ce qui le compose, sa matérialité.

Figure 29.

Le schéma dessiné par Nicolas Soulier permet d'illustrer le frontage privé (1), le frontage public (2) et la chaussée (3).



1.3.3 La multitude hétéroclite

« *le territoire se construit par accumulation minutieuse de signes* » (Jean-Michel Roux, dans Masbougni, 2013).

La notion de l'habiter apporte une importance particulière à celle de l'appropriation, que l'on peut définir comme étant : « *l'ensemble des pratiques qui confèrent à un espace limité, les qualités d'un lieu personnel ou collectif [...] L'appropriation repose ainsi sur une symbolisation de la vie sociale qui s'effectue à travers l'habitat* » (Segaud M 2007, cité par Laurence 2015). Cette appropriation s'effectue donc en relation intime avec l'environnement quotidien, l'habiter implique un apprivoisement des entoures matériels, une « *domestication* », au plein sens du terme. (Beldjerd, 2011) Ces entoures matériels se comportent de l'ensemble des éléments présents dans l'espace urbain, tant privé que collectif ou public : aménagement de la chaussée, bâtiments, éléments architecturaux qui les composent, végétation, mobilier urbain ou encore, meubles et objets que comporte l'intérieur des appartements. Cette multitude d'éléments constitue un ensemble construit, à la fois fixe et amovible, pérenne et éphémère, qu'il est proposé de nommer ici « *multitude hétéroclite* ».

Cette multitude hétéroclite véhicule irrémédiablement un message au travers de ses formes, ses signes et son agencement dans le cadre d'un système structuré, culturellement construit et socialement organisé (Quéré, 1997, cité par Leviette, 2013). Par exemple, un banc dans l'espace public se compose de « *formes, matières, aspects, surfaces, couleurs, usages, fonctions, [qui] ont été chargés d'émotions, d'intuitions et d'intentions; [qui] sont issus d'une réflexion sur la relation entre l'objet et celui qui l'utilisera; sur le lien entre le lieu qui accueillera l'objet et celle qui le contempera ou en fera usage; sur la manière dont il se détachera du fond ambiant sans équivoque, ou s'y perdra pour disparaître dans un anonymat solitaire* » (Leviette, 2013).

Si précédemment, il a pu être expliqué que l'orchestration du design d'un élément de mobilier urbain tel qu'un abri bus ou un banc public permettait une stratégie « *d'esthétisme du social* » et régulait le comportement des individus dans l'espace public, ici, Leviette permet de comprendre que ce dernier peut offrir parallèlement un ancrage affectif et positif au territoire.

La multitude hétéroclite d'éléments qui compose l'espace de l'habiter – que l'on manipule ou qui sollicite notre regard – accompagne notre existence et participe à la nécessaire articulation des modalités mentales et corporelles par lesquelles s'opèrent les prises de possession de l'espace (Beldjerd, 2011), elle participe à notre lien à l'espace traversé et par là, de notre relation au monde (Leviette, 2013).

Dans son ouvrage précédemment cité, Soulier propose de faire une distinction entre le frontage privé et le frontage public. Il définit le frontage public comme étant « *la surface du domaine public de voirie comprise entre le caniveau de la chaussée et la limite du trottoir côté riverain. Il comprend le trottoir, les arbres de rue, les lampadaires, les mobiliers urbains, et éventuellement des bandes de terrain plantées* ». Selon l'auteur, le frontage public est la partie cruciale de la rue, celui qui donne accès aux bâtiments riverains, où les piétons circulent, se mêlent les uns aux autres, conversent, jouent, mangent... C'est une composition importante du système de déplacement, mais aussi du tissu social.

Le frontage privé est, lui, décrit comme étant le terrain privé situé entre la limite de la propriété et la façade du bâtiment, en retrait tourné vers la rue. Il comprend les éléments de cette façade jusqu'à la hauteur du deuxième étage, les entrées orientées vers la rue, une combinaison d'éléments architecturaux tels que clôtures, perrons, vérandas et galerie d'entrées. Tous ces éléments privés ont une influence sur la perception de l'environnement et les conduites sociales dans l'espace public.

Soulier met en avant le fait que la capacité qu'a le citoyen à s'occuper du frontage – qu'ils soient publics ou privés – va permettre la diversité des petites scènes qui bercent l'attention. La présence de personnes, qui dînent, entretiennent le jardin, d'enfants s'amusant dans la rue, d'animaux qui se reposent, forment un ensemble qui joue un rôle dans l'ambiance permanente des frontages.

Selon Soulier, même lorsque les habitants du quartier ne sont pas présents dans les frontages, ses derniers ne sont pas nécessairement sans vie pour autant. La multitude d'éléments architecturaux, d'interventions ou d'objets permet là aussi de donner à voir. C'est aussi ce qui va contribuer à constituer la rue et à lui donner du charme.

C'est donc bel et bien l'ensemble de l'environnement quotidien qui influe le ressenti de l'utilisateur lorsqu'il arpente la rue. D'où l'importance de se montrer sensibles: «aux choses de la ville qui façonnent l'ordinaire des habitants et qui bien souvent sans l'ébruiter assurent au quotidien urbain sa dimension extraordinaire» (Paquot dans Leviette, 2013).

Selon Nicolas Soulier, un bon frontage, un frontage considéré comme «actif», trouve sa matérialité autant dans le frontage public que le frontage privé. Les frontages sont considérés comme étant actifs lorsqu'ils sont quotidiennement fréquentés, par les habitants du quartier d'une part, mais aussi par les passants. De plus, le traitement de la voirie a un rôle important à jouer pour rendre les frontages actifs. Si ils sont traités de façon à faciliter les déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun, l'usage de la voiture n'est plus une obligation quotidienne. La vitalité d'un certain nombre de rues, comme celle de la ville de Brême, est donc due à un partage modal réussi et à des frontages actifs. L'espace quotidien doit donner à voir et à vivre.

Figure 30.

D'un goût parfois discutable, la multitude d'objets présente dans les frontages permet quoi qu'il en soit d'éveiller l'attention des passants.

Düdingen



Figure 31.

Ici, la composition architecturale permet à l'habitant d'entretenir quelques mètres carrés de verdure entre son perron et la rue. Ce dernier assure aussi l'entretien de plantes qu'il s'est permis de faire déborder sur le domaine public.

Vernier

En revanche, dans une majorité de situations, les frontages peuvent très rapidement devenir «inactifs». Comme il nous a été donné de voir, les conséquences de la figure de la ville garantie pour l'espace public et l'espace bâti sont nombreuses et ne favorisent pas l'apparition de frontages actifs. Pour rappel, dans l'espace public, la stérilisation progressive de ce dernier et l'anticipation des pratiques de l'individu conduisent à une sous-occupation de la rue. Dans l'espace collectif et privé à caractère résidentiel, la stérilisation du bâti et la réglementation pousse l'individu à se retrancher dans sa sphère privée. L'immeuble tourne le dos à la rue, l'individu entretient une relation indifférente ou néfaste à son environnement et y perd tout ancrage affectif.

Pour Nicolas Soulier, les frontages inactifs sont inévitables lorsque les immeubles ou les habitations à plus petit gabarit ne présentent pas de front à la rue, s'ils n'y présentent pas leurs entrées principales. Lorsque le bâti est orienté vers la rue, bien trop souvent le repli individuel pousse à condamner les entrées

qui donnent directement sur le trottoir. L'opacité des clôtures et des haies obstrue la vue des espaces privés de jardin. La présence des voitures (stationnées 95% du temps), des poubelles, des espaces verts tampons, lorsqu'ils occupent quasiment toute la surface disponible, amène à une absence d'activités humaines dans l'espace public et rendent les rues mornes et ennuyeuses. Ces dernières ne deviennent plus que des voies de déplacement motorisées et de desserte. La marche à pied devient fastidieuse, les distances paraissent interminables, l'usage du vélo rébarbatif, les rues deviennent désertes et les automobilistes ne voient pas de raison d'adapter leur vitesse.

Figure 32, 33.

Ces deux photographies d'un immeuble du quartier d'Onex sont symptomatiques de l'architecture fonctionnaliste des logements populaires des années 1960. L'immeuble est implanté de manière perpendiculaire à la rue, les espaces collectifs intérieurs sont étriés, ceux à l'extérieure sont réduits au statut d'espaces tampon (parking et pelouse).



Figure 34.

Comme c'est le cas ici, l'espace privé peut être potentiellement intéressant mais est sous-exploité.

Carouge
Photographie personnelle

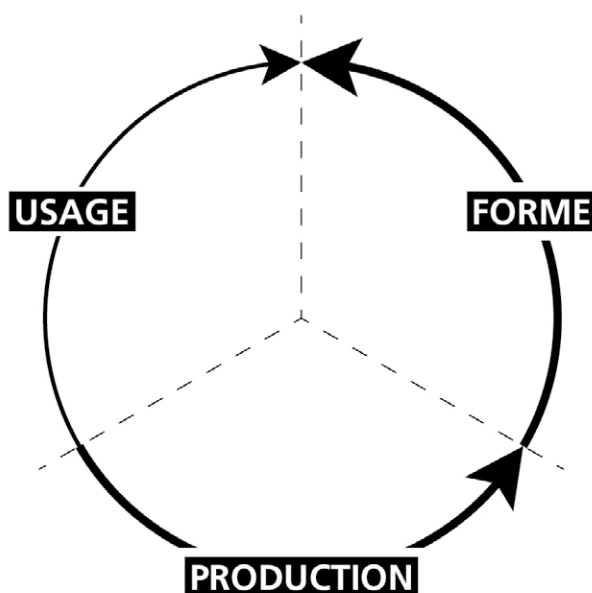
1.3.4 Les apports de l'habiter et de la multitude hétéroclite au regard des 3 dimensions de l'espace urbain

Lors du sous-chapitre précédent, il a pu être avancé que la dimension «*Production*» de la figure de la ville garantie (portée par les politiques publiques et le secteur privé), impose bel et bien des formes contraignantes à l'espace bâti. Une dimension «*Forme*» qui influence ensuite les usages dans l'espace urbain. À la lecture du chapitre actuel, il peut cependant être avancé un autre constat: lorsque la forme du bâti et/ou celle du domaine public le permet, les habitants du quartier, les commerçants ou encore d'autres usagers du quotidien peuvent alors occuper l'espace, l'entretenir, le modifier, y déployer des objets, y mettre en valeur des éléments. Créer en quelque sorte une deuxième dimension, «*Forme*» additionnée à la forme première de l'espace urbain. Cette seconde couche forme l'ensemble de la multitude hétéroclite. Multitude qui encouragera alors d'autres pratiques et usages de l'espace, bénéfiques à la convivialité et à la vitalité d'un quartier.

Malheureusement, il est actuellement rare que la forme initiale de l'espace urbain encourage la superposition d'une seconde forme, plus malléable et éphémère, encourageant les usages variés et imprévus. Comme il a été démontré, bien souvent la dimension de production ne permet pas (du moins pas volontairement) la création d'un habiter dont l'appropriation dynamique serait formellement encouragée. On dénote toujours un déséquilibre dans l'interaction des différentes dimensions.

Figure 35.

*La dimension «*Forme*» permet parfois l'expression d'usages variés qui influenceront à leur tour cette dernière.*



1.3.5 En Bref

Si la notion de l'habiter permet de repenser l'homme dans sa relation à son environnement quotidien, on constate que la rue joue un rôle fondamental dans cette notion par la relation intrinsèque qu'elle partage avec son environnement bâti. Comme l'exprime parfaitement Jane Jacobs, la vie sociale informelle – base de la vitalité des villes – qui prend source dans la rue ne saurait se passer du lien intime avec l'environnement bâti. L'articulation des différents seuils devient alors un élément crucial pour garantir la vitalité d'un quartier.

L'affectation des rez-de-chaussée joue un rôle important dans l'articulation entre la rue et le bâti. Cependant les activités et les différents commerces proposés – même lorsqu'ils sont ouverts sur la rue et inclusifs – ne sont, dans la plupart des cas, pas assez nombreux pour garantir au quartier le développement d'une vie sociale informelle. La notion de frontage développée par Soulier permet alors de comprendre que l'habitation résidentielle peut elle aussi jouer un rôle primordial dans l'animation des rues par un découpage de l'espace favorable à une porosité des seuils.

La notion de multitude hétéroclite, comprenant l'ensemble des éléments présents dans l'espace urbain, tant privé que collectif ou public, permet à l'individu fréquentant l'espace un approvisionnement facilité et vivifiant de ses entoures matériels.

Si les frontages actifs permettent alors d'influencer positivement le ressenti de l'utilisateur lorsqu'il arpente la rue ou pénètre dans un immeuble, les frontages inactifs ont tendance – par leurs formes normalisées, standardisées et stérilisées – à empêcher l'accumulation d'éléments hétéroclites et le développement d'usages variés et quotidiens.

L'analyse photographique du territoire de Genève effectuée dans le but d'appuyer les propos développés dans ce travail a permis de rendre compte de la multiplicité des frontages existants. La multitude des schémas d'implantation du bâti et des formes architecturales à travers les époques rend l'espace urbain particulièrement complexe et varié. Les cas de figure sont évidemment très différents suivant la situation géographique des quartiers. Aussi, le frontage analysé résultera d'une approche architecturale et urbanistique très différente s'il est présent dans l'hypercentre urbain, la couronne périurbaine, suburbaine ou encore dans un village.

Figure 36, 37.

Bien que les gabarits de ces deux immeubles soient relativement comparables, le traitement architectural diffère énormément, changeant la relation qu'entretient le bâtiment avec le domaine public.

*Jonction, Genève
Concorde, Genève*



Cependant, de manière très générale, malgré un certain nombre de situations (volontaires ou non) où l'articulation des seuils permet des prises de possessions matérielles et mentales de l'individu, la plupart des frontages sont inactifs. Dans une majorité des cas, cependant variés, les espaces collectifs et les espaces de transition sont réduits à leur forme minimale; l'espace rue – normé et stérilisé – assure une circulation fluidifiée des piétons; la place prépondérante de la voiture rend les espaces publics peu attrayants; en guise de parvis des immeubles, on trouve des espaces tampons sous forme de parking ou de pelouse; des haies et des barrières entourent les jardins privatifs créant un appauvrissement visuel.

Figure 38, 39.

Les barrières présentes sur la première image empêchent toute appropriation de l'espace, alors que l'architecture permissive du bâti de la seconde image encourage les habitants à déborder sur l'espace public.

*Champel, Genève
Russin*



Si les chapitres précédents ont permis de confirmer la problématique selon laquelle la figure de la ville garantie empêche une articulation des seuils bénéfiques au développement d'une vitalité et d'une convivialité dans l'espace urbain, ce chapitre présent a permis de constater l'importance de l'environnement quotidien dans l'articulation des différents seuils entre le domaine public et le milieu bâti.

L'hypothèse posée à la base de ce travail selon laquelle la multitude hétéroclite d'éléments influence positivement le développement des usages dans l'espace urbain du quotidien semble bel et bien faciliter une articulation des seuils positive à la vitalité et à la convivialité d'un quartier.

Cependant, bien que la question de l'animation et de la vitalité des espaces publics soit devenue une réflexion à part entière chez les théoriciens, les professionnels de l'aménagement urbain, que des auteurs aient mis en avant l'importance du développement de la vie informelle des rues et de l'articulation des seuils entre privé collectif et public dans la vitalité des quartiers, la grande majorité des rues des villes et des périphéries urbaines comportent des frontages que l'on peut qualifier d'inactifs. Confort, sécurité et propreté, les trois mots d'ordre de la ville garantie semblent bel et bien entraîner une véritable stérilisation des lieux de vie du quotidien rendant toute appropriation de l'espace impossible dans la majorité des espaces urbains. Après un tel constat, comment tenter de redonner corps et vitalité à la rue et au bâti ?

Chapitre 2

«L'organisation formelle des villes n'est qu'un système topographique, il ne devient réellement espace et territoire que par les usages qui s'y déploient» (Kpodéhoun, 2010).

Le prochain chapitre s'attache à mener une recherche et à articuler une réflexion sur différents moyens de transformer l'espace urbain du quotidien lorsque ce dernier est considéré comme *«inactif»*. Avec pour objectif d'apporter une réponse à la question de recherche, il sera expliqué par quels moyens le citoyen peut prendre possession de son environnement quotidien sur le plan cognitif et physique afin de proposer d'autres expériences vécues, basées sur l'appropriation par des usages singuliers.

2.1 L'agir urbain pour articuler les seuils

2.1.1 l'agir urbain

Dans un article de 2007 intitulé « *Agir urbain* », les auteurs Petrescu, Querrien et Petcou développent le constat selon lequel, aux antipodes du fonctionnement des espaces urbains dans les villes contemporaines, il existe une façon d'agir citoyenne permettant de remettre en cause la figure stérilisante et liberticide de la ville garantie. Là où l'usage quotidien ne doit pas laisser de trace, où les convenances invitent à subir l'espace, à le respecter, à se conformer, « *l'agir urbain* » permet de créer des lignes de modification, d'occuper et de transformer cet espace laissant percevoir une autre ville.

Cette notion de l'agir urbain permet de conceptualiser l'image d'une ville alternative, superposée à la ville garantie, dans laquelle la vie sociale informelle de la rue s'épanouit dans sa relation avec l'environnement bâti, permettant au citoyen une domestication des entours matériels bénéfiques à la convivialité d'un quartier.

Selon les auteurs de l'article, l'agir urbain est une activité critique, engagée et créative, composée « *d'actes sans fin dans le temps et dans le but* » (Deligny, 2006, cité dans l'article). Cet agir développe majoritairement des interventions locales et ponctuelles dans les quartiers, mais peut aussi se former en réseau et projets translocaux. Il peut parfois se faire militant, massif, dans le but de faire respecter ses droits ou garder ses marques, comme il peut être anonyme ou individuel. Cet agir urbain est composé de multiples figures, plus ou moins militantes, plus ou moins conscientes qui ont toutes en commun d'opérer par intrusion dans l'espace urbain. Ces figures – dont il sera présenté certaines formes – peuvent être qualifiées selon les auteurs de « *lutte urbaine quotidienne* » contre les maux de la ville garantie, bien trop souvent indifférente aux métissages des cultures et des pratiques alternatives. Jochen Becker parle d'un « *activisme informel* », d'un regard qui se porte sur l'étrange et en perçoit la part de résistance.

2.1.2 l'agir militant

Sous le nom d'« *urbanisme tactique* », on trouve différents acteurs revendiquant ouvertement des propositions alternatives aux instruments traditionnels de la fabrique de la ville dans le but de transformer l'espace urbain. Ils se fondent sur des interventions éphémères, ponctuelles et initiées par le bas (Lydon, 2012, Rebar, 2011, cité par Levy 2016). L'urbanisme tactique est une pratique, qui, loin d'être homogène, recouvre une large gamme d'actions allant de l'événement festif et ludique à un activisme engagé (Levy, 2016), avec cependant une certaine intention revendicatrice plus ou moins formulée. Les installations sont construites, entre l'illicite et le toléré, le temps d'une action pour révéler les potentialités qu'un lieu peut contenir en termes d'usages ou en termes esthétiques, avec pour but de sensibiliser les habitants à la définition de leur cadre de vie. En effet, le plus souvent, ces lieux sont conçus par des collectifs et des collectivités, mais avec pour ambition de s'ouvrir au public, de proposer un élargissement et une diversité des activités dans le but de contribuer à l'émergence d'initiatives et de pratiques nouvelles (Coninck, Deroubaix, 2009).

De manière générale, ces mouvements d'occupation permettent de réaffirmer les droits du public sur certains lieux que la sphère institutionnelle a tendance à s'appropriier par diverses activités normées, par des aménagements contraignants ou par une « *sécurisation* » par présence policière ou par les caméras vidéo (Mongrin, 2012).

Cette forme de revendication de l'espace urbain peut être illustrée par les actions du collectif Rebar et de celle maintenant bien connue du PARK(ing) DAY. Action qui a pour but de se réapproprier l'espace des places de stationnement dans certaines rues en transformant temporellement la place de parking en espaces éphémère pour le public (Douay & Prevot, 2014). Lancée en 2005, l'initiative connaît maintenant un large succès et est reprise par de nombreux collectifs et citoyens à travers le monde. Elle illustre parfaitement le genre d'action menée dans un frontage public avec effet direct sur la composition physique de la rue et le comportement des individus.

Le plus souvent, ces collectifs se dotent de manuels, de manifestes et divers autres documents qui ont pour but d'encourager l'urbanisme tactique en rendant accessible ce mode d'action au plus grand nombre.

Moins revendicateur, mais efficace dans l'activation des frontages, certains citoyens trouvent le moyen d'encourager les initiatives visant à transformer les espaces privés donnant accès au domaine public. Dans le livre «*Edible Estates. Attack on the Front Lawn*» l'architecte Fritz Haeg propose par exemple de cultiver des jardins potagers à la place des habituelles pelouses des résidences privées de banlieue.

Figure 40.

Une des premières actions du collectif Rebar qui donna naissance à l'initiative Park(ing) Day.



Figure 41.

En 2017, le collectif «*Mauvaise Herbe?*» proposait durant une semaine la mise en place d'un laboratoire d'actions spontanées dans le but d'inciter à un usage plus décomplexé de l'espace public. Ici, le stand d'information mobile déployé à Genève, au centre de la place Bel-Air.

L'urbanisme tactique peut intervenir dans de nombreux types d'espaces aux statuts définis, tels qu'une place publique ou le parvis d'un bâtiment. Cependant, cette forme d'agir militante devient particulièrement intéressante lorsqu'elle occupe ce que Le Stras appelle «*les interstices*» de la ville, dans son article de 2007 «*Multiplicité interstitielle*». Selon l'auteur, les interstices représentent ce qui résiste encore aux emprises réglementaires et à l'homogénéisation dans les métropoles. Ils constituent en quelque sorte la réserve de «*disponibilité*» de la ville.

Concrètement, les interstices représentent les espaces entre deux bâtiments, les creux entre deux pleins, les terrains en friche ou terrains vagues. Ce sont des espaces comparables aux espaces de «*lisière*», le bord, la marge, que l'on peut voir comme un intervalle entre deux milieux, et dont la richesse est le produit des milieux qu'elle sépare (Petrescu, Querrien et Petcou, 2007).

Selon Le Stras, les espaces interstitiels déchirent l'image élogieuse, esthétisée ou performante que la ville se donne d'elle-même et permet d'ouvrir des perspectives pour tout ce que la ville délaisse, désinvestit ou ne parvient plus à intégrer, tels les «*squats*» par exemple. Moins subversif, mais tout aussi valable: «*le jardinage offre un modèle pour un certain type d'agencement attentif à la singularité, qui implique patience, régularité, disponibilité et imprévu*» (Petcou et Petrescu, 2007).

Figure 42.

De 2018 à 2019, Le collectif du mouvement « Prenons La Ville » à occupé illégalement « Porteous » un bâtiment sur la presqu'île d'Aire, surplombant le Rhône. L'action a été menée en réaction au projet de l'Etat genevois qui avait pour objectif de transformer l'espace en centre pénitentiaire. En arrière fond, se dressent les tours de la cité du Lignon.



Lorsqu'ils ne sont pas accaparés par des usages d'opportunité, comme le stockage de véhicules par exemple, la pratique des espaces interstitiels permet de multiplier les devenirs de l'espace urbain qui, dans un modèle sociétal dominant et unique, sont restés à l'état de fragments. Creux, fissures, fractures, ces espaces permettent de faire entendre les questions refoulées, entravées, bloquées, les hypothèses récusées et minoritaires. Pour l'auteur : « *Les interstices sont là pour nous rappeler que la société ne coïncide jamais parfaitement avec elle-même et que son développement laisse en arrière-plan nombre d'hypothèses non encore investies [...] Par un travail interstitiel, par un mouvement de rupture, par des chemins de traverse, cette multiplicité de devenirs, niés, méprisés, occultés, délaissés, reprend le dessus et impose sa perspective* ». Ce mouvement qui s'affirme au fur et à mesure de ce qu'il expérimente permet une subversion essentiellement positive.

Dans les espaces urbains lissés, stérilisés et abstraits de la ville garantie, les interstices représentent les lieux qui résistent aux emprises réglementaires et à l'homogénéisation : « *de fait, les espaces sans référent ou dont l'usage produit un brouillage référentiel, comme il en est question, par exemple, lorsqu'une friche est occupée temporairement par un mouvement contestataire, renversent la perspective de la ville garantie et défont potentiellement son pouvoir structurant* » (Breviglieri, 2013). Plus qu'un brouillage référentiel, ces espaces se transforment donc en espaces interrogatifs du quotidien : « *mettant en cause le fonctionnement stéréotypé des espaces normés, ces espaces de l'agir peuvent devenir des espaces de dés-apprentissage des usages assujettis au capitalisme et de ré-apprentissage d'usages singularisés, en produisant une subjectivité collective et spatiale propre aux sujets investis* » (Petcou et Petrescu, 2007).

2.1.3 agir par usages

Bien moins ouvertement engagées, il existe des façons d'agir dans le milieu urbain permettant d'occuper et de transformer l'espace de façon informelle. Sans être pour autant militantes, ces façons d'agir représentent des formes de revendications par l'usage. Ses usages interviennent eux aussi souvent dans les espaces interstitiels, mais nécessitent moins de place : les cours intérieures, les ruelles, les espaces « *en bas de chez soi* » (Petcou et Petrescu, 2007), la multitude d'espaces sous exploités et délaissés du quotidien peut être impliquée dans la notion d'agir par usages.

Dans son article déjà évoqué « *une brèche critique dans la ville garantie* », Marc Breviglieri parle d'une « *architecture d'usage* », une architecture qui se construit et se développe sur des fondations matérielles d'une architecture déjà présentes et qui permet de repenser l'espace en le déformant, le creusant, l'usant et le fracturant, donnant d'autres lectures de sa fonction.

Selon l'auteur, l'appropriation est un élément fondamental et constitutif de cette architecture. Par des gestes simples mais fondamentaux, les habitants du quartier révèlent toutes les potentialités créatives et inattendues de l'espace de l'habiter. Par l'usage, l'habitant du quartier va contribuer par lui-même partiellement à l'édification de l'espace urbain, à sa métamorphose progressive et sa continuité inventive : « *des vélos jonchent le sol, une échelle est posée sur un mur, un barbecue complète le tableau des choses laissées là sans intention de rangement, traces d'usage ou résidus d'activités collectives*

ou personnelles. Des pots de fleurs sont placés par terre, dessinant un front d'immeuble qui délimite une terrasse devant la porte d'entrée du bâtiment. [...] La vue d'ensemble permet de déchiffrer un lieu de vie largement pris en main et entretenu à la convenance des habitants qui l'infléchissent sans déterminer purement et simplement des modes d'occupation de l'espace». Par ce tableau dépeint du quartier des Grottes de la ville de Genève, Breviglieri explique que les objets entreposés, parfois détournés de leurs fonctions configurent cette architecture d'usage qui brouille les limites entre les espaces privés, collectifs et publics: «[l'ensemble des éléments] inscrivent dans l'espace des gradations de clôture, des possibilités de retraits et des parcours de cheminements inédits. Ce jeu rendu possible entre exposition et dissimulation de soi paraît faciliter une mise en partage plus ou moins conviviale du lieu par les habitants».

Figure 43.

La pratique du skate en milieu urbain est source de créativité et de redéfinition du rapport à l'espace.



Figure 44.

Par l'ajout d'une échelle sur une base architecturale déjà présente, les habitants de cet appartement permettent une articulation différente des seuils entre domaine public et privé.



Concorde, Genève

Figure 45.

Ce projet développé par « SYN - atelier d'exploration urbaine » avait pour objectif de prendre possession - après les heures de fermeture - des espaces commerciaux inoccupés. Le but était de créer un espace de discussion et de réflexion sur des aspects méconnus inaudibles ou indiscutés du quartier.



Figure 46.

Une structure métallique ajoutée par l'habitant supporte la croissance d'une plante dans un environnement pourtant minéral.



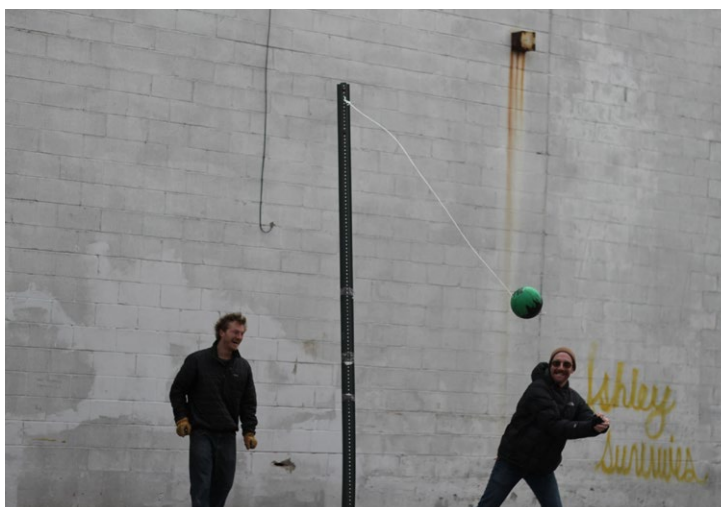
Rotterdam

En 2014 Luc Gwiazdzinski attire lui aussi l'attention sur ces petites inventions du quotidien qu'il met en valeur dans un article intitulé « *éloge de la ruse dans l'espace public* ». Selon lui, parallèlement à la ville dominante, le citoyen fabrique une ville métaphorique en inventant le quotidien grâce aux arts de faire « *ruses* ». Une tactique de résistance subtile par laquelle les objets, les lieux, les codes sont détournés et réappropriés sans contraintes imposées faisant ainsi émerger une certaine alter-urbanité innovante qui s'avère être d'une richesse infinie. Pour Gwiazdzinski: « *ces pratiques alternatives font émerger une autre ville, une alter-urbanité à partir d'une innovation frugale [...] L'essentiel des transformations de l'espace public n'est sans doute pas dans la création artistique, mais dans la façon dont les gens réussissent à se libérer des contraintes que voudrait leur imposer la raison technicienne* ». Non sans un certain plaisir, le citoyen a recours à des actes d'appropriation ou de réappropriation des espaces par des usages simples. Il suffit d'un rien, d'une table et des chaises sorties à l'heure de l'apéritif sur un trottoir pour offrir une autre pratique de l'espace. Ses actes sont rendus possibles sans grandes transformations,

ils sont le produit d'usages quotidiens et multiples ; ils façonnent constamment l'espace sans pour autant le contraindre. L'acte de ruse permet aussi de repenser l'espace par le détournement des éléments qui le composent. Par exemple certaines pratiques sportives comme le skate, le roller ou le parkour permettent un autre usage du mobilier urbain et des éléments architecturaux.

Figure 47.

Un acte de ruse, aussi léger soit-il, permet l'émergence d'une certaine alter-urbanité.



2.1.4 l'agir urbain au regard des 3 dimensions de Zepf

La notion d'agir urbain porte essentiellement sur la dimension « Usage » du schéma de Zepf. En effet, que ce soit par des actes militants ou par des pratiques quotidiennes, le citoyen va s'approprier l'espace urbain par de nouvelles utilisations de ce dernier et des nouvelles conduites. Dans la notion de l'agir urbain, l'usage est perçu comme moyen de redéfinir la relation entre l'individu et son environnement quotidien.

D'une part, la dimension sociale (Usage) impacte la dimension spatiale (Forme). Bien qu'elle ne permette pas de redéfinir la conception technique de l'espace, les interventions physiques de l'agir urbain permettent des modifications formelles de l'espace influençant en partie sa fonction et son esthétisme (l'expérience interstitielle donne naissance à de nouveaux usages par ajout, soustraction ou modification formelle). Les expériences interstitielles permettent de créer de nouveaux espaces à partir de l'exploration et de l'agencement d'éléments constitutifs de nouveaux usages : « *elles sont faiblement communicables, difficilement transposables. Par contre, chacune d'entre elles atteint, du seul fait de sa dynamique, un fort degré d'expérimentation et de création et une grande intensité dans l'élaboration et l'exploration de ses agencements* » (Le Stras, 2007). Les usages et les usagers permettent de relier les espaces hétérogènes (Petcou et Petrescu, 2007) et par là même, leur donner du sens et ouvrir des nouvelles perspectives sur le devenir des espaces urbains du quotidien.

D'autre part, les usages permettent aussi d'impacter la dimension politique (Production) de l'espace urbain. En effet, si les actes d'appropriation citoyens par l'usage ne s'inscrivent pas directement dans les processus de concertation et de participation des politiques publiques, ils permettent cependant d'instaurer – par la pratique – une nouvelle forme de débat de l'espace urbain.

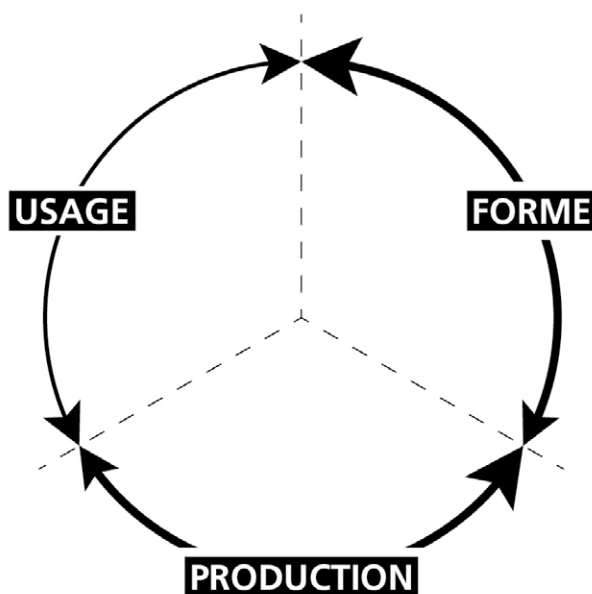
En effet, sous la forme de « *l'activisme informel* » évoquée par Becker (2007), les citoyens qui s'impliquent dans la redéfinition de leurs espaces quotidiens se trouvent en conflit permanent avec la nature organisée de l'activité politique. L'agir urbain, par l'expérience interstitielle, permet donc d'exister à un niveau politique, d'intervenir sur la dimension « Production ». Elle englobe « *la critique de l'art par la quotidienneté et la quotidienneté par l'art, celle des sphères politiques par la pratique sociale quotidienne et inversement* » (Henri Lefebvre, 1961, cité par Le Stras, 2007). Du fait de leur statut provisoire et incertain, les espaces investis laissent deviner ou entrevoir un autre processus de fabrication de la ville, plus ouvert, collaboratif, réactif et transversal. Ils permettent des ruptures avec

la définition des espaces classiques de la figure de la ville garantie, mais affrontent également leurs propres contraintes quotidiennes: leurs rythmes, leurs rituels, leurs habitudes et leurs familiarités. (Le Stras, 2007)

«*Le renouvellement des acteurs et des formes de leurs actions*» constitue la garantie d'une forme permanente de démocratie (Rancière, 1998, cité par Petcou et Petrescu, 2007) permettant un exercice de négociation permanent de «*l'indéterminé démocratique*» (Petcou et Petrescu, 2007). Cette forme permanente de démocratie, qui se renouvelle et se réinvente à chaque fois dans de nouveaux lieux avec de nouvelles pratiques possède une vraie capacité à initier et amorcer de nouvelles façons de penser, de mettre en débat, de concevoir et de pratiquer l'espace. Le Stras parle d'une «*politique des singularités*» à savoir: «*une politique qui tire sa force de sa mobilité et de ses intensités, de sa faculté d'expérimentation et de la "qualité" de ses agencements, de son ouverture aux questionnements et de son rapport "banalisé" et immédiat aux problèmes "absolus"*».

Figure 48.

La dimension « Usage » de l'agir urbain impacte la forme de l'espace ainsi que sa production par l'instauration de l'indéterminé démocratique.



2.1.5 En bref, l'agir urbain pour réarticuler les seuils

Comme il a pu être avancé, si la figure de la ville garantie n'offre que peu de frontages actifs, la notion de l'agir urbain développée tout au long de ce chapitre apporte une réponse intéressante, permettant par des usages revendicatifs de dépasser une situation qui semble immuable, et laissant percevoir la possibilité d'une autre ville plus vivante et conviviale.

En effet, que ce soit sous la forme d'un agir militant – revendiquant des actes d'appropriation tels que propose l'urbanisme tactique – ou sous la forme d'un agir par usages – offrant une tactique subtile de résistance par l'appropriation inventive du cadre de vie du quotidien (tel que propose l'architecture d'usage) – la notion d'agir urbain permet de penser l'articulation des seuils inactifs. Cette notion peut être envisagée comme un levier, permettant une médiation sensible des lieux, brisant les notions de cadre, questionnant les limites entre espace réel et espace représenté, permettant de redéfinir, à l'infini, les contours, les ruptures et les limites de l'espace (Kpodéhou, 2010), avec pour ambition finale de réarticuler les seuils entre espace public, collectif et privé.

Les interventions dans les espaces interstitiels permettent de créer des espaces alternatifs, superposés aux espaces existants inactifs dans le but de créer une multitude hétéroclite d'éléments physiques, mais aussi de devenir possibles de l'espace urbain. Par la lutte urbaine quotidienne que mène le citoyen par l'usage qu'il entretient avec son cadre de vie, il peut en effet recréer tout un entour matériel qui lui permettra de domestiquer ce dernier et ainsi d'y développer une nouvelle forme de vitalité conviviale et ouverte.

Du point de vue formel, l'acte d'appropriation citoyen de l'agir urbain permet de reformuler des propositions d'espace, s'inscrivant en superposition avec les formes initiales. En réactivant ces espaces, en proposant de nouveaux usages évolutifs, c'est la dimension politique de ces derniers qui est alors ouverte. L'espace « d'indéterminé démocratique », dont est porteuse la notion de politique des singularités permet de mettre en débat constant le devenir des espaces urbains. Cette mise en débat, portée à l'échelle de l'articulation des seuils entre les différents espaces du domaine public et du domaine bâti, peut être porteuse de tensions et n'est pas à l'abri de toute critique (comme il sera donné de voir lors de la troisième partie du travail), cependant, elle permet une véritable prise de pouvoir du citoyen dans l'élaboration de son cadre de vie quotidien.

Figure 49.

Le film précédemment cité de Spike Lee permet aussi de mettre en lumière les actes de ruses citoyens, qui, par le détournement de l'usage premier d'un objet (ici d'une borne à incendie), mettent en débat l'usage de l'espace public et redéfinissent la pratique d'une rue.



Comment permettre une articulation positive des seuils apportant vitalité et convivialité à l'heure de la ville garantie ?

La première partie de ce travail permet de répondre à la question de recherche de la manière suivante : la notion de l'agir urbain permet de concevoir un cadre d'action propice à l'appropriation citoyenne et bénéfique à l'articulation des seuils. Le développement d'une alter-urbanité innovante, hétéroclite et inclusive en lieu et place d'espaces interstitiels initialement inactifs, permet l'expression d'une multitude d'usages quotidiens, susceptibles de troubler l'ordre établi par la ville garantie, apportant vitalité et convivialité aux quartiers.

Partie

2.

Projet par le design d'objet

La seconde partie de ce travail vise à élaborer un projet de design d'objet à partir des constatations, des hypothèses et des pistes élaborées lors de la première partie. Plus personnelle et subjective, cette partie est pour moi l'occasion d'articuler des compétences pratiques à la recherche méthodologique. Le but est de construire un discours engagé par l'intervention physique de l'objet sur l'espace.

Comme il a été donné de voir, la notion d'agir urbain permet donc de concevoir un cadre d'action propice à l'appropriation citoyenne et bénéfique à l'articulation des seuils. Cependant, il n'en reste pas moins difficile d'encourager chez le citoyen l'occupation de l'espace urbain du quotidien. En particulier si cet espace est inactif et donc de nature peu accueillante. En effet, cela nécessite une prise de conscience suffisante des enjeux que représente la figure de la ville garantie quant à la perte de liberté qu'elle induit. De plus, l'intervention physique sur le

cadre de vie nécessaire à l'agir urbain demande un certain courage, une volonté suffisante, et certaines capacités créatives, en particulier lorsque l'impulsion ne vient pas d'un collectif qui encourage les usages singuliers par l'élaboration d'espaces partagés.

Cependant, je postule le fait que l'exemple par l'action, donc la lutte quotidienne de la figure de l'agir urbain (qu'elle passe par l'urbanisme tactique ou par l'architecture d'usage), possède une réelle capacité à décloisonner les mentalités. En occupant l'espace, en créant de la matérialité hétéroclite, l'action citoyenne permet l'instauration (ou tout du moins l'émergence) d'une forme de débat favorable à une vraie démocratie par et pour l'espace.

Le but de la seconde partie de ce travail est donc d'élaborer un projet de design d'objet qui a pour objectif de donner une impulsion au citoyen pour que ce dernier expérimente l'appropriation de l'habiter par l'agir urbain.

Chapitre 3

La première partie de ce travail m'a permis de développer un regard critique sur la façon dont l'espace urbain était orchestré dans la plupart des cas. Les différentes lectures nécessaires à la rédaction des précédents chapitres ont nourri ma compréhension des mécanismes néo-libéraux difficilement contrôlables qui façonnent aujourd'hui le monde. Cependant, différentes notions et concepts comme celui de l'habiter ou celui de l'agir urbain m'ont permis de mettre en lumière des pistes susceptibles d'ébranler l'ordre établi synonyme de stérilisation de l'espace urbain.

La création d'un projet en design d'objet nécessite évidemment l'utilisation de matériaux, mais aussi de techniques de production (industrielles ou artisanales), d'outillages adaptés, des processus de diffusion, de livraison et de vente du produit. Toute création doit répondre d'un ensemble d'éléments physiques et logistiques mis en place dans le but de permettre son accessibilité.

Avant de se lancer dans la création même du projet, il est primordial de se poser un certain nombre de questions concernant le résultat que je souhaite obtenir. Quel objet, quelles techniques de fabrication, quels matériaux seraient les plus à même de favoriser l'appropriation des frontages dans le but de permettre une articulation des seuils bénéfiques aux relations sociales? Quelles conséquences aura l'objet sur son environnement, sur le comportement des individus? Peut-on seulement le prévoir? Comment rendre l'objet le plus accessible possible sans pour autant rentrer dans des logiques libérales (pourtant bien ancrées), dont je fais partiellement la critique ?

En effet, toute création implique une responsabilité évidente de la part du créateur. J'ai, jusqu'à présent, réfléchi à la question «*pourquoi?*», ce troisième chapitre s'attache à répondre à la question «*comment?*»

3.1 « Comment ? » : réflexion et positionnement éthique sur le design

« Bien des choses de mon environnement ne m'inspirent pas franchement confiance. Peut-être parce que j'ai l'air de me servir d'elles, alors qu'en réalité je sais que je les sers » (Flusser, 1996, cité par Fétro, 2015).

3.1.1 La recherche par le design, une alternative au design de masse

Les objets influencent inévitablement nos comportements, nos perceptions de l'environnement dans lequel nous agissons. Ils sont inévitablement liés à des valeurs, des symboles, des biais, délibérément ou non introduits par le concepteur (Heschong, 1979, cité par Berger 2017). Le design, en tant qu'activité, concerne l'ensemble du processus et de la méthode mis en œuvre pour réaliser ces objets. Dans son article de 2017 « *Rendre la critique créative* », Estelle Berger écrit que le designer a conscience de ces rapports de pouvoir, l'incitant à évaluer de façon critique sa capacité d'action. Pour créer, innover, il s'appuie sur deux facteurs : l'esprit critique, que Berger définit comme le « *constat d'insatisfaction qui se fonde sur l'existant* » et la créativité, définit comme une « *action de rupture orientée vers l'avenir* ». Pour l'auteur, l'esprit critique doit interroger sans cesse la créativité et vice-versa. L'exercice de la pensée critique doit faire l'effort de se projeter dans un possible, de permettre la créativité, sans pour autant mépriser le travail et l'idéologie d'autres.

Cependant, Berger explique qu'il doit prendre parti pour pouvoir ancrer un projet de design. En effet, si le designer a conscience des enjeux de sa profession, cela signifie qu'il doit se positionner intellectuellement, esthétiquement et/ou politiquement vis-à-vis de la société.

À la base de la production d'objets industriels ou d'espaces, il y a la conception. Dans la grande majorité des cas, le designer se doit de proposer des solutions répondant à trois critères : désirabilité (par l'utilisateur), viabilité (économique) et réalisabilité (technique) (Echard dans Pok, 2018). Cette subdivision des attentes liée à une idéologie libérale limite le designer à une approche unidimensionnelle de la conception, au risque de réduire son rôle à celui de « *petit soldat* » de l'industrie (Berger, 2017). Or, aujourd'hui, beaucoup de designers ne se sentent plus galvanisés par la production de nouveaux biens de consommation. Lorsqu'il s'agit d'agencer le projet politique et social à la production de formes, ils deviennent plus militants, ils se passionnent pour la recherche, le processus, les méthodes et les outils de travail proposant des alternatives aux moyens idéologiquement dominants. De ce fait, ils donnent naissance à de nouvelles pratiques du design – dont le profit n'est plus le moteur – dans le but de faire émerger d'autres types de connaissances (Peyricot dans Pok, 2018).

Parfois idéaliste, subversive, sociétale, la pratique du design peut inspirer plusieurs courants que l'on peut plus ou moins regrouper sous le modèle du « *design exploration* » (Fallman, 2008, cité par Berger, 2017). On y trouve par exemple le « *design critique* » ou « *design for debate* » (Dunne & Raby, 2008, cité par Berger 2017), dont le but est de stimuler la discussion, susciter le débat par l'objet. D'autres théoriciens et praticiens plaident pour un « *design de la décroissance* » (Peyricot dans Pok, 2018) qui permettrait de construire des scénarios de vie sans impact sur l'environnement, ou pour un « *écodesign* », qui pourrait trouver ses sources dans le « *design for disassembly* » (Echard dans Pok, 2018), pratique encourageant à concevoir des objets facilement démontables en réduisant l'usage de colles, soudures, etc., rendant ainsi la récupération ou le remplacement des composants plus efficace. On trouve encore par exemple l'idée du « *design comportemental* » (Echard dans Pok, 2018) qui a pour but de modifier l'attitude du consommateur en agissant, par l'objet, sur son comportement plutôt que de simplement répondre à ses désirs.

De tels concepts revendiquent une liberté ontologique tant dans la théorie que la pratique, dans le but de développer un double profil de designer praticien réflexif (Berger, 2017).

La figure du designer s'insinue aujourd'hui jusque dans des engagements civils, des territoires, des tiers-lieux, des projets socio-techniques, des politiques publiques, mais aussi dans les pratiques amateurs (Peyricot dans Pok, 2018). Le design, permet d'ouvrir une discussion à l'échelle de la société, il permet de décoloniser l'imaginaire et de « *recapitaliser* » la capacité projective de ceux qui en sont le moins bien dotés (Wathelet, Matter dans Pok, 2018), de proposer des modes d'emploi à expérimenter dans

l'immédiateté (Pyricot dans Pok, 2018). S'il manie la critique, c'est dans l'objectif de la rendre créative et constructive pour enrichir l'expérience humaine (Berger, 2017).

Le modèle de la recherche par le design sur lequel se base ce travail – qui consiste à articuler l'expérience et le discours sur le monde d'aujourd'hui et de demain (Berger 2017) – est un exemple de pratique du design qui se veut consciente des enjeux et des réalités des implications de la profession et des produits développés. C'est en effet par une approche critique et créative du modèle de la ville garantie que j'engage une réflexion sur la forme que doit revêtir mon projet, mais aussi en prenant position quant au modèle de la production de masse.

3.1.2 «Proposta per un'autoprogettazione»

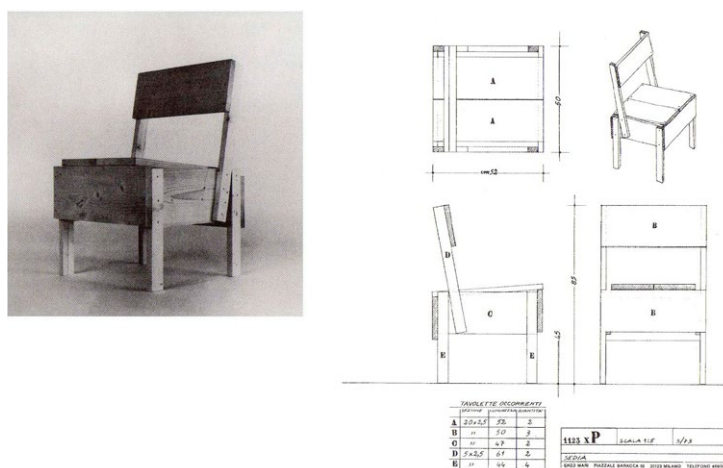
En 1974, le designer industriel italien Enzo Mari publie «Proposta per un'autoprogettazione». Un cahier regroupant les plans de plusieurs meubles réalisables chez soi, avec des outils et des matériaux rudimentaires: marteau, planches de bois et clous. Tables, chaises, bancs, armoires, bibliothèques, bureaux, lits. Selon l'auteur, n'importe qui devrait pouvoir être en mesure de meubler par lui-même son appartement.

Le designer propose alors une technique élémentaire dans le but de développer un regard critique vis à vis de la production. Son travail oriente la réflexion sur deux thématiques que l'évolution de la pratique du métier de designer fait émerger dans les années 1970.

Figure 50.

Parmi les différents plans de meubles proposés, celui de la chaise « Sedia 1 » est sans doute le plus emblématique de la série.

Enzo Mari
Proposta per
un'autoprogettazione



La première thématique concerne les habitudes de consommation de masse qui voient le jour à l'époque. Enzo Mari est alors l'un des premiers à développer une conscience critique face au design industriel de grande production, alors en pleine émergence dans une période «hypermoderniste». Très rapidement, son action est considérée comme un véritable mouvement de résistance face aux habitudes de consommation et au développement des nouvelles technologies qui permettent la création à grande échelle. Par son projet, l'utilisateur prend pleinement conscience de sa place au sein du système de production de masse, et la personne, jusqu'à présent simple consommateur, devient directement créateur et acteur dans la production d'objets, sans passer par le secteur de la distribution. Ce court-circuit permet d'interroger et de repenser un système de production, redistribution et de consommation des objets.

Dans son ouvrage «le système des objets», Jean Baudrillard écrit en 1968 que l'innovation et les jeux de la mode rendent les objets fabriqués en série plus fragiles, plus éphémères. Les impératifs de personnalisations se conjuguent à ceux de la production et l'on voit alors une véritable prolifération des accessoires aux dépens de ce que l'auteur appelle la stricte valeur d'usage de l'objet. On promeut «l'inessentiel» de l'objet pour inciter à la consommation, en jouant sur des détails marginaux comme les formes, les couleurs, la personnalisation. La rationalité des objets, sa partie structurelle, vient aux prises avec l'irrationalité des besoins dictés par les valeurs sociales et culturelles. «[l'objet] est consommé – non

jamais dans sa matérialité, mais dans sa différence [...] la consommation, pour autant qu'elle ait un sens, est une activité de manipulation systématique de signes» (Baudrillard, 1968).

Cette stricte valeur d'usage de l'objet, c'est ce que Mari cherche à redonner au mobilier qu'il propose de créer. Dans une interview donnée en 2010 pour l'éditeur Artek, le designer explique que la forme doit correspondre à la fonction de l'objet. Prenant comme exemple sa propre main, le designer explique que sa forme est parfaite, car elle correspond à tous les mouvements qu'elle accomplit. Elle n'est ni belle ni laide, elle est juste. Mari critique, de cette façon, l'idée même de formalisme qui consiste selon lui à superposer des formes à d'autres formes, participant de ce fait à répondre aux modes du moment. L'essence de l'objet devient confus, illogique et n'est plus compréhensible.

La seconde thématique concerne le rapport que l'être humain entretient avec les objets qui l'entourent. D'après Baudrillard, l'environnement quotidien est un système abstrait dans lequel les objets sont isolés de leurs fonctions propres. L'homme assure, au grès des besoins, leur coexistence dans un système fonctionnel; il ordonne les objets dans l'équilibre tactique.

Cependant, les objets et le mobilier disponible aujourd'hui – en plus de n'être plus qu'inessentiels – ne permettent pas une improvisation libre de l'espace habité. Ils permettent tout au plus une liberté d'articulation et d'organisation qui apportent l'illusion de maîtrise; mais ce sont bien les habitudes de consommation de masse qui prennent en charge pratiquement unilatéralement la conception de l'environnement d'un espace habité. Ce qui va «*influencer l'incorporation de chaînes entières d'habitudes organisant l'usage de l'environnement spatial*» (Beldjerd, 2011). L'utilisateur n'a donc jamais la maîtrise sur la conception de son lieu de vie. Il reste passif et n'influence plus son environnement que par le jeu de l'agencement des objets déjà créés dans un espace déjà formalisé. Selon le designer graphique Ruedi Baur «*l'hyperconsommérisme*» dont est victime la société d'aujourd'hui conduit à une véritable déresponsabilisation de chaque citoyen face à la place qu'il occupe dans la formation de son monde. Le design «*bottom up*» tel qu'il a été proposé par Enzo Mari devient alors: «*une solution contre l'hyper synchronisation imposée par le consumérisme*» (Ruedi Baur, 2010).

3.1.3 Le mouvement DIY

Le designer italien est aujourd'hui considéré comme l'un des pères fondateurs du mouvement «*Do It Yourself*» (DIY), un mouvement qui consiste à encourager les formes d'autonomies dans la conception des objets, des produits de consommation et du mobilier domestique. Le mouvement se veut un acte de résistance face à nos habitudes de consommation, revendiquant une forme d'autonomie, de prise de pouvoir sur et par ses propres moyens (Bachand, 2011).

Figure 51.

Entre 2016 et 2017 s'est tenue au musée Bröhan de Berlin une exposition consacrée au mouvement DIY, regroupant de nombreuses réalisations



Aujourd'hui, les nouvelles technologies permettent de penser l'autoproduction d'une manière différente: imprimante 3D démocratisée, machine-outil à commande numérique (CNC), laser à commande numérique, autant de nouveaux outils qui permettent à l'individu la création d'objets toujours plus

poussés. Des ateliers coopératifs (ou Fab Lab) proposent des espaces dans lesquels sont disponibles les machines permettant de découper ou d'imprimer ses plans en libre-service, lorsqu'ils ne sont pas réalisables à la maison.

L'accès à cet outillage de pointe élargit le champ d'exploration et de recherche des usagers, bien que leur habileté ne s'en trouve pas décuplée. C'est tout de même le cadre des possibilités techniques qui s'étend. De plus, les usagers ne sont pas nécessairement de simples utilisateurs des technologies, car souvent, ils les modifient et les transforment, opérant par là-même un détournement des usages officiellement établis (Féto, 2015).

Figure 52, 53.

En 2009, le designer Jerszy Seymour tint le workshop « Coalition of Amateurs » au Mudam de Luxembourg où les visiteurs pouvaient créer leurs propres meubles à partir d'une cire mise au point par le designer sous le nom d'« amateur wax ». La recette de cette cire est proposée sur le site internet du designer.



En 1974, la simplicité du système de construction mise en place par Enzo Mari laissait la liberté à l'utilisateur de modifier les plans d'origine comme il le souhaitait. Le designer italien encourageait cette démarche de réappropriation en demandant aux particuliers de lui envoyer commentaires et photographies du mobilier, une fois réalisé et personnalisé (Lorelle, 2015).

Le partage d'informations est un élément essentiel du mouvement DIY. Aujourd'hui, il est très largement facilité par l'avènement d'internet. En effet, la pratique DIY se voit facilitée par ce qu'on appelle « l'open source », pratique qui consiste à mettre en ligne les informations relatives à ses créations (plans, photos,

guides explicatifs, fichiers numériques). Ces derniers peuvent alors être téléchargés, testés, modifiés puis remis en ligne par n'importe quel internaute. Le tout, sans contraintes géographiques ou de temps (Richardson, 2016).

Initialement issue de l'univers des logiciels informatiques, cette pratique se voit maintenant étendue aux oeuvres de l'esprit. C'est dans une définition globale de partage d'information ouvert et libre d'accès que le terme « *open source* » est employé dans ce travail.

Tout comme c'était déjà le cas pour « *Proposta per un'autoprogettazione* », le DIY permet à l'utilisateur de comprendre l'objet en tant que tel. En effet, à l'opposé des techniques de production de plus en plus spécifiques qui rendent l'objet difficilement compréhensible, la création par soi-même, par exemple d'une table, va permettre de démystifier cette dernière, de comprendre ses dimensions et ses complexités, sa structure et son fonctionnement, augmentant alors la notion d'« *empowerment* » de l'individu cité précédemment dans le travail par Breviglieri. Les formes de nos objets du quotidien sont devenues de plus en plus autonomes de la morphologie humaine et de l'effort. Le corps humain n'y délègue plus que les signes de sa présence, mais l'effort, le geste n'est plus nécessaire. L'homme n'est alors plus que le spectateur ; il devient moins cohérent que ses objets techniques (Baudrillard, 1968). Si la pratique du DIY peut s'apparenter à un retour en arrière, voir, à de la technophobie, la réalité est différente. Cette orientation créatrice qui diffère de la production industrielle va aussi dans le sens d'une meilleure connaissance des objets techniques (Fétro, 2015). En effet, par la création DIY, l'utilisateur va faire évoluer sa compréhension des objets par un travail de construction permettant de comprendre les mécanismes, les composants, l'essence même des objets.

Figure 54, 55.

« *The toaster project* » a été réalisé par l'artiste Thomas Thwaites en 2010. En réalisant par lui-même les principaux composants de l'appareil électrique, l'artiste présente finalement un objet archaïque et non fonctionnel, témoin de la complexité de la chaîne de fabrication et de ses mécanismes économiques.



3.1.4 En bref

En définitive, le DIY qui prend ses racines dans le projet de Mari constitue un modèle d'autoproduction inspirant pour le développement de projets. Sa pratique, facilitée par l'open source, permet une réflexion sur les habitudes de consommation, sur le rapport de l'être humain aux objets qui l'entourent. Elle permet une méthodologie créative et engagée dans le devenir et l'action, (Detienne & Vernant 1974, cités par Fétro 2015) favorisant la découverte et l'exploration. Elle permet d'ouvrir une dimension prospective, qui accepte des résidus d'abstraction dans les formes, les matériaux, les techniques, offrant une véritable condition pour permettre de possibles interventions futures (Fétro 2015), créant ainsi un cycle continu de création alternative et prospective.

3.2 Le design DIY pour explorer l'habiter

Le modèle du design DIY est un modèle qui s'intègre parfaitement au principe de la recherche par le design sur lequel je base mon projet. En effet, il offre un cadre théorique et pratique adéquat permettant de conceptualiser une forme d'agir urbain bénéfique à l'articulation positive des seuils. Et ce, pour plusieurs raisons.

Le modèle du design DIY permet de réfléchir au rôle que peut jouer le designer dans la création de projets qui encouragent une forme d'autonomie dans la conception de l'environnement matériel de l'individu. En effet, si le modèle de la recherche par le design permet au designer d'innover en s'appuyant sur le facteur critique et créatif, dans quelle mesure ce dernier ne peut-il pas proposer à l'individu la matière première, la base réflexive et matérielle lui permettant d'explorer son environnement quotidien, d'innover par lui-même ?

Cette réflexion me pousse à croire que le modèle DIY se prête parfaitement à valoriser une articulation des seuils entre espace privé, collectif et public bénéfique à la convivialité et à la vitalité d'un quartier. Comme nous l'avons vu à la lecture des propos de Breviglieri, la figure de la ville garantie n'offre qu'une expérience limitée et légitimée de la ville. Sa pratique normalisée catégorisée et standardisée de l'espace ne laisse place qu'aux fragments de pouvoirs corporels et cognitifs, offrant une sensation de liberté contrôlée, inexistante. Or, le design DIY offre la possibilité à l'individu de lutter contre l'hypersynchronisation imposé par le consumérisme et les forces néo-libérales, de prendre en charge la conception de l'environnement de son espace habité.

La notion d'agir urbain peut alors certainement être encouragée par la pratique du DIY. Dans une certaine mesure, mon rôle en tant que designer peut – à l'instar du projet d'Enzo Mari – être celui de catalyseur. Mon projet peut alors avoir pour objectifs de proposer des plans de base dans le but de créer des objets de mobilier.

Par leur forme et leurs fonctions, ses objets devront inciter les citoyens à prendre possession des espaces du quotidien, à apprivoiser leur entour matériel, à créer de la multitude (matérielle et situationnelle). De ce fait, permettre une re-responsabilisation du citoyen dans la construction de son environnement, une redéfinition du cadre de vie, une réappropriation qui défait le pouvoir trop structurant de la ville garantie.

De plus, nous avons vu que l'ampleur du mouvement DIY a été facilitée par l'apparition d'internet et de l'open source. Un des grands intérêts de cette pratique est bien la possibilité de réappropriation, de la part de l'individu, de plans proposés. La possibilité de tester, d'adapter, puis de remettre en ligne plans, schémas ou photos, dans un cycle continu d'innovations. Face à la multitude des frontages observés lors de l'analyse spatiale, l'open source peut devenir un moyen important de transmission d'informations permettant, d'une part, d'encourager la pratique du DIY dans les frontages, mais, surtout, d'adapter les projets au nombre infini des situations présentes dans l'articulation des seuils. Permettre une expérimentation de l'espace par l'objet.

Finalement, le mouvement DIY permet, comme nous l'avons vu, le développement d'une conscience critique face à la consommation de masse dictée par l'irrationalité des besoins et la production industrielle.

De par mes précédentes études en design de produit, la question du rôle du designer dans la production de son environnement est une question qui s'est toujours posée en filigrane dans ma réflexion lors de la création de projets. Face aux défis actuels que représentent les conséquences de cette consommation de masse, il me semble primordial d'engager une rupture avec le modèle de production actuel. Le mouvement DIY me semble alors être une piste intéressante à explorer.

La pratique du design DIY en lien avec la notion de l'agir urbain semble donc être une voie à suivre pour explorer l'habiter. En tant que designer, mes compétences techniques et une certaine créativité me permettent de conceptualiser un projet basé sur la pratique du DIY et le partage d'informations, dans le but d'impulser chez le citoyen des logiques visant à encourager l'occupation de l'espace urbain du quotidien. De ce fait, de permettre au citoyen d'activer des frontages délaissés, mais aussi plus généralement d'explorer de nouvelles façons d'habiter et d'interagir dans un espace urbain de plus en plus stérile.

Figure 56, 57.

Apprécies ou tolérés, les bancs de fortune du designer Sebastian Marbacher ont fleuri un peu partout dans l'espace public bâlois en 2014. Certains ont disparu au bout de quelques semaines, d'autres sont restés plus d'une année.



CHAPITRE 4

Le chapitre qui suit présente le projet réalisé dans sa forme la plus aboutie. Les prochaines pages contiennent des photographies du projet dans un environnement neutre. Il sera alors décrit le projet et expliqué son fonctionnement et sa raison d'être. Ensuite seront présentés les photographies du projet en situation, les plans ainsi que les schémas explicatifs, qui ont pour objectif de permettre au plus grand nombre de réaliser à leur tour des objets permettant l'exploration de l'environnement quotidien par l'usage. Il sera par la suite résumé les apports d'un tel projet à l'échelle de l'individu, de la réarticulation des seuils, puis à l'échelle de la ville. Finalement, il sera résumé deux sessions d'expérimentation de l'espace par le projet en situation, confronté aux passants et aux habitants des lieux.

«Je voudrais penser que les mouvements minimes constitués par mes objets et mes fragments puissent être comme l'acupuncture dans le corps d'un contexte erroné» (Mendini, 2014, cité par Berger, 2017).

4.1 Le projet « *Articuler les seuils* »





Figure 58, 59, 60, 61. *Projet « Articuler les seuils » fond neutre*

4.1.1 Présentation du projet

« *Articuler les seuils* » est un projet qui a pour but de permettre à tout en chacun la création de différents éléments de mobilier prenant place entre les différents seuils de l'espace urbain. L'élément principal du projet se comporte d'une série de piétements en bois. Articulés par des charnières, ces modules de base s'adaptent – suivant l'angle d'ouverture – aux formats des différentes planches et différents plateaux que l'on vient placer par dessus. Ainsi, en fonction du nombre de modules utilisés et de leurs dispositions, le projet permet la création de bancs, chaises, tabourets ou encore de tables basses. L'utilisateur peut alors construire et déconstruire rapidement les modules en fonction des envies et des besoins éphémères que requiert l'espace habité.



Le choix du projet s'est porté sur la conception d'un module simple, permettant la création d'une série d'objets elle aussi très «*générique*». La fonction des différents objets de mobilier possible d'obtenir reste large et évasive, non spécifique. Objets au statut intermédiaire, ouvert et ambigu, par la liberté expérimentale qu'ils proposent, ils sont porteurs de tensions. Par leur caractère exploratoire, ils peuvent être qualifiés d'objets «*sonde*» (Gaver, Boucher, Pennington, & Walker, 2004, cité par Berger, 2017), encourageant les usages multiples du quotidien sans contraindre l'espace par une forme et une fonctionnalité trop prégnante.

La conception d'un objet voulu démontable, amovible, modulable – dans le but de s'adapter aux désirs des usagers – a très rapidement présenté une difficulté. En effet, le projet ne devait pas tomber dans les travers décrits lors du premier chapitre de ce travail, à savoir, ceux d'apporter l'illusion d'une liberté d'agir par des formes modulables, mais dont les possibilités sont en réalité limitées et canalisées. À ce but, la réflexion s'est particulièrement portée sur le moyen de faciliter la construction de l'objet, mais surtout sur les moyens d'encourager son adaptabilité, sa personnalisation, sa modification, dans une démarche de réappropriation par l'utilisateur (réappropriation de l'objet, ensuite, de l'espace).

La proposition finale découle donc d'une réflexion formelle basée sur 3 axes :

Le premier axe concerne les matériaux employés. Les modules de base sont fabriqués en sapin, une essence abondante, facilement transformable et bon marché, que l'on retrouve en vente directement sous forme de lambourdes (libre évidemment à la personne qui construit les modules d'utiliser les matériaux de son choix).

L'idée de la récupération et de la revalorisation de matériaux a fortement guidé la création du projet. Le principe même de l'adaptabilité des modules de base découle de l'objectif visant à récupérer et à donner une seconde vie à des planches et plateaux en tout genre que l'on peut, par exemple, retrouver dans les rues avant le ramassage des «*encombrants*» par les services municipaux.

Figure 63.

Les lambourdes de sapin ont été la matière première dans la fabrication des modules de base

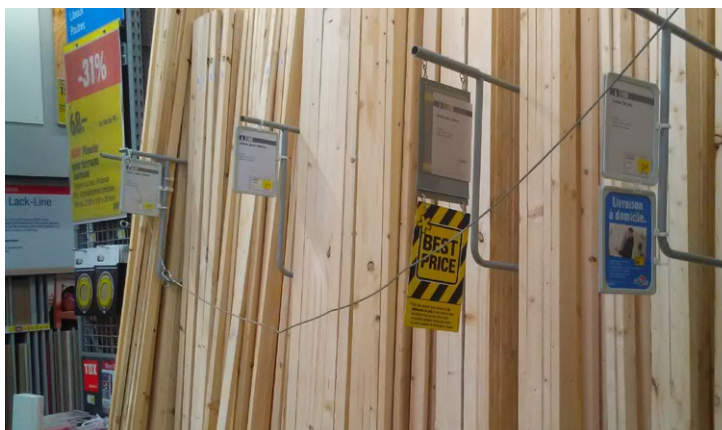


Figure 64.

Les encombrants représentent une source matérielle inépuisable et créative



Le second axe concerne l'outillage à employer pour construire les modules. Ici aussi, l'ambition première était de permettre au plus grand nombre la fabrication des modules sans avoir besoin de disposer d'outillage spécifique. Scie à bois, guide, double-mètre et perceuse/visseuse sont les seuls outils nécessaires à la réalisation du projet. La quincaillerie utilisée est elle aussi relativement simple, il suffit de deux charnières et d'une vingtaine de visse par module.

Figure 65.

Le sapin est un bois abondant, local et facile à travailler.



Le troisième axe concerne la simplicité de la fabrication du module. De par les matériaux et l'outillage utilisés, mais aussi de par la relative simplicité des plans de fabrication des modules, il n'est pas nécessaire de posséder des compétences particulières pour réaliser le projet.

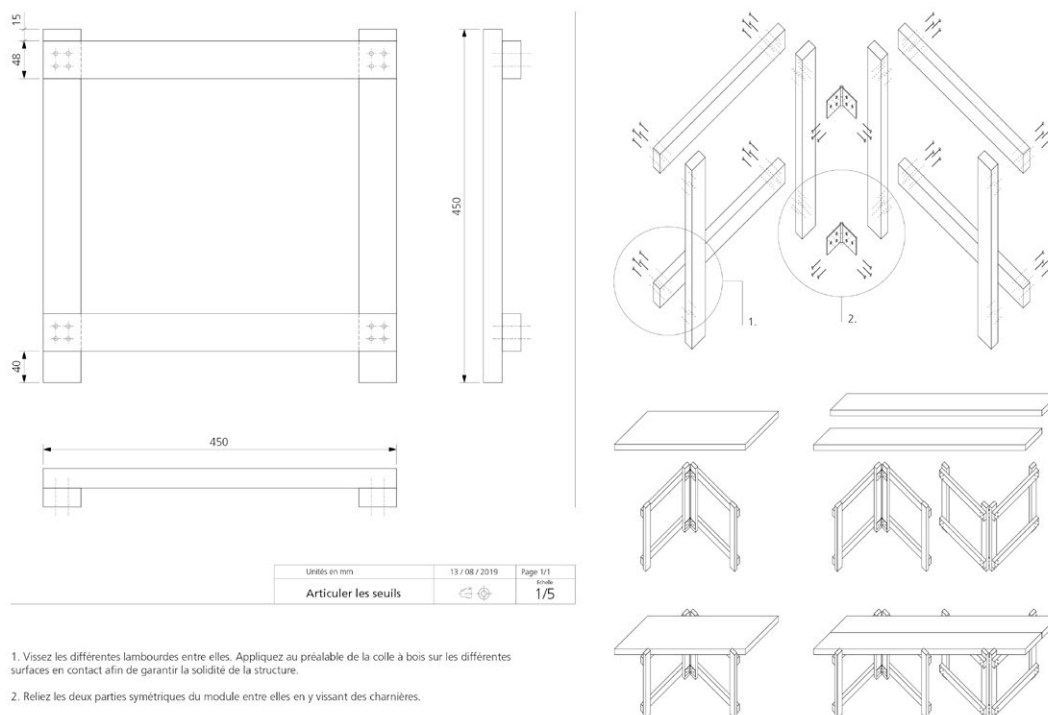


Figure 66. Le plan technique et les schémas explicatifs du projet sont disponibles en plus grand format en annexe de ce travail.

Apports escomptés :

Développé autour de la notion de l'habiter et celle de l'agir urbain – conceptualisés grâce à l'élaboration du cadre théorique – ce projet a pour but premier d'inciter la dimension « Usage » du schéma de Zepf, puis d'impacter alors la dimension « Forme » et « Production ». Les apports d'un tel projet ambitionnent de peser une influence bénéfique à trois échelles différentes : l'échelle individuelle, l'échelle des seuils entre l'espace public, collectif et privé, et l'échelle plus générale de la ville.

À l'échelle individuelle, le projet « *Articuler les seuils* » a pour but de permettre à son concepteur/utilisateur d'entraîner une rupture dans la chaîne d'habitudes préétablies et anticipées par un apprentissage d'usages singuliers et subjectifs. Par l'exploration libre de la notion de l'habiter, il peut développer des ancrages affectifs tout en exerçant sa citoyenneté par une construction quotidienne et prospective des liens sociaux et civiques entre voisins et passants.

De plus, en réalisant lui-même l'objet, le concepteur/utilisateur va être en mesure d'améliorer sa compréhension de ce dernier, donc de le démystifier. De ce fait, il peut regagner une certaine autonomie dans le cercle de conception, production, consommation, qui s'accompagne d'un renouveau de ses capacités à l'autodétermination. De plus, le projet permet à tout en chacun de se positionner contre le phénomène de consommation de masse.

Pensé pour encourager l'agir urbain, le but principal du projet est de permettre une meilleure articulation à l'échelle des seuils entre l'espace public, collectif et privé. Encourageant les pratiques multiples de l'espace, il est pensé comme une incitation à occuper les frontages, à créer et encourager le déploiement d'une multitude hétéroclite d'éléments qui façonne l'ordinaire, donnant à voir et à vivre.

Cours intérieures ; ruelles ; zones tampons (parking ou pelouse) ; halls d'entrée ; etc. Le projet doit permettre de prendre possession des espaces désinvestis, revaloriser les espaces bâtis et d'explorer les interstices, les creux, les fissures, que la conception architecturale a délaissés : « *rendant temporairement compactes des relations poreuses et dynamiques entre les espaces, les corps, les agencements, les textures, les pleins, les vides, le solide, l'éthéré, les formes, l'informe, le texte, le sous-texte* » (Kazi-Tani, 2014).

À l'échelle de la ville, le projet s'inscrit dans une démarche plus générale de l'agir urbain qui permet le développement d'une « *seconde couche* », composée d'une multitude riche informelle et innovante. Cette lutte contre la démarche de défaillance où la logique sécuritaire conduit à un climat constant d'insécurité permet d'apporter, une certaine incertitude qui trouble la normalité fonctionnelle de la ville garantie. En encourageant une architecture plus vernaculaire, composée d'espaces ouverts, fermés, intimes, divers, imprévisibles, la pratique de l'agir urbain permet la revalorisation de la notion même de « *vague* » et d'indéfini qui décroïssonne les usages. Au final, ce projet s'inscrit dans un large mouvement qui permet d'entrevoir un autre processus de fabrication de la ville, basé sur l'indéterminé démocratique se renouvelant et se réinventant constamment ouvrant la voie à une multiplicité de devenir.

4.1.2 Explorer l'habiter : expérimentation sur le terrain

Tout au long de l'élaboration de ce travail, la conceptualisation du projet a évolué de pair avec ma compréhension du sujet étudié. Après une certaine période, j'ai pu être en mesure d'arrêter mon choix et de développer formellement le concept présenté ici. Lorsque les prototypes furent réalisés, il fut alors temps de confronter les différents modules à la réalité du terrain.

Les lieux de l'expérimentation :

La première expérimentation s'est déroulée dans un des immeubles réalisés à Meyrin entre 1960 et 1964. Il est l'un des bâtiments compris dans le plan masse de la cité Satellite qui changea alors radicalement le statut de la commune. L'immeuble en question se caractérise par son fort gabarit, son implantation relativement abstraite suivant un plan linéaire. Construit sur pilotis, l'immeuble entretient une relation avec son espace avoisinant typique de l'architecture moderniste. La séparation des circulations, le système

de zonage et la délimitation nette de chaque espace répondent à une rationalité sévère. Débarrassés de tout mobilier ou décor jugé superflu, les espaces collectifs sont cependant amples et lumineux et accessibles, particulièrement les rez-de-chaussée composés uniquement des deux halls d'entrées et de vastes espaces de circulation extérieurs.

Il a été considéré bon de mener une seconde expérimentation dans un environnement jugé moins attrayant par sa configuration spatiale et architecturale. En effet, bien que les Tours de Carouge

Figure 67.

Les immeubles sont séparés les uns des autres par de vastes pelouses.



Figure 68.

Bâti sur pilotis, le rez de l'immeuble se caractérise par sa perméabilité et une certaine rigidité formelle.



(terminées en 1964) offrent certaines parties du rez-de-chaussée affectées de commerces et services divers, une grande partie du socle des immeubles présente des espaces inactifs, sous-exploités et désinvestis, où la relation avec le reste du tissu urbain fonctionne relativement difficilement. Il était donc important d'analyser les réactions que suscitait l'installation du projet dans ces espaces, jugés plus stériles et « moins accueillants » que ceux de l'immeuble meyrinois.

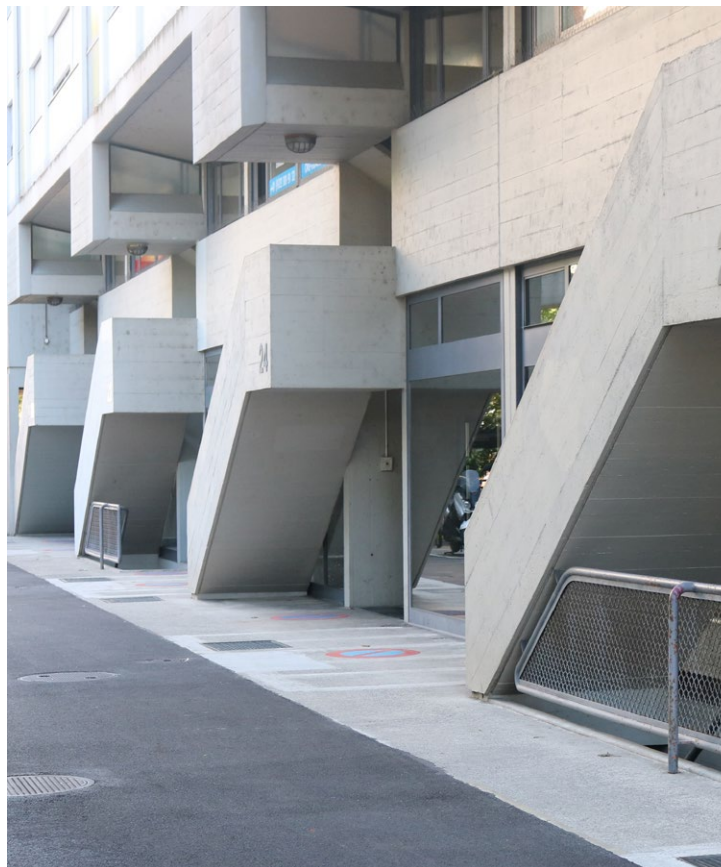
Figure 69.

Bien que disposant d'une place publique généreuse, les abords immédiats des tours ne sont pas valorisés.



Figure 70.

En effet, l'aspect massif du béton et les formes qu'il impose procèdent à une stérilisation de l'espace.



Accompagné de deux partenaires qui ont accepté de se prêter à l'expérimentation, nous avons testé le projet en essayant différentes configurations des modules dans différents espaces. L'expérimentation a été l'occasion d'interpeller les passants et les habitants des lieux. Ainsi, nous avons pu récolter leurs avis, leurs commentaires, leur enthousiasme et leurs réticences quant au projet. Nous avons aussi eu l'occasion de discuter de leur ressenti, leurs opinions quant à l'espace qu'ils pratiquent au quotidien et leurs relations avec le voisinage. De ces discussions informelles, il a pu ressortir une série d'éléments dont il sera ici résumé les points saillants.

Première expérimentation :

Dès le déploiement des modules à proximité du hall d'entrée, le concierge de l'immeuble vient très rapidement s'informer. Après explications sur la nature du projet, il se montre intéressé. Selon lui, il existe une forte mixité générationnelle au sein de l'immeuble, mais les échanges restent courtois et brefs. Il ne pense cependant pas que les habitants prendraient la peine de fabriquer eux même les modules, cependant ils seraient susceptibles de les utiliser, surtout les personnes âgées à condition que les modules soient déjà en place. Il évoque aussi ses craintes quant au vol et à la détérioration rapide des éléments installés.

Après d'autres rencontres et discussions (uniquement avec des habitants de l'immeuble, car le lieu n'est pas un lieu de passage), nous avons pu remarquer que les avis et les commentaires pointaient souvent deux réticences. La première concerne la peur « *de mal faire* ». Les habitants ne considèrent pas qu'ils possèdent les compétences suffisantes pour construire les modules de base (malgré des plans simplifiés et des schémas explicatifs), et ne semblent pas particulièrement déterminés à essayer. La seconde concerne la peur de « *s'exposer* à ». En effet, certaines personnes interrogées ne souhaiteraient pas attirer l'attention sur elles en déployant à leur guise les modules qui créeraient des modifications trop brusques dans l'environnement du quotidien et les chaînes d'habitudes qu'il instaure.

Il fut cependant intéressant de remarquer que les discussions entamées autour des modules du projet (particulièrement celles avec le concierge) a permis de créer un certain nombre de moments de partages réunissant plusieurs personnes.



Figure 71, 72, 73. Le projet en situation à l'extérieur de l'immeuble puis dans le hall d'entrée

Seconde expérimentation :



Figure 74, 75. Expérimentation et discussion au rez-de-chaussée de l'immeuble

L'espace choisi au pied d'une des Tours de Carouge est un lieu de passage (bien que relativement peu fréquenté). La majorité des personnes avec qui nous sommes rentrés en contact n'étaient pas habitants de l'immeuble, cependant une bonne partie habitait le quartier.

Lors des discussions, nous avons pu constater que le concept interpellait plus fortement les gens et instaurait – malgré les explications – une certaine incompréhension. En effet, le frontage dans lequel

nous avons déployé les modules est relativement peu accueillant. L'aspect «*massif*» et «*brut*» des éléments architecturaux, la faible luminosité des lieux ainsi que la présence d'un parking à motos à proximité forment un ensemble d'éléments qui participent à former une vision partagée d'un espace considéré comme stérile. Ce manque évident d'ancrages affectifs à l'espace entraîne chez les habitants et les passants un rejet du lieu, qu'ils préfèrent instinctivement éviter plutôt qu'investir, c'est pourquoi la plupart des personnes interrogées ne voient pas l'intérêt d'occuper l'espace et n'imaginent pas qu'il puisse se transformer de manière positive, même progressivement.

Fait intéressant cependant, une des rares personnes à avoir accepté de marquer un temps d'arrêt et d'utiliser le mobilier mis à disposition – un habitant de l'immeuble – a avoué ne jamais avoir vraiment pris le temps de considérer l'espace, et regarderait maintenant les lieux d'un oeil nouveau. À titre d'exemple, la discussion a été l'occasion de parler de la chaufferie de l'immeuble, visible à travers une baie vitrée en face des modules installés, élément plutôt massif et impressionnant, que l'habitant n'avait pourtant jamais vraiment observé.

Constats et réflexions :

De ces deux expérimentations, il est possible de tirer actuellement certaines constatations qui permettent une première réflexion sur la légitimité du projet présenté.

De toute évidence, l'environnement influence la volonté des individus à occuper l'espace. Un frontage bien éclairé, relativement spacieux et accueillant – bien qu'inactif – se verra plus facilement investi qu'un espace confiné, massif et peu accueillant. Si la notion de l'agir urbain peut réellement instaurer une réflexion et relever la potentialité des espaces délaissés, dans la situation d'un immeuble à fort gabarit ne présentant pas ou peu d'éléments attractifs, il est légitime de mettre en doute le réel impact que peut avoir le projet sur une revalorisation progressive des lieux, tant le travail à faire pour rendre l'espace actif semble important.

Un second point largement constaté est celui du manque de volonté de la part des habitants d'adopter une posture «*engagée*» dans le devenir des espaces de l'habiter. En effet, en rencontrant les individus de manière aléatoire, il fut difficile de trouver des personnes ressentant la nécessité de questionner l'environnement quotidien et encore moins d'y intervenir. Bien souvent, le dialogue entamé avec les habitants et passants fut pour eux la première occasion de s'interroger réellement sur l'environnement «*ordinaire*» qu'ils fréquentent au quotidien. Les discussions – bien qu'intéressées – ne semblent pas pour autant entraîner un besoin de changement.

De plus, comme précédemment cité, il faut ajouter aux réticences des habitants la crainte de s'exposer trop pleinement à la vue des autres dans une situation jugée incongrue, ainsi que le manque de confiance dans les capacités à l'autoproduction d'éléments de mobilier.

Un point fut très encourageant toutefois. Les expérimentations – bien que relativement courtes – ont permis d'entamer de manière relativement spontanée le dialogue avec les habitants. Le projet de mobilier, de par sa forme et sa fonction intrigue. Il privilégie dès lors une «*esthétique de la rencontre*» (Zhong, 2015, cité par Angot et Hagel, 2017) qui permet d'ouvrir le dialogue et d'entamer des discussions à plusieurs protagonistes dans un lieu «*insolite*».

Par l'ouverture au dialogue, il permet deux choses. Premièrement, l'occasion de sonder les vécus et les rapports sensibles des habitants à leur quartier ainsi que de contribuer à une certaine reconnaissance des lieux. Il instaure «*une inversion du regard, voire un renouvellement des connaissances que plusieurs auteurs considèrent comme nécessaires pour relever les défis contemporains posés à la ville*» (Angot et Hagel, 2017). Secondement, les différents modules disposés dans des espaces insolites ont permis d'entamer une rupture dans la chaîne des habitudes préétablies et anticipées. Ils ont rendu possible une potentialité forte de l'agir urbain, celle de rassembler, même l'espace d'un instant.

Limites des expérimentations :

Cette expérimentation du projet n'est évidemment que partielle et informelle, elle n'a suivi aucun protocole et ne permet pas d'étayer de nouvelles hypothèses ou tirer des conclusions quant à la justesse du projet. En revanche, elle a permis de confronter pour la première fois le projet à la réalité du terrain et le dynamisme impulsé a été positif et encourageant.

La réponse apportée par le projet ne se veut en aucun cas immuable, elle doit être considérée comme une proposition formelle, mais non définitive à une problématique posée. Sans être considérée comme fondamentalement «*juste*», cette réponse ne prétend pas procurer une solution suffisamment complète pour embrasser la multitude de situations présentes dans l'environnement quotidien des habitants, bien au contraire.

Ce projet a pour objectif d'engager une réflexion sur le devenir des espaces urbains du quotidien. Il est imaginé comme un élément qui se veut incitatif et déclencheur, comme une étape de réflexion en cours qui doit être poursuivie, modifiée, adaptée, améliorée par le plus grand nombre. Il a pour but d'encourager le citoyen à explorer les limites des seuils entre le domaine public et le bâti.

Fidèle aux principes du DIY et dans l'espoir de permettre au projet d'être réalisé, transformé, approprié par le plus grand nombre, d'avoir un impact bénéfique réel, le projet «*Articuler les seuils*» (photographies, texte explicatif et plans techniques) est disponible sur mon site internet à l'adresse suivante:

www.colinpeillex.com

Partie

3.

Limites et ouverture

La troisième partie de ce travail permet de soulever des questions sur les limites de la notion de l'agir urbain dans la définition du cadre de vie quotidien. Ces questions vont permettre d'ouvrir une réflexion sur des notions essentielles dans la définition des relations entre individus dans l'habiter. Il sera abordé la notion de coexistence et celle du bien commun à l'ensemble d'un quartier. Par la suite, cette réflexion va permettre de s'interroger sur une problématique qui était jusqu'à présent en filigrane tout au long de ce travail : celle de la légitimité des acteurs – entre les citoyens et les pouvoirs publics – dans la fabrique de la ville. En guise d'ouverture, il sera finalement proposé l'exploration de 3 différentes pistes, dans le but d'imaginer les évolutions possibles des modes de réflexion, conception, réalisation et expérimentation de l'espace urbain. L'objectif final étant de réfléchir aux différents modèles possibles de co-construction de l'espace urbain entre les acteurs institutionnels, professionnels et les citoyens.

Chapitre 5

Il a été démontré l'importance que représente la notion d'agir urbain pour la vitalité et la convivialité d'un quartier, mais ce travail a aussi été l'occasion de découvrir le rôle de cette notion sur les capacités citoyennes à définir, construire et débattre son environnement quotidien. L'instauration d'une certaine forme d'indéterminé démocratique sur laquelle se base la politique des singularités (Le stras, 2007), permet de réfléchir l'impact de l'usage sur la forme et la production de l'espace urbain.

Cependant, l'agir urbain tient sa force de son aspect subversif. Les actes d'appropriation citoyens sont parfois problématiques dans la relation qu'entretiennent leurs auteurs avec l'ensemble de la population. Les nombreuses lignes de tensions qui se dessinent posent finalement un certain nombre de questions quant à la coexistence de la multitude des êtres et des intentions dans un lieu fini et défini. Est-il finalement possible de rendre compatible la définition de l'agir urbain avec la notion même de l'habiter ? En effet, si l'habitat ne comporte pas que le logement, s'il est extensible, changeant, s'il comprend les itinéraires quotidiens, la relation au voisinage, s'il peut en effet être défini comme étant « *un ensemble territorial géographiquement changeant, évolutif et différent d'une personne à l'autre* » (Lussault, 2015), alors est-il possible de faire tendre les actes de l'agir urbain vers un but commun à la multiplicité des individus ? Peut-on faire converger les désirs, les attentes des citoyens vers une notion d'intérêt collectif ? A contrario, est-il possible de permettre une multiplicité d'usages particuliers sans sacrifier l'idée d'un intérêt général ? Ces questions entraînent le contenu du prochain chapitre vers une réflexion plus large sur la co-présence humaine dans l'habiter, sur la définition de la notion d'un bien commun, ainsi que sur la responsabilité des différents acteurs de la fabrique de la ville.

5.1 Voisinage : une coexistence sous tension

5.1.1 Insociable sociabilité

Les configurations spatiales réinterprétées et réinventées par des actes d'appropriation citoyenne irréguliers, discontinus et spontanés brouillent les zones de démarcation conventionnelles. Elles permettent bien d'inventer une autre urbanité, mais peuvent très rapidement créer des carrefours de tensions et font naître un certain nombre de risques et de questions sur la légitimité de la notion de l'agir urbain comme outil de redéfinition de l'espace du quotidien.

Début 2019 l'émission de radio « *Les chemins de la philosophie* » sur France Culture consacre une série d'émission au titre évocateur : « *Voisinage : sommes-nous condamnés à vivre ensemble ?* » L'émission commence par une citation d'Emanuel Kant à propos de ce que le philosophe appelle « *l'insociable sociabilité* » : « *L'homme a un penchant à s'associer, car dans un tel état, il se sent plus qu'homme, par le développement de ses dispositions naturelles. Mais il manifeste aussi une grande propension à se détacher (s'isoler), car il trouve en même temps en lui le caractère d'insociabilité qui le pousse à vouloir tout diriger dans son sens; et, de ce fait, il s'attend à rencontrer des résistances de tous côtés, de même qu'il se sait par lui-même enclin à résister aux autres* ». En résumé, l'individu ne peut pas vivre seul, mais il ne peut pas non plus vivre avec les autres. C'est ce que Schopenhauer traduit par la métaphore des porcs-épics, qui, seuls, pris de froid, veulent se rapprocher les uns des autres, mais finissant par se piquer, s'éloignent puis se rapprochent à nouveau, indéfiniment.

C'est cette question de la coexistence humaine que l'invitée de l'émission Hélène L'Heuillet interroge dans son livre « *Du voisinage : réflexions sur la coexistence humaine* ». Selon elle, la coexistence c'est le rapport entre un point et une ligne. Un point, celui du lieu où l'on habite (l'espace privé). La ligne, celle qui nous sépare de la maison de l'autre (espace collectif et/ou public). Sur cette ligne, on retrouve les éléments qui constituent les seuils et les espaces de transitions : rues, porches, corridors, paliers, etc. Ce rapport du point à la ligne, c'est le rapport de l'individu à son environnement, à son voisinage, à la notion d'habiter.

Selon L'Heuillet, la coexistence est une nécessité inéluctable qui nous oblige à penser la proximité. La distinction normative traditionnelle entre le public et le privé est problématique. Selon elle, habiter, c'est être chez-soi, mais être chez-soi, c'est toujours être chez l'autre. On connaît son voisinage, les habitudes de ses voisins. Ils nous mettent dans un rapport tant public que privé, un rapport à l'altérité. Cette altérité c'est le respect de la place de l'autre, le fait de pouvoir s'approcher tout en trouvant une autre distance, sans que l'on bascule dans la promiscuité.

Figure 76.

Bien souvent, les habitants interviennent sur leurs parcelles privées donnant sur la rue pour se protéger des nuisances, mais aussi pour conserver une certaine intimité.

Varembé, Genève



En effet, cette notion de distance et de proximité dans le voisinage est primordiale aux bonnes relations. Selon Lussault, il existe deux sortes d'activités exercées par l'individu dans son environnement quotidien : les activités intimes, qui nécessitent une certaine distance ou protection vis-à-vis des interférences

extérieures, comme le bruit ou les interactions sociales; et les activités extimes, celles moins sensibles, qui nécessitent moins de distance et qui sont davantage orientées vers la réalisation d'un but (2003, cité par Dind, 2008). Donc, chaque usage quotidien de l'espace urbain présent dans la notion de l'habiter (comme converser, se déplacer, se détendre) exige une certaine distance optimale avec l'environnement. Cette distance permet aussi bien de créer le lien (avec son interlocuteur, ou le paysage qu'on contemple, par exemple) que de mettre à distance les sources de nuisance (le regard d'autrui sur une activité intime, l'interaction forcée, le bruit, la proximité d'une personne jugée menaçante) (Dind, 2008). Il est aussi à relever qu'une même activité peut être intime et/ou extime: on peut être assis à une terrasse de café pour voir et être vu (activité extime), ou pour avoir une conversation en tête à tête (activité intime). L'attitude et les valeurs varient, et les conditions spatiales et normatives sont alors plus ou moins adéquates selon les situations, les personnes impliquées et l'environnement (Dind, 2008).

Si les individus s'attirent et se repoussent perpétuellement, si la proximité impose l'altérité, et, si l'altérité correspond en effet au respect de sa place et de la place de l'autre dans la société, alors on peut légitimement se demander si l'idée même de l'agir urbain – qui, par définition vise l'appropriation d'espaces en dehors de la sphère privée – peut être conciliable avec l'idée même de coexistence. La question est d'autant plus pertinente lorsque (comme c'est le cas dans ce travail), l'agir urbain est pensé dans la relation entre le domaine public et le bâti, où les démarcations conventionnelles entre public collectif et privé sont les plus floues et le rapport à la coexistence le plus délicat et complexe.

Comme il a été démontré dans la première partie de ce travail, de façon positive, la réarticulation des seuils par la notion de l'agir urbain peut permettre aux relations du quotidien de s'épanouir. Dans les cas positifs, il semble qu'elle permette de penser, voire de faire émerger une forme de coexistence du voisinage. Cependant, de façon plus négative, l'agir urbain peut sembler nuisible à la coexistence, imposer ses éléments, ses codes, ses usages et se montrer intolérant à certaines formes d'altérités.

5.1.2 La liberté de ne pas être avec

La notion même d'espace public renvoie à la notion d'accessibilité de cet espace. L'accessibilité est quant à elle liée à la lisibilité (Navallon, Wesolowski, 2014). Si, par l'agir urbain, le collectif ou le privé investit le public, alors l'espace perd sa lisibilité. Les démarcations conventionnelles – liées aux repères cognitifs normés et réguliers – ne sont plus apparents. Ce manque de lisibilité, bien qu'intéressant pour de nombreux points évoqués, risque de créer un doute chez le passant qui hésitera alors à s'aventurer dans un espace pourtant public.

Cette question d'accessibilité à l'espace soulève un paradoxe. La notion même de réappropriation citoyenne lutte (consciemment ou non) contre la normalisation, la catégorisation, la standardisation et la privatisation des espaces urbains, en bref, contre une certaine forme de contrôle social et de construction de valeurs imposées par la figure de la ville garantie. Paradoxalement, il existe un risque de recréer des inégalités dans l'accessibilité et dans l'usage des lieux. Ces inégalités peuvent apparaître en condamnant de façon physique et/ou cognitive l'accès à des espaces collectifs et publics, ou en influençant les pratiques, jusqu'au risque d'en empêcher d'autres.

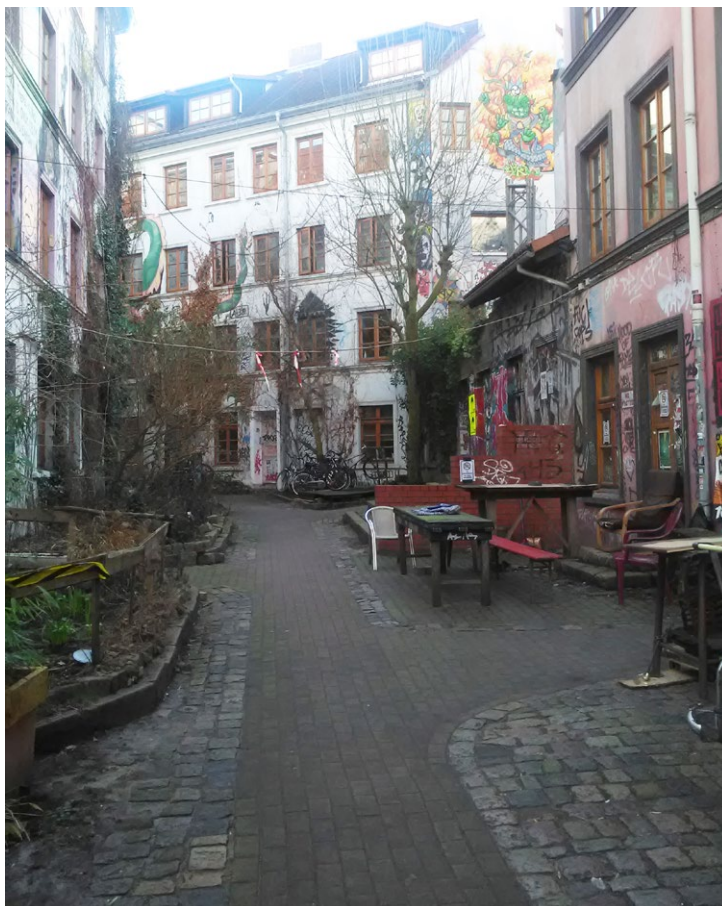
Entre individus, la perception des similarités, le sentiment d'appartenance et le partage de relations affectives positives favorisent la création de communautés d'intérêts (Ratiu, 2003, cité par Dind, 2008). La signification que prendra alors un lieu investi par la multitude d'éléments «bricolés» propre à la notion de l'agir urbain, aura tôt fait d'enfermer le dit lieu dans un langage formel spécifique, favorisant le rassemblement communautaire et rejetant indirectement l'altérité.

Ce paradoxe d'un contre-urbanisme innovant, mais portant en lui ses limites est parfaitement décrit par Olivier Mongrin dans un article de 2012 dont voici un passage: «*La rue, considérée spontanément comme l'espace public par excellence, suscite des malentendus en tant qu'espace public: comme elle se privatise en raison du rôle croissant des outils technologiques qui contribuent à la désertifier physiquement et mentalement, la riposte imaginée par les habitants est souvent celle d'une rue souriante, conviviale, festive, villageoise. Celle des gens qui se connaissent et parlent ensemble. Alors que la rue est une ouverture non contrôlée, le seuil décisif où le dehors rentre au-dedans et où le dedans sort au-dehors, un milieu non prévisible, on la transforme en un espace électif ou en un lieu créateur d'événements organisés et prévisibles. Dans ce retour à l'esprit du village, à l'esprit de bulle, l'inter-connaissance*

l'emporte sur l'anonymat cher à Baudelaire [...] Avec cette levée de l'anonymat propre à l'espace public, le risque est d'oublier "la liberté de ne pas être avec", celle qu'évoque la célèbre formule d'après laquelle "l'air de la ville rend libre". Il y a une liberté de ne pas être happé dans le collectif». À la lecture de ce passage, on comprend l'importance de certaines normes collectives qu'il semble primordial de maintenir si on ne souhaite pas voir apparaître une forme de communautarisme qui pourrait être intrinsèquement favorable à la vitalité d'un quartier, mais qui nuirait à l'altérité par la création d'une forme « d'entre soi » trop prégnante.

Figure 77.

Ici, la configuration spatiale de l'îlot du quartier qualifié de « quartier alternatif » de Karolinenviertel à Hambourg accentue l'aspect communautaire d'un espace pourtant public.



5.1.3 Ordre / désordre

La notion de l'agir urbain se confronte aussi à un problème d'ordre culturel et idéologique. D'après Soulier, dans la définition du cadre de vie quotidien, le frontage joue un rôle important, mais particulièrement complexe de par son statut d'interface entre des polarités très fortes: celles de l'intime et du social, du privé et du public, du dedans et du dehors, de l'organisé et du spontané (2012). La façon dont est utilisé l'espace domestique ainsi que les limites qu'on y établit avec le reste du bâtiment et l'espace public reflètent en effet des normes, des idéologies et des valeurs culturelles: «*c'est toute une vision du monde qui sous-tend l'espace domestique, et, en retour, toute vision du monde se fonde sur un modèle domestique*» (Collignon et Staszak, 2003, cité par Blidon, 2004. Par exemple, l'espace japonais s'organise selon l'opposition entre «*l'intérieur associé à la pureté, la propreté, la sécurité et l'intimité*» et «*l'extérieur qui est lié à l'impureté, la saleté et le danger*» (Ibid).

L'espace domestique (ici, dans son rapport à la rue) est donc une construction socio-historique. Pour rappel, en Europe, c'est durant la période hygiéniste du début du XXe siècle qu'une réforme morale et sanitaire – marquant un tournant historique dans la définition du cadre de vie – a conduit le logement à s'affranchir de la rue et à creuser les notions de pur-impur ou d'ordre-désordre. Depuis, l'évolution historique du modèle progressiste impose une séparation spatiale, sociale et légale entre le domaine privé et le domaine public, créant une dichotomie difficilement surmontable tant dans la façon de percevoir l'espace du quotidien que dans la façon de planifier et fabriquer ce dit espace.

La notion de l'agir urbain dans le cadre de la réarticulation des seuils tend justement à brouiller les références conventionnelles marquées par les fortes polarités (intime/social, privé/public, dedans/dehors, organisé/spontané). Dès lors, bien que les pratiques de l'agir urbain aient été justifiées par la rupture qu'elles permettent d'engendrer avec la figure de la ville garantie, il semble important de soulever plusieurs questions quant à la justesse de telles pratiques dans la relation qu'elles entretiennent avec les valeurs culturelles (valeurs évidemment en lien avec la figure de la ville garantie, mais cependant pas directement corrélées). Jusqu'à quel point est-il justifié de marquer une rupture avec elles, bien qu'issues d'une construction socio-historique dont la légitimité est pourtant questionnable ? Ces valeurs culturelles prônant une vision individualiste, hygiéniste et sécuritaire de la société (dans laquelle la séparation libérale entre les différents espaces est normée), correspondent-elles finalement à une réelle attente et un réel besoin de la population ? Ou correspondent-elles plutôt à une évolution non souhaitée, imposée, dont les enjeux n'auraient pas été correctement identifiés par le plus grand nombre ? Finalement, par la pratique de l'agir urbain, ne risque-t-on pas d'entraîner une rupture trop nette de ces polarités qui ne correspondrait pas aux aspirations citoyennes (risquant d'entraîner un sentiment de rejet et d'irritation plutôt que d'acceptation) ? Ces questions restent ouvertes.

5.2 Politiques publiques et citoyens, qui sont les garants du bien commun ?

5.2.1 L'émergence du bien commun

Les différents points abordés sont autant de mises en garde contre une notion, qui, appliquée sans discernement, précaution et réflexion, peut vite entraîner des effets négatifs à l'encontre des attentes escomptées pour la vitalité et la convivialité d'un quartier. Finalement, la question d'une coexistence humaine réussie au sein de l'espace urbain du quotidien semble infiniment complexe.

Selon L'Heuillet (2019), cette coexistence humaine n'est en effet jamais facile, elle est toujours à refaire. Dans chaque cage d'escalier, à chaque aménagement, à chaque déménagement, l'intégration est à refaire. Mais précisément, le voisinage est affaire d'intégration et de rapport à l'inconnu. L'auteure emprunte alors à Georg Simmel, sociologue de l'école de Chicago, la notion de « réserve ». La réserve pourrait être définie par une distance qui s'adapte à la subjectivité de l'autre. Pour l'auteure, prendre en compte les subjectivités passe par une modification de ses dispositions d'esprit personnelles. Selon elle, le voisinage, c'est le lien par le lieu. La définition d'une notion de bien commun passe immanquablement par la coexistence, par la juste mesure entre le point et la ligne.

Si le bien commun d'un voisinage, c'est le lien par le lieu, alors comment construire ce lieu ? Quel cadre permet la coexistence ? Qui est capable de construire un tel cadre ? Finalement, qui est garant du bien commun ?

5.2.2 les acteurs du bien commun, vers une co-construction de l'espace urbain

À ce stade, il semble se dessiner une impasse. En effet, la première partie de ce travail s'est attachée à démontrer l'incapacité des politiques publiques et des professionnels du métier de l'aménagement à garantir une condition démocratique à la construction de l'espace urbain. Il en ressort une forme architecturale stérilisée, dans laquelle les usages du quotidien sont préfigurés et formatés. Cependant, ce chapitre a permis de mettre en lumière les externalités négatives qui arrivent bien souvent lorsque le citoyen prend en charge la construction de son espace urbain du quotidien.

Il est aussi à noter que la figure de l'agir urbain prend place uniquement en aval du projet et s'inscrit bien souvent dans le négatif d'une ville déjà bâtie. Bien qu'elle puisse être le catalyseur d'une démocratie locale (Petcou et Petrescu, 2007) elle ne permet pas concrètement de créer les formes urbaines à partir desquelles elle intervient ; elle se contente de panser les plaies.

Finalement vient la question en filigrane tout au long de ce travail : qui du citoyen ou des politiques publiques est l'acteur le plus légitime dans la définition et la construction du cadre de vie quotidien ? Les politiques publiques peuvent-elles se porter garant d'un certain bien commun que le citoyen ne serait

pas en mesure de construire ? Paradoxalement, ces mêmes citoyens ne sont-ils pas les plus à même de renverser la figure de la ville garantie et de décloisonner les usages par l'agir urbain ?

Selon l'architecte et urbaniste Philippe Panerai, définir la domanialité, c'est redéfinir les responsabilités des individus. Cette tâche est d'une infinie complexité. Selon lui, le tracé de la frontière est un travail minutieux d'ajustement (cité par Chédiac, 2009). Comment alors faire émerger – au cours d'un processus qu'on comprend complexe et non linéaire – une notion de bien commun dans le milieu de l'habiter ? Comment permettre une coexistence idéalement créative qui prendrait en compte les subjectivités ?

Le réel enjeu est alors de parvenir à définir les responsabilités des différents acteurs dans la définition et la prise en charge de la conception de l'espace habité, mais aussi d'assurer au quotidien une coexistence créative garantissant vitalité aux quartiers. Comment donc définir et redistribuer les responsabilités, les pouvoirs d'agir ? Est-il possible de faire émerger une notion de politique des singularités dans un contexte institutionnel sans que cette dernière ne soit happée par un système en quête de garantie ?

Le prochain chapitre s'attache à réfléchir aux pistes qui permettraient de penser une forme de co-construction de l'espace urbain partagé entre citoyens et politiques publiques.

Chapitre 6

Ce chapitre vise à développer trois pistes de solution, plus ou moins pragmatique, plus ou moins utopique, parfois contradictoire sur certains points, dans le but de réfléchir la co-construction de l'espace urbain et d'intégrer de manière durable les valeurs de l'agir urbain aux politiques publiques de la fabrique de la ville.

Pour ce faire, il sera proposé une mise en relation des trois différentes dimensions de l'espace urbain les unes avec les autres: «*Production/Forme*»; «*Forme/Usage*»; «*Usage/Production*». À l'instar de Zepf dans son article, le but d'une telle démarche est de faire ressortir à chaque relation une problématique particulière sur laquelle il est possible d'intervenir, dans le but de réfléchir une nouvelle articulation plus ouverte, inclusive et innovante.

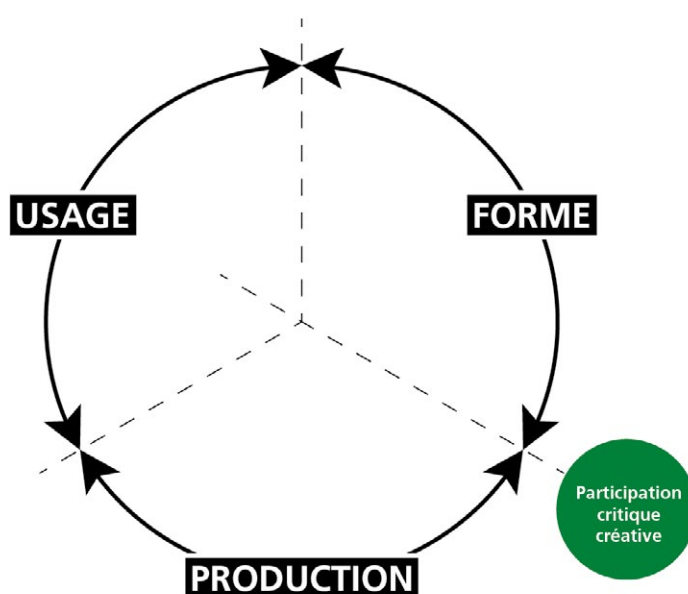
6.1 La participation critique et créative

La première relation par laquelle sera abordée la question de l'articulation des relations et des influences des acteurs citoyens et des professionnels de la fabrique de la ville est celle du rapport entre « *Production* » et « *Forme* ». C'est à dire, entre l'espace immatériel de débat sur l'état présent et le devenir d'un espace urbain, et la conception technique, fonctionnelle et esthétique de cette espace. Cette relation permet de réfléchir les formes de débat actuelles et leurs impacts sur la production de l'espace, mais aussi, inversement, elle permet de réfléchir sur la capacité qu'a l'espace physique à alimenter un débat portant sur son présent et son devenir. En résumé, comment le débat impacte la forme et comment la forme permet ou non le débat.

Pour Zepf, cette relation fait émerger plusieurs questions. Elle interroge le rôle du projet d'aménagement d'un espace urbain (mené par les politiques publiques) en tant que vecteur de débat public. Plus généralement, l'auteur se demande comment réellement mettre en débat le processus de développement urbain ; doit-on primer l'espace public matériel du projet ou l'espace public immatériel du débat ?

Figure 78.

Articulation entre la dimension « *Production* » et « *Forme* ».



6.1.1 Le DIY happé par la garantie

Pour rappel, la « *crise des démocraties modernes* » occasionnée par la globalisation dans les années 1990 permet à la démocratie participative et délibérative de remettre en question la démocratie représentative (Jouve, 2005). L'idée d'un urbanisme participatif se consolide alors en réponse à une critique politique de l'urbanisme technocratique (Zetlaoui-Léger, 2013). Précédemment dans ce travail, il a été avancé que, bien souvent, les procédés de participations s'apparentent finalement plus à des outils d'aide à la décision – permettant de légitimer les interventions urbaines – qu'à une réelle co-construction de l'espace urbain.

Cependant, dans les années 1960 déjà, des « *luttés urbaines* » font leur apparition (Castells, 1973, cité par Zetlaoui-Léger, 2013). Elles furent de différentes natures, mais avaient pour but commun de répondre à cette logique de production dans laquelle s'allient l'appareil d'État, les promoteurs et les architectes et qui tend à nier les spécificités locales, l'histoire des lieux et les différentes formes d'appropriation de l'espace selon les groupes sociaux et les individus. Par exemple, des groupes « *alternatifs* », portés par des convictions sociales et parfois écologistes entreprennent des actions de résistance en occupant les espaces autrement et en y développant de nouvelles façons d'envisager la production architecturale et urbaine (Zetlaoui-Léger, 2013).

Cette forme militante de l'agir urbain, permettant par le développement d'une politique des singularités un urbanisme participatif dit « *bottom up* » a été aujourd'hui en grande partie détournée et happée par les formes de participation institutionnalisées. Comme l'expliquent Julia Bonaccorsi et Magali Nonjon dans l'article de 2012 « *La participation en kit: l'horizon funèbre de l'idéal participatif* » : « *une véritable commande publique participative semble s'être progressivement développée, formalisée et codifiée depuis les années 90 attestant en France de l'existence d'une offre institutionnelle de participation. Ainsi, la plupart des dispositifs participatifs contemporains ont été initiés dans le cadre de commandes publiques réglementées. Des fonds ont été attribués à la gestion, l'animation et l'évaluation des instances participatives créant un véritable marché du conseil en participation.* »

Le citoyen est alors invité à participer à la qualification des espaces publics par des démarches expérimentales institutionnalisées dans lesquelles se retrouve impliqué un tout nouveau jeu d'acteurs composés d'informaticiens, de graphistes, de designers, d'architectes, etc. (Delarc, Rollin, 2017). Ce nouveau marché du design participatif se base sur des codes esthétiques inspirés directement des principes de réappropriation citoyenne et des espaces qui ont vu le jour durant les actions de résistances et d'occupations revendicatrices. Les installations temporaires et autres constructions émanant des démarches participatives sont créées avec les codes esthétiques du « *bricolage* » et du mouvement DIY. On y trouve des objets accessibles, à caractère domestique (chaise, table, fauteuil), souvent en bois, non ancrés au sol et modulables, ses objets proposent une rupture avec l'environnement et revendiquent une liberté d'usage.

Cependant, cette liberté n'est pas réelle, et n'a rien d'une improvisation libre et innovante, la capacité d'action du citoyen est standardisée par ce que Bonaccorsi et Nonjon appellent des « *kits* » de participation, proposant des outillages et des machines contribuant à la mise en oeuvre de gabarits, de dispositifs « *clés en main* ». Ces kits – répondant aux contraintes du marché et rendant possible une rentabilité des entrepreneurs de la démocratie participative – contribuent à réduire la participation aux outils et à la prestation proposée. On voit donc actuellement naître un véritable paradoxe de la standardisation de l'alternative (Navallon, Wesolowski, 2014). La dimension « *Production* » portée par les politiques publiques semble dans l'incapacité à s'ouvrir aux formes et aux usages des pratiques « *à la marge* », enfermant les démarches participatives « dans un "à côté" qui va amuser et qui va cacher le désastre dans lequel nous rentrons tous » (Bouchain dans Navallon et Wesolowski, 2014).



Figure 79.

Ici, une démarche participative émanant du processus de création d'un bâtiment dans un espace en friche situé au centre de Saint-Etienne. Le plan fictif des futurs logements tracé au sol ainsi que le mobilier reprenant les codes domestiques, contraignent les usages de l'espace en friche et limitent la réflexion sur les devenirs possibles du lieu.

6.1.2 Pour une participation critique créative

L'État et les collectivités territoriales ne sont cependant pas constamment fermés à l'idée d'intégrer des initiatives sociales spontanées à la planification ou à la revalorisation urbaine. Cependant, le plus souvent c'est à condition qu'elles ne soient ni conflictuelles ni revendicatrices. Le renouvellement de

processus éprouvés propres à la démocratie participative classique paraît vraisemblablement limité. En revanche, malgré les nombreuses critiques que les processus participatifs institutionnels affrontent, ils laissent apparaître, de manière collatérale et imprévue, certaines formes de dynamiques sociales, des «*échappées*» (Ferchaud & Dumont, 2015). L'expérimentation participative, même institutionnelle permet, semble-t-il, des dynamiques sociales inédites, inattendues, illustrant l'intérêt de travailler sur les «*coulisses, les à-côtés, les interstices*» des procédures participatives (Blondiaux et Fourniau, 2011 cité par Ferchaud & Dumont, 2015) et permettent d'obtenir des informations plus authentiques et plus à même de cerner les attentes et les véritables enjeux.

Plutôt qu'un travail sur les coulisses, qui aurait pour enjeu de déceler les «*échappées*» constructives des processus participatifs, n'y aurait-il pas moyen de mettre cet «*à côté*» au centre des démarches participatives dans le but d'y faire émerger des dynamiques sociales inédites ?

Dès lors, il semble intéressant de mêler le modèle de recherche par le design basé sur un mouvement DIY au processus participatif expérimental et évolutif. En imaginant la mise en place d'un processus qui se déroulerait en amont, pendant et en aval du projet urbain, il est possible de mêler les différents types de savoir (savoir d'usage, savoir professionnel, savoir militant) pour construire un savoir d'usage collectif (Nez, 2011), qui permettrait une réelle co-construction de l'espace urbain. Ce processus permet d'imaginer une relation active et dynamique avec l'environnement en construction permanente, et servirait de base à l'improvisation créative par son caractère modulable, éphémère et exploratoire. L'enjeu d'une telle démarche serait de mieux définir la coexistence entre les subjectivités, dans le but de cerner et définir la notion de bien commun à l'échelle d'un quartier.

Que ce soit pour un projet de développement ou de requalification urbaine, cette démarche intégrée devra prendre place pendant la phase de programmation-conception-réalisation, mais surtout, en amont de ces étapes, au sein même de l'espace dont l'évolution est souhaitée, puis se poursuivra en aval, dans un temps long, permettant aux habitants d'expérimenter la notion d'habiter au quotidien. Il serait donc envisageable d'intégrer une implication évolutive des collectivités publiques en fonction des étapes du projet (plus forte dans les phases de programmation-conception-réalisation, plus faible en amont et en aval de la réalisation, voir effacée.)

La forme que prendrait le processus serait elle aussi évolutive. Les dispositifs devront varier suivant les temps du projet. Durant le processus, surtout en aval et en amont, il est parfaitement envisageable d'imaginer – à l'instar du projet développé dans ce travail – des objets «*sondes*», des objets à construire, peut-être en partie seulement, modifiables, évolutifs, mais dont la création serait cadrée par les politiques publiques.

Dans leur article «*Danser pour explorer l'habiter*» de 2017, Laëtitia Angot et Zoé Hagel rendent compte d'une expérience de co-construction d'un protocole de recherche participatif, au sein duquel le processus de création artistique et la méthodologie scientifique s'induisent et se co-déterminent. En mêlant le médium de la danse à la question de l'urbanisme participatif, les auteures soulèvent un double enjeu : enjeu artistique tout d'abord, en tentant de générer sur un territoire et dans la durée, les conditions d'une expérience sans cesse renouvelée et dans le but d'explorer collectivement les possibilités d'un habiter ouvert à l'autre ; enjeu urbanistique ensuite, en tentant de sonder les vécus et les rapports sensibles des habitants par une approche qui diffère des modèles participatifs actuels.

Comme l'explique Angot et Hagel, une telle démarche permet de porter attention à la dimension relationnelle de l'habiter comme mode d'interrogation de l'espace urbain. Elle se veut poreuse aux attitudes, aux mouvements et aux opportunités offertes par l'environnement quotidien. Toujours selon les auteures : «*L'hypothèse est faite qu'une telle démarche contribue à "faire émerger une parole secrète, latente ou inédite et reconstruire un récit du lieu" dont Pascal Amphoux souligne combien ils concourent à réinterroger les modes de faire la ville.*»

De cette manière, le processus imaginé, qui serait encadré par les politiques publiques et qui viseraient à la création d'objets sondes permettrait d'engendrer une critique créative envers son environnement. En faisant tenir ensemble dans le lieu de l'habiter les idées, les actes et leurs conséquences (Hache, 2011 cité par Angot et Hagel, 2017), l'expérimentation par l'installation permettrait de participer à la transformation de l'objet étudié, se confrontant à la réalité, perturbant les hypothèses de départ,

forçant la théorie à s'y adapter (Lovil, 2016, cité par Berger, 2017). Une telle démarche ambitionne alors d'être en contact avec un milieu dynamique, avec ses enjeux, ses acteurs, ses règles du jeu « déjà écrites, mais qui offrent aussi l'opportunité d'être réécrites ou écrites différemment lorsque l'on se positionne dans une visée critique du projet » (Caumon, 2016, cité par Berger, 2017).

Bien que – comme le souligne les deux auteures – ce qui émerge de ce type de processus soit moins aisément repérable, quantifiable et justifiable que ce qui ressort d'un processus participatif traditionnel, qu'il semble difficile de définir les modalités de régulation qui permettent d'articuler les divers intérêts particuliers et collectifs en présence (Dind, 2008), il n'en reste pas moins qu'un tel protocole de recherche métissée, ajusté de façon permanente, peut devenir la condition d'accès à la connaissance, à la compréhension d'un espace urbain et peut contribuer à réinventer la relation entre sa dimension politique et physique.



Figure 80.

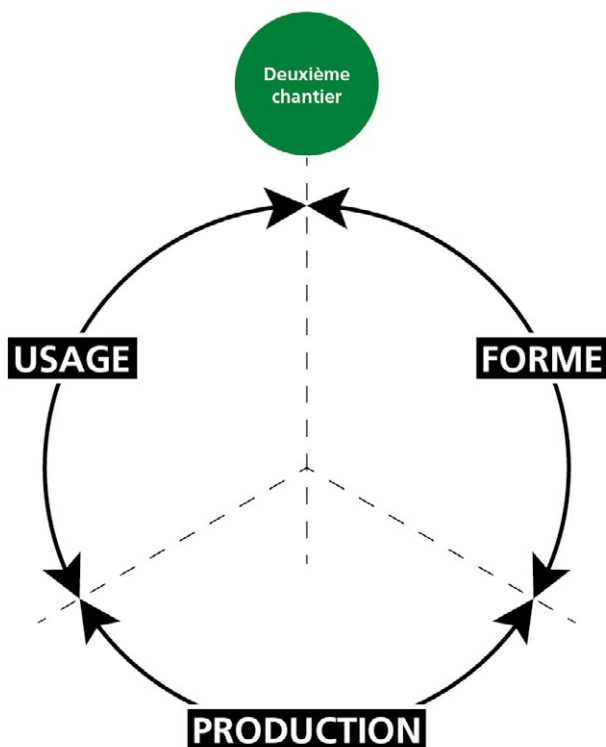
Mis en place par Laëtitia Angot et le Laboratoire d'Actions Artistiques et de Créations Chorégraphiques, la Permanence Chorégraphique Porte de la Chapelle est un « service de proximité » permettant de décloisonner les pratiques et de questionner l'environnement quotidien par la danse.

6.2 Le deuxième chantier

La seconde relation issue du schéma de Zepf et celle entre « Forme » et « Usage ». À savoir, entre l'espace public matériel du projet et les pratiques sociales et comportementales des dits espaces. Dans son article, cette relation est l'occasion pour Zepf de questionner le rôle du concepteur dans l'influence qu'il aura sur les comportements et les pratiques. Peut-il anticiper leurs évolutions ? Faut-il inscrire les usages dans l'espace de façon précise ou faut-il concevoir un aménagement modifiable et éphémère permettant à l'usager une participation directe à la fabrication de l'espace public ? L'analyse précédente de la relation entre « Production » et « Forme » a permis de mettre en avant ce type d'aménagement et d'installation en imaginant son implication dans un système participatif continu. Cependant, la mise en place de tels procédés semble objectivement difficilement conciliable avec les attentes concrètes actuelles des processus participatifs institutionnalisés devant répondre à un système normatif néo-libéral. Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure agir sur la forme de l'espace urbain (sans une refonte de la dimension politique) peut devenir un levier permettant les usages vecteurs d'animation de l'espace urbain.

Figure 81.

Articulation entre la dimension « Forme » et « Usage ».



6.2.1 Exigences de garanties au service du capital

D'après l'auteure Véronique Biau, dans un article de 2018 intitulé « *Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville* », depuis les années 2000, s'est opérée une transformation des valeurs et des impératifs de l'intervention architecturale et urbanistique. Dans le domaine de la construction, de la promotion immobilière, de l'aménagement, de la gestion d'équipement et celui des services urbains, le domaine privé organise les projets dans une logique de « *grande entreprise urbaine* ». Ces nouveaux rapports de force technico-économiques mettent les maîtres d'ouvrages publics face à des opérateurs urbains de plus en plus puissants, se traduisant souvent par des « *partenariats public-privé* ».

Il est difficile pour une politique publique d'encourager la créativité et d'accepter le risque dans la mise en oeuvre d'un projet urbain. En effet, de par les contraintes de budgets, de maintenance, de sécurité, les maîtres d'ouvrages s'enhardissent rarement dans des choix nouveaux. Ils sont souvent consensuels (Leviette, 2013). Par exemple, la fabrication d'une pièce de mobilier urbain fabriquée en série coûte cher : Il faut créer les moules, les outils spécifiques ; les investissements doivent être amortis ; l'erreur n'est pas admise. Les décideurs hésiteront donc à donner leur accord sur des formes trop prégnantes, nouvelles et risquées (Leviette, 2013).

Face à ces constantes, selon Biau : « *les acteurs de la fabrication de la ville sont pris dans une tension entre deux registres d'injonction difficilement conciliables : 1) une exigence technico-économique liée à la montée de logiques de gestion néo-libérales se traduisant par des logiques de performance, de maîtrise des coûts, maîtrise des risques, etc. 2) une exigence de démarches plus participatives supposant une utilisation plus souple des savoirs institués par la formation et par l'expérience* ». Cette réflexion amène l'auteure à se questionner ; comment former les jeunes professionnels dans le but qu'ils répondent aux gages d'efficacité attendus par les clients et commanditaires et, en même temps, leur permettre de prendre en compte d'autres types de savoirs et d'attentes, issus notamment des usages de la société civile ?

Cette problématique se retrouve dans la plus grande partie des métiers de création, par exemple dans le milieu du design : « *Tout le monde dit que je suis méchant* », en 1973, un an avant la création par Enzo Mari de son projet « *autoprogettazione* », dans un article pour le magazine *Casabella*, le designer italien Ettore Sottsass critiquait la responsabilité qu'on imputait au designer dans l'alimentation d'un système capitaliste par l'entretien d'un cycle de production/consommation : « *tous disent que je suis vraiment*

méchant parce que je suis designer. On me dit que je ne devrais pas exercer ce métier [...] On me dit que tout ce que fait un designer est avalé, digéré par le système qui ne s'en porte que mieux et s'engraisse. On me dit qu'on ne peut rien y faire, c'est comme un horrible péché originel. [...] Mais comment un designer peut-il détruire le Capital ? Et puis comment concevoir une industrie sans design ? Toutes les industries fabriquent, plus ou moins bien, des produits, qu'on ait l'impression de faire du design ou non : on en fait toujours. [...] Ainsi je n'accepte pas davantage qu'on me manipule avec un tel charabia, qu'on me conditionne avec des flots de mots, encore et toujours des mots. Même s'ils servent à faire la politique des partis (pour autant qu'ils suffisent à faire de la politique), ces mots n'ont pas assez de sens pour faire la politique du design. [...] Sinon, ils font de moi un dilettante de plus dans l'armée des dilettantes politiques et révolutionnaires, un producteur de mots, de mots et toujours de mots, jusqu'à épuisement total des forces (Sottsass, 1973, cité et traduit par Midal, 2013)».

Les propos de Sottsass évoquent une problématique qui semble inhérente à tout métier de création. Processus de création toujours contraints par des impératifs qui découlent d'un système englobant auquel il est difficile de ne pas se soumettre, et qui finit – dans le cas du métier d'urbaniste – par créer des espaces urbains stériles où la rue et le bâti se tournent le dos. Cette réalité difficilement dépassable instaure une méfiance, voire un rejet des acteurs de la fabrique de la ville par certaines sociétés civiles, milieux associatifs ou individus.

Dès lors, existe-t-il un juste milieu permettant aux professionnels d'influencer sur la forme sans la stériliser ? Peuvent-ils, par l'intervention formelle se porter garant d'un intérêt collectif ? Peut-on seulement imaginer une forme trouvant le compromis entre liberté d'usage et cadre normatif ?

6.2.2 L'équilibre par la forme

Jean-Philippe Dind dans son article de 2008 intitulé « *Les quartiers, espaces de vie : la convivialité des espaces publics* » s'intéresse à la configuration spatiale de l'espace public, de ses fonctions et des usages qu'il permet. Selon lui, l'enjeu majeur est de permettre l'expression, au sein d'espaces publics, des multiples usages particuliers sans sacrifier l'intérêt général, de permettre leur co-présence harmonieuse. Son but est de trouver des pistes « *pour résoudre la contradiction apparemment insoluble entre des attentes individuelles multiples et forcément divergentes, et l'exigence d'aménagements plus ou moins "définis", mis au service d'intérêts dits collectifs* ». Selon lui, certains principes doivent pouvoir être proposés pour des aménagements de qualité, réduisant les multiples tensions au sein de la diversité des attentes et des envies dans l'environnement urbain du quotidien.

Dans son article, il est question uniquement d'espace public. Cependant, ses propos sont largement compatibles avec la réflexion plus large sur les espaces collectifs et privés (majoritairement corrélés à l'espace bâti) ainsi que la question de l'articulation des seuils.

Pour Dind, dans le but de réfléchir l'habiter, il est pertinent de mener une approche centrée sur l'espace, plus particulièrement sur certains principes d'aménagement. Bien que chaque individu possède une perception personnelle de l'espace, il existe cependant des récurrences qui permettent d'évaluer leur qualité en milieu urbain. Dind explique alors que, selon Lynch (1976), dans le but de permettre au citoyen un apprivoisement des entours matériels, il existe trois composantes essentielles permettant de structurer les « *cartes mentales* » : l'identité (ce qui permet de différencier un élément de son contexte) ; la structure (relation de l'élément avec les éléments environnants) ; et la signification (sens que prend l'ensemble de l'environnement). Dans le but de réussir à définir le cadre concret des co-présences dans l'espace de l'habiter, Dind propose de structurer l'espace en suivant une série de principes : « *il s'agit de trouver le juste équilibre entre, d'une part, les règles minimales qui définissent les cadres (cadre réglementaire, cadre physique, normes sociales) et, d'autre part, la liberté nécessaire à l'expression des diversités (souplesse des aménagements, modularité des fonctions, ouverture des procédures)* ». Il s'agit de permettre une diversité qui ne mène pas à une forme brouillée de l'espace (entraînant des risques de création d'une forme d'un entre-soi trop importante) et de proposer des principes structurants qui ne tombent pas dans les formes autoritaires, aveugles et stérilisantes de la figure de la ville garantie.

Le premier principe proposé est celui de « *la congruence des éléments* », qui peut être défini par

l'adéquation entre l'espace tel qu'il a été conçu et son vécu par les usagers. L'essentiel est donc de définir des conditions de base pour le bon déroulement des actions les plus désirées, tout en offrant la modularité nécessaire à d'autres usages (Lynch, 1982, cité par Dind, 2008).

Le second principe est celui de « *la diversité qualifiée* », prônant une diversité des espaces permettant de répondre à la diversité des demandes. L'espace du quartier doit pouvoir proposer des fonctions généralistes et plus spécialisées, il doit permettre l'accessibilité sociale et considérer le besoin d'espaces véritablement collectifs.

Le troisième principe est celui de « *l'adéquation* ». Il caractérise quant à lui la façon dont les espaces et les intérêts particuliers dont ils sont porteurs interagissent avec leur environnement. On distingue des relations de complémentarité, d'indifférence ou d'opposition.

Le dernier principe évoqué est celui de « *l'unité* ». Il décrit ce qui réalise la cohésion entre les différents éléments des espaces publics au sein d'un tout, le quartier dans le cas particulier. C'est la notion qui donne un sens à la diversité. Elle donne un sens, un but commun et une cohérence. Elle peut par exemple s'apparenter à une prescription architecturale minimale, une accessibilité des différents secteurs ou encore à des types de fonctions admises. Comme l'explique Dind, une incohérence risque d'arriver dans le cadre d'un développement urbain trop permissif, où l'absence de règles d'aménagement du territoire ou le manque d'une gouvernance concertée débouche sur des tissus urbains éclatés, décousus, où les formes bâties se confrontent et les groupes sociaux se ségrègent. À l'opposé, l'unité absolue peut être qualifiée de fusion, qui serait une conformité totale de tous les éléments à un ensemble de règles communes imposant une homogénéité des formes.

En conclusion de son article, Dind explique que la convivialité (but commun) peut être décrite comme une qualité qui émergerait d'une coexistence équilibrée entre les différentes fonctions, les pratiques sociales et les formes des espaces urbains. Selon lui : « *la qualité des espaces publics résulte de la capacité pour l'ensemble des acteurs impliqués dans leur gestion de défendre les valeurs de chacun sans perdre de vue l'intérêt collectif. L'enjeu principal de la convivialité est par conséquent de définir des modalités de régulation qui permettent d'articuler les divers intérêts particuliers et collectifs en présence.* »

Figure 82, 83.

La configuration architecturale permet aux habitants de disposer d'un espace donnant directement sur l'espace public. De l'autre côté des appartements traversants, une épaisse végétation permet de délimiter la place de jeux des jardins privés à caractère plus intime.

Confignon



6.2.3 Le deuxième chantier comme piste de solution

Concrètement, on retrouve dans l'ouvrage déjà cité de Soulier «*Reconquérir les rues, exemples à travers le monde et pistes d'actions*» des exemples matériels correspondant sur de nombreux points aux principes énumérés par Dind. En effet, par la notion de «*deuxième chantier*», Soulier introduit l'idée d'une architecture en 2 phases. Une architecture «*non finie*» dans un premier temps, qui constituerait un socle stable et normé à l'appropriation citoyenne qui viendrait s'agglomérer petit à petit à l'espace par adjonction, extension et transformation.

Le premier chantier constituerait l'architecture-cadre, mise en oeuvre de manière réglementée, normée, contractuelle, financière et marchande. La conception et la mise en oeuvre seraient le fait de professionnels et de spécialistes du métier de l'urbanisme. Cependant, cette base devrait être conçue de façon à permettre des interprétations variées. Cette structure bâtie ne serait pas modifiée ou rasée avec le temps, elle s'adapterait au gré des époques, des envies et des besoins. Cette architecture-cadre ne doit pas se limiter à la forme du bâti, elle doit aussi prendre en compte l'espace extérieur, le frontage, tant privé que public.

Le deuxième chantier vient ensuite se greffer de manière plus ou moins spontanée. Il se constitue en réalité de multiples petits chantiers qui s'échelonnent sur la durée. Ils sont effectués directement par les habitants, sans cadre contractuel. L'addition des interventions permet d'obtenir de grands effets sur l'espace et l'articulation des seuils. La vitalité tient pour Soulier du débordement, de la multitude produite et déposée au fil du temps. L'espace urbain n'est alors jamais considéré comme un produit fini. «*On doit faire une place à l'incident, à l'imprévu, à l'inconnu, car on oeuvre dans le mouvant, le changement, l'inédit. On doit faire une place à l'interprétation, à la délibération, à ce qui doit être ajusté, réaménagé, imaginé, inventé, ajouté, à l'ingéniosité, à l'innovation. C'est une démarche plutôt ordonnée par référence à la notion de culture, c'est-à-dire essentiellement à des valeurs relatives au juste et à l'injuste, au désirable et à l'indésirable, etc.*» (Dejours, cité par Soulier, 2012).

L'exemple développé par Soulier du quartier Vanban de la ville de Fribourg permet d'illustrer – de manière encore sage – ce à quoi pourrait ressembler la notion de deuxième chantier. En effet, comme l'explique l'auteur, le traitement poreux de l'espace de frontage entre la rue et le bâti permet d'y laisser un nombre varier d'objets, de meubles, et de végétation (en pots et en pleine terre). La spontanéité y est encouragée et la production matérielle qui s'y dépose au fil du temps complète l'architecture de façon dynamique.

Selon Soulier, le principe du deuxième chantier devrait aussi pouvoir s'appliquer à la rue. Pour cela, il faut, concevoir un cadre robuste de procédures qui donne du jeu aux processus informels, et des règles qui permettent les interprétations inventives et les remises en cause. Laisser une part de l'espace public aux mains du riverain, c'est le laisser contribuer à agir de manière privée, «*mais pour le public*». Bien qu'il semble en général difficile d'attribuer une ligne de partage claire entre actions des riverains et celles des pouvoirs publics, Soulier, en citant le travail de l'architecte Jean-Pierre Wiekzorek, illustre par l'exemple du «*tour de volet*» dans les villages-rues de Lorraine, une possibilité simple de redistribuer les responsabilités et de trouver une juste mesure. Les tours de volets sont des espaces libres de 80 centimètres environ, entre la façade et la chaussée. Espaces de rue, mais à usage privé et à l'intérieur desquels les habitants peuvent disposer du mobilier. Il n'est pas rare d'y trouver un banc à l'ombre d'un arbre planté à quelques centimètres de la façade.

Par la notion de deuxième chantier, Soulier propose une solution intéressante permettant de lier impératifs économiques et spontanéité encouragée. De par la liberté cadrée des usages qu'elle propose, la notion de deuxième chantier permet le principe de «*congruence des éléments*» développé par Dind. Elle permet d'assurer une «*diversité qualifiée*» des intérêts particuliers en «*adéquation*» avec l'environnement. Finalement la notion est en adéquation avec le principe d'«*unité*» qui garantit une cohésion entre les différents éléments de l'espace par une base ni trop permissive, ni trop homogène. On peut dès lors imaginer, à l'instar des propos développés durant ce travail, que l'appropriation citoyenne durant la phase de deuxième chantier permette un réinvestissement de l'espace bénéfique au développement des pouvoirs corporels et cognitifs de l'individu, offrant un ancrage à l'habitation, une

responsabilisation dans la construction de son cadre de vie et une exploration perpétuelle de la notion d'habiter.

L'exemple de deuxième chantier le plus parlant se retrouve dans les constructions du projet « *Elemental* » de l'architecte chilien Alejandro Aravena. Ce projet de logements sociaux consiste à construire des « *demi-maisons* » afin de laisser les familles poursuivre elles-mêmes les travaux en fonction de leurs goûts, de leurs besoins et au rythme de leurs possibilités financières. Construites à moindre coût, ces structures d'ensembles permettent d'offrir une base résistante (d'autant plus nécessaire dans la région sismique où ont été édifiés ces bâtiments) et un cadre normatif minimal, délimitant sobrement les différents seuils et à partir duquel les habitants vont édifier leur cadre de vie par addition des interventions. (MP, 2018)

Cet exemple de construction, ici, imaginé principalement à des fins économico-sociales, permet plus généralement de repenser la façon de produire des formes. Les espaces intercalaires normés et régulés proposés par Aravena encouragent la notion de l'agir urbain : « *Il s'agit plutôt d'un crédit accordé aux potentialités créatives et inattendues de l'usage qui interviennent, une fois l'édifice bâti et le lieu conçu, à travers le geste singulier et presque vital d'appropriation de l'habitant. [...] Il contribue lui-même partiellement à l'édification de l'oeuvre, à sa métamorphose progressive ou à sa continuation inventive [...] c'est devant cette potentialité offerte par l'espace intercalaire, lui-même transfiguré par des architectures d'usage, que se joue un réinvestissement du collectif susceptible de troubler l'ordre établi par la ville garantie* » (Breviglieri, 2013). Il est possible d'imaginer la notion de deuxième chantier comme une réelle opportunité de réfléchir à nouveau la forme du bâti, mais aussi de l'espace public, pour imaginer une ville liant normes et spontanéité, permettant de réfléchir une co-construction de l'espace urbain en deux temps, dans lequel les usages seraient guidés, mais non contraints.

Figure 84, 85.

Dans ce quartier de Iquique, au Chili, les espaces entre les demi-maisons du projet *Elemental* ont été réinvestis par les habitants.



6.3 La ville éphémère

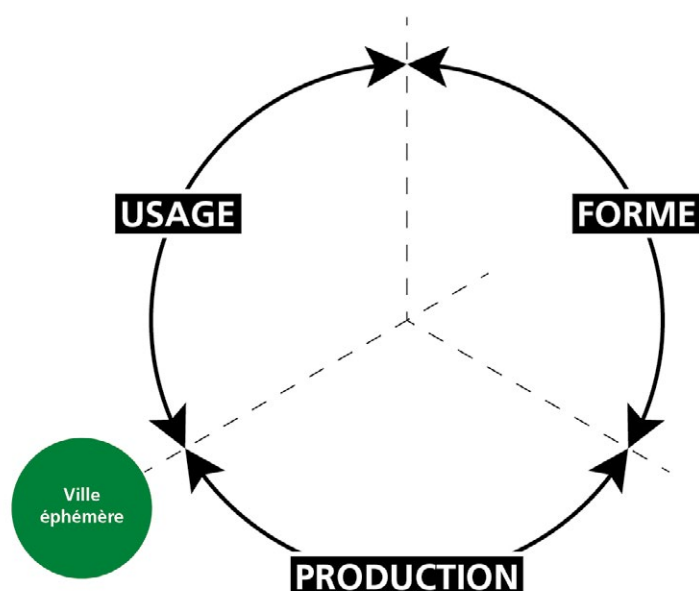
«À présent, le corps est l'élément de référence plus que l'objet construit» (Peter Cook, 1969).

La troisième et dernière relation à examiner d'après le schéma de Zepf est celle entre « Usage » et « Production », c'est à dire, entre les usages et pratiques sociales de l'espace et l'espace immatériel de débat. En examinant cette relation, Zepf permet de réfléchir à la manière dont les pratiques citoyennes sont ou non légitimement débattues et quelle attention leur sont portée lorsqu'il s'agit de penser l'espace urbain. Dans son article, l'auteur se demande plus précisément comment prendre en compte l'expertise d'usage dans le cadre des processus de planification et se demande si l'observation des pratiques et des comportements ne serait pas une donnée devenue obsolète au moment de la réalisation de l'aménagement d'un espace public.

Cette dernière relation sera ici l'occasion de tenter d'imaginer un espace urbain en fonction des usages et des pratiques sociales du quotidien. En effet, comme il a été donné de voir, dans la grande majorité des cas, la dimension d'usage n'est que le résultat plus ou moins programmé d'une forme définie par la production. Or, ne serait-il pas possible de considérer les usages du quotidien comme terreau à partir duquel imaginer la forme de l'espace, puis interroger et débattre cet espace ?

Figure 86.

Articulation entre la dimension « Usage » et « Production ».



6.3.1 L'éphémère au service de la ville garantie

Les usages sont intrinsèquement liés à la notion de temps. Indécis, variés, changeants, ils se déploient au quotidien et permettent de réfléchir la temporalité des espaces du cadre de vie citoyen. Actuellement, il existe des situations où la notion d'usage influence les débats publics et la forme que prend l'espace. Ces situations sont fortement corrélées à la question de la temporalité et plus particulièrement à celle de l'éphémère.

La notion même de l'éphémère dans l'aménagement urbain devient une nouvelle valeur pour les villes. Dans leur livre de 2009, « *Ville éphémère, ville durable* », Conink et Deroubaix expliquent que les acteurs publics proposent une valorisation sociale et économique de nombreux espaces urbains par l'éphémère. On voit naître une importance croissante des enjeux liés à l'animation temporaire de l'espace urbain. D'une part, de façon similaire aux démarches participatives, la stimulation des espaces publics devient un enjeu d'un urbanisme à court terme qui participe de la réédification à moyen terme de la ville. C'est l'occasion très souvent pour les municipalités de tester de nouveaux usages possibles pour les quartiers. Un outil pour préfigurer et faire accepter les orientations urbanistiques.

D'autre part, selon les auteurs, la notion d'éphémère est bien souvent l'occasion pour les acteurs de tirer des profits sociaux, économiques et politiques. On voit naître une importance grandissante de la gestion spatio-temporelle des espaces publics par les acteurs privés. Les pouvoirs publics, en partenariat avec des opérateurs culturels et des animateurs urbains, produisent petit à petit un ensemble de savoir-faire qui s'affinent et s'institutionnalisent au fil des éditions. On voit naître des urbanisations saisonnières, utilisant les particularités de l'été ou de l'hiver pour créer des événements propres aux saisons et se répétant chaque année. Avec la notion d'un urbanisme éphémère, la dimension de l'usage est belle est bien au centre de la réflexion.

Cependant, selon Conink et Deroubaix : « [l']urbanisme temporaire est utilisé par la ville dans un contexte de concurrence urbaine accrue où l'animation et la médiatisation d'une urbanité collective deviennent des enjeux de valorisation territoriale sur le long terme ». Ces enjeux liés à l'animation temporaire de l'espace urbain renvoient aux problèmes d'obsolescence, de paupérisation, de gentrification, de muséification et de marchandisation de l'espace urbain.

La ville dite « éphémère » est une ville stockable et réutilisable. De ce fait, la vie urbaine est de plus en plus régulée par les manifestations : « les calendriers de nos "saisons urbaines" se noircissent "d'événements" [...] La ville événementielle, éphémère et festive triomphe et se déploie : "Nuits blanches", "Marchés de Noël", "Plages d'été", "Fête des voisins" » (Gwiazdzinski, 2012). Ces phénomènes touchent désormais les temps et périodes de l'année, de la semaine ou de la journée. Ici aussi, l'éphémère doit garantir sécurité, confort et aspect ludique, nécessaire à la croissance économique urbaine. Ses lieux éphémères constituent une certaine garantie, un modèle stable d'encadrement de l'espace urbain, permettant de renforcer l'attractivité des villes sans pour autant cadenasser le futur des espaces. La ville est festive dans la mesure où elle permet la fête et maîtrise les événements (Mongrin, 2014).

Cette logique de l'animation du territoire prêterite la capacité d'intervention de territorialités neuves (Matthey, 2014). « Cette intensification donne lieu à une curieuse subversion. Elle s'empare de la mythologie de l'éphémère et du transitoire pour occuper l'espace et les gens, pour éviter que l'espace ne soit occupé par des gens qui n'en ont pas les moyens. Elle détourne les principes du contre-urbanisme libertaire développé par les Internationales lettriste et situationniste qui les premières avaient proposé d'introduire du mouvant dans la planification en rendant éphémères les équipements, afin de mieux détourner l'usage et le sens de la ville pour dérouter les logiques d'aliénation qui la fondaient » (Matthey, 2014).

Finalement, la notion d'éphémère, qui permet de penser la fabrique de la ville par les usages se voit ici aussi bien souvent happée par la figure omniprésente de la ville garantie. La capacité que peut avoir la dimension de l'usage à débattre de la forme se retrouve réduite par une mise en oeuvre aux buts mercantiles. Par exemple, l'action PARK(ing) DAY lancée par le collectif Rebar et dont il a déjà été question dans ce travail a maintenant perdu pratiquement toute capacité à questionner la forme et la fonction de l'espace occupé. En effet, une fois par année, en mettant à disposition des places de parkings, de nombreuses villes encouragent l'occupation normée et maîtrisée d'espaces soigneusement sélectionnés. L'action initiale a perdu pratiquement toute capacité à questionner l'espace occupé, tant elle est devenue « le label international d'un activisme édulcoré » (Douay, Prevot, 2014).

6.3.2 Fabriquer la ville à partir des usages, des pistes pour la notion de l'éphémère

La notion de l'éphémère est primordiale pour penser l'indéterminé démocratique sur lequel se base la politique des singularités. En effet, il semble possible de former une durabilité par le temporaire et l'éphémère, par un constant renouveau de l'espace et de ses pratiques. Une certaine démocratie continue de l'espace de proximité (Petrescu, Querrien, Petcou, 2007).

L'architecte et urbaniste Lucien Kroll explore depuis plus de cinquante ans au travers de ses projets, les usages, leurs temporalités et leurs influences sur l'environnement bâti. Il propose un urbanisme qui soit produit de manière centrale par l'usage des habitants, qui deviennent artisans de leur propre habitat (Castany, 2013).

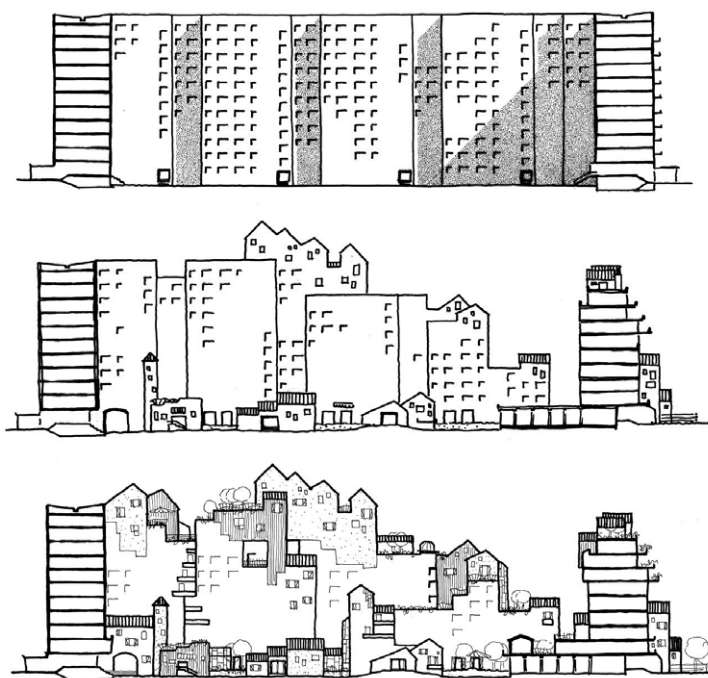
Kroll parle alors d'une architecture « incrémentale » qui se traduit par une approche permettant à

l'habitant de s'approprier ou de transformer des structures existantes par adjonction, modification, mais aussi par soustraction. Là où la notion de deuxième chantier permet l'expérimentation par addition sur la base d'un socle stable et normé, où la forme permet l'usage, l'architecture incrémentale : «*procède par étapes et refuse d'établir une démarche rigide définitive. On doit pouvoir revenir en arrière comme on doit pouvoir modifier le choix initial [...] Les choses s'agglutinent petit à petit, c'est la façon historique de faire la ville. La planification n'a jamais rien résolu. Les uns s'installent naturellement à côté des autres, poliment, même s'il y a parfois des tensions. Pas besoin de tout démolir pour recommencer*» (Kroll 2015, cité par Arce, 2018).

Dans la démarche de Kroll, toutes constructions sont vouées à une transformation progressive. Elles sont de nature éphémère et dynamique; elles sont des mouvements inscrits dans une durée, marqués par des capacités adaptatives et transformationnelles variables. Le paysage doit être une construction géographique et sociale (Castany, 2013). Dans un tel contexte, le rôle des pouvoirs publics et des professionnels de la fabrique de la ville serait de rendre possible l'émergence d'un système de valeurs plus vaste, ancré dans le respect de l'autre, et le dialogue : «*Les différentes interventions personnelles restent perceptibles et même contradictoires, mais s'harmonisent dans une mosaïque coordonnée*» (Kroll, 2011, cité par Castany, 2013). Cette architecture vivante implique une remise en question fondamentale du rôle des pouvoirs publics, des professionnels du métier de l'urbanisme et des citoyens dans la création d'espaces urbains. Elle propose une manière de transformer radicalement l'espace prescriptif et souvent autoritaire issu de pratiques architecturales et urbaines détachées de la réalité quotidienne des usages (Castany, 2013).

Figure 87.

Selon Lucien Kroll, la transformation progressive et variable de l'espace urbain permet une architecture vivante, éphémère et évolutive.



«*[...] la norme, le règlement. Cela forme essentiellement des ensembles, des séries, mais ne forme pas un tout. C'est un tout hypothétique dans la mesure où il ne contient qu'un rapport univoque. C'est un espace sériel, simpliste, auquel échappe la complexité du réel*» (Riboulet, 1998, cité par Dind, 2008).

La question des usages et des différentes temporalités comme moyen de réfléchir le débat et la forme a été soulevée par Luc Gwiazdzinski. Dans un article de 2012 intitulé : «*Temps et territoires: les pistes de l'hyperchronie*», le géographe a imaginé la figure de la «*ville par intermittence*», une figure de la ville réversible, où l'espace et le temps seraient cycliques et permettraient l'expérimentation des usages. Selon l'auteur : «*L'approche temporelle remet le citoyen au centre du débat, au croisement de quatre demandes fortes: la qualité de la vie quotidienne, la proximité, la convivialité et la démocratie participative*». Cette façon de concevoir l'espace urbain nécessite la mise en place d'un processus de

négociation en continu. Tout comme l'idée énoncée auparavant d'une démarche participative sur le temps long, le concept énoncé par Gwiazdzinski permet de participer à l'émergence d'une société « dialogique », selon l'expression de Michel Lussault.

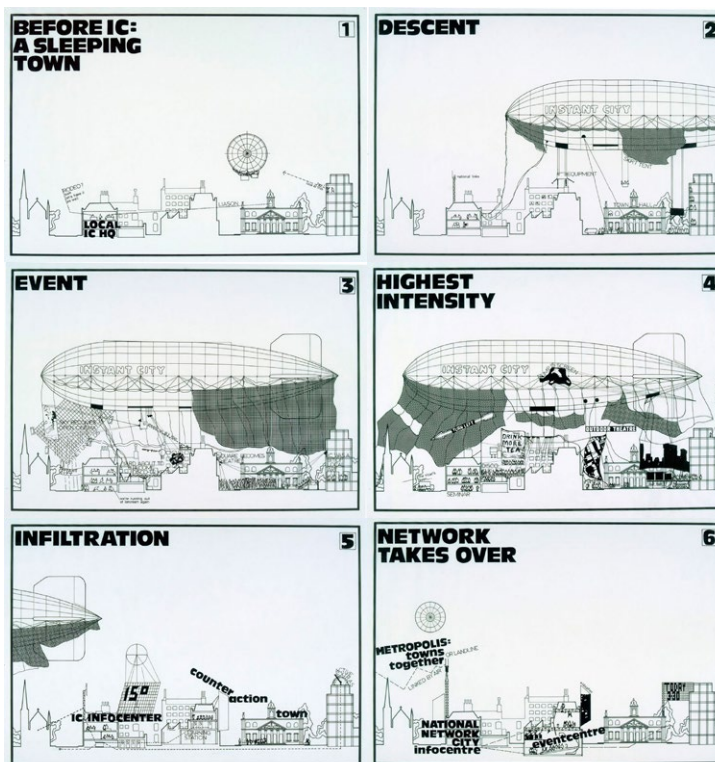
Plus largement, l'auteur propose de réfléchir au développement de ce qu'il nomme un « urbanisme temporaire », qui a pour but de s'intéresser aux modes d'occupation de l'espace et du temps des villes. En développant ses propos, l'auteur propose : « une forme de réversibilité en permettant de " faire ville " à partir d'une mise en scène et de dispositifs qui seront ensuite démontés sans que la matérialité urbaine ne soit affectée. Cette fabrique soft de la ville joue sur le léger, le démontable et l'éphémère ». Par là même, l'auteur questionne la notion de l'habiter, autour de la notion de mouvement. Il propose une figure de l'habiter mobile ou de circulation habitable (Gwiazdzinski, Rabin, 2007). Figure qui va jusqu'à interroger la notion même de citoyenneté, pour réfléchir à une citoyenneté éphémère et situationnelle, redéfinissant les frontières de l'habiter : « L'instabilité, l'éphémère, le mouvement ou la discontinuité à la place des frontières, de la sédentarité et de la continuité ne sont pas la fin de l'histoire, de la géographie ou du politique, mais plutôt une nouvelle frontière à explorer. »

Dans un tel contexte, l'expérience de l'espace par les usages et les temporalités permettrait de redéfinir totalement la forme de l'habiter et la façon de le mettre en débat. Au-delà d'un questionnement sur la notion de seuils entre espaces intérieurs et extérieurs, les différents espaces traditionnellement identifiés comme étant publics, collectifs et privés pourraient se voir complètement requestionnés.

En 1968, le collectif Archigram développe l'idée utopique d'une « métropole itinérante ». « Instant City » est l'idée d'une ville nomade qui s'infiltré provisoirement au sein d'une ville existante : elle superpose pour un temps de nouveaux espaces jetables, ludiques, consommables, préfabriqués, évolutifs et éphémères. La ville est alors un scénario qui, une fois mis en acte, est soumis à tous ses habitants, qui vont l'animer par une multitude de nouveaux usages. Instant City n'a donc aucune forme fixe, aucun préalable, elle est une ville qui n'a pas d'existence en soi, qui n'est qu'un incident dans le temps et dans l'espace, vacillant entre permanent et transitoire, elle est mobile et éphémère (Cook, 1969, cité par Brissac, 2018). Cette ville fonctionne comme un réseau d'information, rassemblant des fragments urbains dispersés et reformant – l'espace d'un instant – un tout à l'intérieur duquel l'espace devient situationnel. Un espace fantasmé où les relations qu'entretiennent les habitants avec leur ville sont drastiquement changées le temps d'une intervention, interrogeant de manière centrale l'usage même de la ville et la notion de l'éphémère.

Figure 88.

Schéma illustrant l'incidence du passage de « Instant City » sur une ville « endormie ».



6.3.3 En bref

De l'analyse de la relation des trois dimensions de zepf, il a été possible de faire émerger de nombreuses questions : sur les mécanismes de réflexion, de production et d'utilisation des espaces urbains ; sur les chances de voir évoluer ces pratiques ; sur la légitimité des acteurs ; sur les possibilités d'une réelle co-construction de l'espace. On réalise que chaque relation examinée est porteuse de tensions et d'interrogations. Cependant, elles permettent d'apporter des pistes de réflexion, des plus probantes aux plus utopiques sur la fabrique et la pratique de l'espace quotidien de l'habiter.

Entre « *Production et Forme* », bien que l'application institutionnelle des principes d'un urbanisme participatif finisse bien souvent par n'être qu'un outil d'aide à la décision, l'idée d'une démarche participative évolutive et créative permet de penser un processus participatif constant, soutenant la transformation perpétuelle de l'objet étudié, offrant une source incessante de réflexions sur la notion d'habiter.

Entre « *Forme et Usage* », s'il semble difficile de concilier les exigences économiques de rentabilité de l'espace urbain et les exigences sociales d'usage souple et expérimental de cet espace, il a été démontré – par la notion de deuxième chantier – que la forme du bâti pouvait potentiellement définir les modalités de régulation entre unité architecturale et pratiques expérimentales.

Finalement, entre « *Usage et Production* », bien que les usages éphémères participent le plus souvent à développer une logique d'animation mercantile du territoire, l'idée de réfléchir le territoire par l'usage et le temps permet une refonte totale des principes de planification que l'on pense fatalement immuables et permet d'imaginer d'autres mondes possibles.

Ces trois pistes permettent de repenser la notion de l'agir urbain et de la considérer comme élément pleinement constitutif de la production de l'espace urbain et de l'articulation des seuils. Il est nécessaire de réfléchir à son intégration avec les mécanismes actuels de la fabrique de la ville portés par les politiques publiques et le secteur privé. Ainsi, les solutions évoquées sont porteuses d'espoir pour la co-création d'espaces conviviaux et créatifs ; elles laissent entrevoir de nouvelles façons de bâtir l'espace de l'habiter.

Conclusion

La notion générique de ville garantie, sur laquelle s'est ancrée la problématique de ce travail a permis de mettre en lumière les profondes modifications structurelles des villes dans un monde aujourd'hui globalisé. Il a été démontré que les notions de confort, propreté et sécurité – érigées en valeurs absolues – garantissaient la captation des capitaux humains et financiers. Les conséquences multiples sont alors plus que jamais présentes au quotidien : stérilisation de l'espace urbain et anticipation des pratiques ; défiance des citoyens envers leur cadre de vie. Elles ont donc poussés les habitant à tourner le dos à la rue au profit de la sphère privée.

La notion de l'habiter a eu une importance capitale dans la rédaction de ce travail. Permettant de conceptualiser la relation de l'individu à son cadre de vie quotidien, il a alors été plus aisé de clarifier le rôle des seuils, des espaces de transition et de la multitude d'éléments hétéroclites dans la prise de possession cognitive et corporelle de l'environnement du quotidien.

Le développement de la première partie de ce travail a permis de répondre à la question de recherche : Comment permettre une articulation des seuils apportant convivialité et vitalité dans l'espace urbain du quotidien à l'heure de la ville garantie ?

Le concept de l'agir urbain fut un élément clé de réponse à cette question. En effet, il permet de repenser le territoire par les usages et de redéfinir la relation entre le citoyen et les différents seuils présents dans la notion de l'habiter. Par l'appropriation spontanée, innovante et créative des espaces des villes, l'agir urbain permet une lutte urbaine quotidienne contre la figure de la ville garantie et ses formes stérilisantes. Elle permet finalement un certain réapprentissage – par l'usage – d'une forme de démocratie locale, d'une politique des singularités débattant constamment (sans pour autant le cadenasser) le futur possible des espaces urbains.

Lors de la seconde partie de ce travail, le modèle de la recherche par le design a permis d'articuler le discours développé dans le cadre théorique à la pratique du projet de design. Dans un premier temps, une certaine conscience critique à l'égard du design m'a permis de réfléchir à la conception du projet dans le rapport aux habitudes de consommation de masse qui prennent bien souvent unilatéralement en charge la conception de l'environnement d'un espace habité. De cette réflexion est née la volonté d'intégrer le modèle de production *do it yourself* ainsi que la pratique de l'*open source* au principe de la recherche par le design.

Le projet développé et présenté dans le cadre de ce travail est une proposition formelle, mais non définitive. Objet sonde, son but est d'inciter l'exploration libre de l'habiter. Les retombées d'une telle démarche – basée sur l'agir urbain – se veulent bénéfiques tant à l'échelle individuelle (expérience créative, responsabilité, citoyenneté), qu'à l'échelle de l'habiter (élément d'une multitude hétéroclite, exploration, revalorisation, réinvestissement des espaces), ainsi qu'à l'échelle de la ville (développement d'une alter-urbanité libératrice).

La troisième partie a été l'occasion, dans un premier temps, de pointer certaines limites des propos avancés au long du travail. La notion de coexistence a permis de questionner l'agir urbain dans son rapport à l'altérité. En effet, il a pu être relevé plusieurs problématiques qui présentent finalement un risque commun ; celui de voir les usages de l'agir urbain s'imposer de manière contraignante et induire une forme favorable au rassemblement de communautés d'intérêts qui empêcherait indirectement d'autres formes d'altérité.

Entre politiques publiques et usages citoyens, il fut alors questionné la possibilité de mettre en place une réelle façon de co-construire l'espace urbain du quotidien dans le but de garantir convivialité, vitalité, mais aussi une réelle forme de démocratie locale. En quelque sorte, une politique publique des singularités. Finalement, il a été proposé 3 pistes de solutions qui ont permis d'imaginer des façons plus ou moins utopiques d'intégrer l'agir urbain aux politiques publiques dans le but de redéfinir l'habiter.

Ce travail a été l'occasion de réfléchir l'urbain par l'espace du quotidien, par la multitude, ainsi que par l'usage. Bien que les 3 pistes développées précédemment dessinent un idéal de co-construction,

permettant d'imaginer cette politique publique des singularités, de manière pragmatique, il semble difficile de parvenir à de tels résultats lorsque les logiques néo-libérales contraignent les villes à une nécessaire compétitivité.

Comme l'exprime alors Le Stras: «*Si un autre monde est possible, ce possible se constitue par hybridation, déplacement, détournement, renversement, mais certainement pas par la mise en oeuvre d'un idéal ou la mise en programme d'une espérance*» (2007). Dès lors, malgré les risques réels que présente la notion de l'agir urbain, il semble aujourd'hui nécessaire de maintenir et d'encourager une forme constante d'appropriation citoyenne, «*une forme de radicalité et de subversion essentiellement "positive", directement indexée sur la dynamique qu'elle est capable d'impulser*» (Le Stras, 2007).

Les risques, les tensions, les problèmes qu'apportent inévitablement les usages de l'agir urbain sont nécessaires à la mise en débat constant de l'espace urbain. Cette mise en débat est – elle aussi – nécessaire au dynamisme et à la créativité. Le philosophe Miguel Benasayag (2012) prône l'éloge du conflit comme modèle de société. Selon lui, un multiple n'est pas une partie, un multiple n'est pas une dispersion, il forme un tout. Il n'existe donc aucune raison pour que les multiples soient d'accord. Il explique que la multiplicité conflictuelle doit être le socle commun dynamique permettant l'évolution de nos pensées et la définition de nos biens communs. Il appelle à un réenchâtement de la société qui assumerait joyeusement le conflit plutôt que le respect irréflecti et stérilisant qui condamne les sociétés à l'affrontement.

Comme l'explique Tiphaine Kazi-Tani: «*le lieu doit poser des questions, tendre des problèmes à résoudre, jeter des incitations, provoquer des impulsions, faire vivre, forcer au dialogue, projeter dans l'inconfort psychologique*». (2014) Cette nécessité de l'expérience conflictuelle, le designer et graphiste Ruedi Baur l'exprime aussi dans son ouvrage de 2010 «*Integral*». Selon lui, face aux conventions établies par des approches universalistes, proposer des changements irrite inévitablement. Or, irriter les habitudes c'est questionner la demande. Selon l'auteur, irriter est une opposition nécessaire à adoucir, attendrir, apaiser, atténuer, calmer. À cet ensemble de notions que l'on retrouve aujourd'hui répandu dans les espaces urbains de la ville garantie, qu'il nomme: «*les espaces de séduction, dominés par l'idéologie du marketing*». Dans un modèle de société entraîné par la douceur de l'artificiel, par la quête éperdue du lisse et de l'apaisé, la multiplicité conflictuelle de l'agir urbain ne s'impose alors pas comme solution absolue aux maux de la ville garantie, mais elle est un moyen. Le moyen de lutter pour permettre une alter-urbanité nécessaire aux libertés citoyennes.

Bibliographie

- ANGOT Laëtitia, HAGEL Zoé, 2017, « *Danser pour explorer l'habiter* », Recherches en danse [en ligne], n°6. <https://journals.openedition.org/danse/1655> (consulté le 07.05.2019)
- ARCE Patricia, 2018, « *Urbanisme immatériel: Le projet par l'habiter, un terrain pour la Mauvaise Herbe?* », Maîtrise : Université de Genève [en ligne]. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:112086> (consulté le 13.05.2018)
- BACHAND Nathalie, 2011, « *Do it yourself (DIY): Entretien avec Alexandre Castonguay* », Inter [en ligne], n°109, pp.30-34. <https://www.erudit.org/fr/revues/inter/2011-n109-inter1822869/65332ac/> (consulté le 03.05.2018)
- BACQUE Marie-Hélène, GAUTHIER Mario, 2011, « *Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis "A ladder of citizen participation" de S. R. Arnstein* », Participations [en ligne], n°1, pp.36-66. <http://www.cairn.info/revue-participations-2011-1-page-36.htm> (consulté le 20 mai 2019)
- BAUDRILLARD Jean, 2000 (1968), « *Le système des objets* », Paris, Editions Gallimard, 288p.
- BAUR Ruedi, 2010, « *Ruedi Baur Intégral. Anticiper, Questionner, Traduire, Distinguer, Irriter, Orienter, Inscrire* », Lars Müller, Baden, 480p.
- BECKER Jochen, 2007, « *Un activisme informel?* », Multitudes [en ligne], n°31, pp.75-82. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-75.htm> (consulté le 06.06.2019)
- BELDJERD Sofian, 2011, « *"Faire le beau chez soi": la part du corps dans l'aménagement et la décoration des espaces du quotidien* », Espaces et sociétés [en ligne], n°6, pp.141-156. <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-1-page-141.htm> (consulté le 03.05.2018)
- BERGER Estelle, 2017, « *Rendre la critique créative. La démarche abductive et pragmatique du design* », Approches inductives [en ligne], n°4, pp.109-132. <https://www.erudit.org/fr/revues/approchesind/2017-v4-n2-approchesind03440/1043433ar/> (consulté le 15.11.2018)
- BIAU Veronique, 2018, « *Nouveaux appels à compétences et enjeux de qualification chez les professionnels de la fabrication de la ville* », European Journal of Geography [En ligne], Débats, Les métiers de la ville. <https://journals.openedition.org/cybergeogeo/29387> (consulté le 15.11.2018)
- BENASAYAG Miguel, 2012, « *Éloge du conflit* », TEDxConcorde 2012, TEDx Talks [vidéo en ligne]. https://www.youtube.com/watch?v=Cp5d45Fr3_c
- BILDON Marianne, 2004, « *Collignon B. et Staszak J.-F. (dir.), 2003, Espaces domestiques. Construire, habiter, représenter, Paris, Bréal.* », Cybergeogeo : European Journal of Geography [En ligne], Revue de livres, <http://journals.openedition.org/cybergeogeo/789> (consulté le 11.01.2019)
- BONACCORSI Julia, NONJON Magali, 2012, « *"La participation en kit": l'horizon funèbre de l'idéal participatif* », Quaderni [En ligne], n°79, <http://journals.openedition.org/quaderni/618> (consulté le 20.04.2019)
- BREVIGLIERI Marc, 2013, « *Une brèche critique dans la ville garantie? Espaces intercalaires et architectures d'usage* » Dans Cogato-Lanza, E., Pattaroni, L., Piraud, M. & Tirone, B. « *De la différence urbaine: le quartier des Grottes/Genève* », Métis Press, Genève, [En ligne], pp. 213-236, https://www.academia.edu/4515500/Une_brèche_critique_dans_la_ville_garantie_Espaces_intercalaires_et_

architectures_dusage (consulté le 16.05.2018)

BRISSAC Maxime, 2018, « *Archigram* », Le Pavé [blog en ligne]. <https://lepaveblog.com/2018/01/22/archigram/> (consulté le 24.05.2018)

CHAPEL Enrico, 2012, « *Urbanités inattendues. Petites fabriques de l'espace public* », Inter [en ligne], n°111, pp.56-60. id.erudit.org/iderudit/66645ac (consulté le 25.03.2018)

CHEDIAC Sophie, 2009, « *A la maison dans mon HLM ... La résidentialisation comme dispositif de rénovation urbaine* », Métropoles [En ligne], n°5. <http://journals.openedition.org/metropoles/3775> (consulté le 16.01.2019)

CORBUSIER (Le), 2016 (1933), « *La Charte d'Athènes* », Paris, Points, 192p.

COSTES Laurence, 2015, « *Habiter autrement ?* », Socio-anthropologie [En ligne], n°32. <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/1859> (consulté le 08.01.2019)

CURNIER Sonia, 2014, « *Programmer le jeu dans l'espace public ?* », Métropolitiques [En ligne]. <https://www.metropolitiques.eu/Programmer-le-jeu-dans-l-espace.html> (consulté le 19.01.2018)

DE CONINCK Frédéric, DEROUBAIX José-Frédéric, 2008, « *Ville éphémère / ville durable. Multiplication des formes et des temps urbains, maîtrise des nuisances : nouveaux usages, nouveaux pouvoirs* », Paris, L' Oeil d'Or, 196p.

DELARC Morgane, ROLLIN Jérôme, 2017, « *Meubler Paris. Professions et innovations dans le domaine du mobilier urbain* » Cybergeog: European Journal of Geography [En ligne], Débats, Les métiers de la ville. <http://cybergeog.revues.org/27987> (consulté le 02.02.2018)

DENEFFLE Sylvette, BRESSON Sabrina, DUSSUET Annie, et al. 2006, « *Habiter Le Corbusier: Pratiques sociales et théorie architecturale* » Rennes, PU Rennes, 310p.

DIND Jean-Phillipe, 2008, « *Les quartiers, espaces de vie : la convivialité des espaces publics* », dans Actes numériques du colloque « *Projets de quartiers durables, de l'intention à la réalisation* », Université de Lausanne, Institut de géographie, [En ligne]. <https://www.unil.ch/files/live/sites/ouvdd/files/shared/Colloque%202008/Pages%20du%20site/Communications/5-Social/Dind.pdf> (consulté le 23.04.2019)

DOUAY Nicolas, PREVOT Maryvonne, 2014, « *Park(ing) day: label international d'un activisme édulcoré ?* », Environnement Urbain [En ligne], n°8. <http://journals.openedition.org/eue/303> (consulté le 27.02.2019)

FERCHAUD Flavie, DUMONT Marc, 2015, « *Les "échappées" des expérimentations, une forme de design social des espaces ? Le cas du réaménagement du quartier du Blosne à Rennes (France)* », Lien social et Politiques [En ligne], n°73, pp.199-214. <https://doi.org/10.7202/1030958ar> (consulté le 08.05.2019)

FETRO Sophie, 2015, « *Bricolages en design. Inventer des rapports non réguliers à la technique* », Techniques & Culture [En ligne], n° 64, pp.152-167. <https://www.cairn.info/revue-techniques-et-culture-2015-2-page-152.htm> (consulté le 15.11.2018)

FEZER Jesko, HEYDEN Mathias, 2007, « *L'ambivalence de la participation et l'urbanisme situationnel* », Multitudes [En ligne], n°31, pp.83-90. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-83.htm> (consulté le 06.06.2019)

FLORIS Bernard, 2003, « *Espace public et sphère économique* », Hermès, La Revue [En ligne], n°36, pp. 127-136. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-2-page-127.htm> (consulté le 27.04.2018)

GWIAZDZINSKI Luc, 2012, « *Temps et territoires : les pistes de l'hyperchronie* », Territoires 2040 [En ligne], pp.75-97. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00809369> (consulté le 27.05.2019)

GWIAZDZINSKI Luc, 2014, « *Eloge de la ruse dans les espaces publics* », Aglaë Degros, Michiel De Cleene, Bruxelles a la (re) conquête de ses espaces, Ministère de la Région Bruxelles Capitale [En ligne], pp.116-119. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01071453> (consulté le 19.01.2018)

GWIAZDZINSKI Luc, 2014, « *Utiliser la clé des temps. Vers la ville malléable* », Ecologik [En ligne], pp.40-44. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00957100> (consulté le 30.04.2019)

HIRT Lysianne Lechot (et al.), 2009, « *Espace public et mobilier urbain, une recherche - projet en design* », Genève, HEAD-Genève, 67p.

JACOBS Jane, 2012 (1961), « *Déclin et survie des grandes villes américaines* », Marseille, Parenthèses Editions, 411p.

JAILLET Marie-Christine, 2004, « *L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes* », Esprit [En ligne], n°303, pp.40-62. <https://www.jstor.org/stable/24249397> (consulté le 17.01.2019)

JOUBE Bernard, « *La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté* », Presses de Sciences Po [En ligne], n°55, pp.317-337. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-2-page-317.htm> (consulté le 09.05.2019)

KAZI-TANI Tiphaine, 2014, « *Le skateur comme designer : des possibilités d'expériences modernes dans les nappes urbaines et de l'exemplarité de la pratique du skateboard* », Environnement Urbain [En ligne], n°8, pp- 65-78, <http://id.erudit.org/iderudit/1027738ar> (consulté le 18.01.2018)

KPODEHOUN Kafui, 2010 « *Quelle urbanité pour les non-lieux de la ville contemporaine ? La triple médiation des nouveaux médias* », L'Observatoire [En ligne], n° 37, pp. 45-49. <https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2010-2-page-45.htm> (consulté le 26.04.2018)

KROLL Lucien, CASTANY Laurence (transcrit par), 2013, « *Lucien Kroll, architecte incrémentale* », Espazium [En ligne], <http://doi.org/10.5169/seals-323112> (consulté le 27.05.2019)

LAWRENCE Roderick J., 1986 « *Le seuil franchi : logement populaire et vie quotidienne en Suisse romande, 1860-1960* », Genève, Georg Éditeur, 296p.

LE STRAT Pascal-Nicolas, « *Multiplicité interstitielle* », Multitudes [En ligne], n° 31, pp.115-121. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-115.htm> (consulté le 05.11.2018)

LEVIETTE Agnès, 2013, « *Regard sur le design urbain intrigues de piétons ordinaires* », Paris, Du Felin Eds, 256p.

LEVY Lisa, 2016, « *De la fête à la guérilla, il n'y a qu'un pas ? Tensions et contradictions de l'urbanisme tactique* », Colloque Happy City, faire la ville par l'événement [En ligne]. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:96303> (consulté le 27.02.2019)

L'HEUILLET Hélène, 2019, « *Voisinage (1/4) : Sommes-nous condamnés à vivre ensemble ?* », Les chemins de la philosophie, France culture [Podcast en ligne]. <https://www.franceculture.fr/emissions/les-chemins-de-la-philosophie/voisinage-14-sommes-nous-condamnes-a-vivre-ensemble>

LOGAN J. R., MOLOTCH H. L., 1987, « *Urban Fortunes: The Political Economy of Place* » Los Angeles, University of California Press, 400 p.

LORELLE Véronique, 2015, « *Design de partage* », Le monde [En ligne]. https://www.lemonde.fr/m-design-deco/article/2015/07/02/design-de-partage_4668008_4497702.html (consulté le 03.05.2018)

LUSSAULT Michel, 2015, « *L'expérience de l'habitation* », Annales de géographie [En ligne], n°704, pp.406-423. <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2015-4-page-406.htm> (consulté le 29.11.2018)

MARI Enzo, 1974, « *Proposta per autoprogettazione* », Corraini, [En ligne]. <http://www.matthewlangley.com/blog/Enzo-Mari-Autoprogettazione2.pdf> (consulté le 20.06.2018)

MARI Enzo (pour ARTEK), 2010, « *Enzo Mari for Artek: Homage to Autoprogettazione* », Artek production [Vidéo en ligne]. <https://vimeo.com/39684024> (consulté le 20.06.2018)

MARZLOFF Bruno, 2009, « *Le 5e écran. Les médias urbains dans la ville 2.0* », Limoges, Fyp, 104p.

MASBOUNGI Ariella et al., 2013, « *(Ré)aménager les rez-de-chaussée de la ville* », Paris, Le Moniteur Editions, 141p.

MATTHEY Laurent, 2014, « *Espace public: la grande transformation* », Pages de gauche [En ligne], n°136, pp. 1. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:78290> (consulté le 23.02.2018)

MAZEAUD Alice, NONJON Magali, 2015, « *De la cause au marché de la démocratie participative* », Agone [En ligne], n°56, pp.135-152. <https://www.cairn.info/revue-agone-2015-1-page-135.htm> (consulté le 09.05.2019)

MERLIN Pierre, 2016 (11e édition), « *L'urbanisme* », Paris, Presses Universitaires de France, 128p.

MONGRIN Olivier, 2012, « *Métamorphose de l'espace public* », Esprit [En ligne], pp. 73-87. <https://www.cairn.info/revue-esprit-2012-11-page-73.htm> (consulté le 30 avril 2018)

MP Nathalie, 2018, « *Aravena, l'architecte aux projets libéraux* », Contrepoints [blog en ligne]. <https://www.contrepoints.org/2018/04/22/314654-aravena-larchitecte-aux-projets-liberaux> (consulté le 27.05.2019)

NAVALLON Lise, WESOLOWSKI Noémie, 2014, « *Penser l'usage* », Lausanne, énoncé théorique 2013-2014, Master Architecture EPFL [En ligne]. <https://manualzz.com/doc/5025429/penser-l-usage>. (consulté le 24 janvier 2018)

NEZ Héloïse, 2011, « *Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris* », Presses Universitaires de France [En ligne], pp.387-404. <https://www.cairn.info/revue-sociologie-2011-4-page-387.htm> (consulté le 09.05.2019)

PANERAI Philippe, CASTEX Jean, DEPAULE Jean-Charles, 1977, « *Formes urbaines: de l'îlot à la barre* », Malakoff, Dunod Verlag, 230p.

PAQUOT Thierry, 2007, « *Introduction. "Habitat", "Habitation", "Habiter", précisions sur trois termes parents* » dans « *Habiter, le propre de l'humain* », La Découverte [En ligne], pp. 7-16. <https://www.cairn.info/habiter-le-propre-de-l-humain--9782707153203-page-7.htm> (consulté le 08.01.2019)

PEGARD Olivier, 2011, « *L'abribus: le mobilier urbain de la société du loisir* » dans « *Anthropologie des abris de loisirs* » [en ligne] Nanterre, Presses universitaires de Paris Nanterre, pp. 299-306. <http://books.openedition.org/pupo/3734> (consulté le 23.01.2018)

PETCOU Constantin, PETRESCU Doina, 2007, « *Agir l'espace. Notes transversales, observations de terrain et questions concrètes pour chacun de nous* », Association Multitudes [En ligne], n° 31, pp.101-114. <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-101.htm> (consulté le 06.06.2019)

PETRESCU Doina, QUERRIEN Anne, PETCOU Constantin, 2007, « *Agir urbain* », Association Multitudes [En ligne], n° 31, pp. 11-15, <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2007-4-page-11.htm> (consulté le 06.06.2019)

POK Marie, 2018, « *Halte à la croissance ! Design et décroissance* », catalogue de l'exposition de même nom [En ligne], <http://www.cid-grand-hornu.be/pdf/fr/223-Catalogue-Halte-a-768-la-croissance-FR.pdf> (consulté le 03.08.2018)

PINCIN Fabrice, 2011, « *Une brève histoire du mobilier urbain* », Observatoire du design urbain [En ligne], extrait de « *Domestiquer l'espace public* », Paris, Archibooks. <https://obs-urbain.fr/une-breve-histoire-du-mobilier-urbain> (consulté le 26.06.2019)

RICHARDSON Mark, 2016, « *Pre-hacked: Open Design and the democratisation of product development* », new media & society [En ligne], n°18, pp. 653-666. https://www.researchgate.net/publication/294106895_Pre-hacked_Open_Design_and_the_democratisation_of_product_development (consulté le 04.05.2018)

Rossi Aldo, 2010 (1981), « *Autobiographie scientifique* », Marseille, Parenthèses Editions, 142p.

SASSEN Saskia, 2004, « *Introduire le concept de ville globale* », Presses de Sciences Po [En ligne], n°15, pp. 9-23. <https://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2004-3-page-9.htm> (consulté le 03.06.2018)

SAVICIC Gordan, SAVIC Selena, 2013, « *Unpleasant Design* », Berlin, G.L.O.R.I.A, 216p.

SOTTASS Ettore, 1973, « *Tout le monde dis que je suis méchant* » « *Mi dicono che sono cattivo* », Casa bella n° 376, dans Alexandra Midal, 2013, « *Design, L'Anthologie* », Genève, HEAD.

SOULIER Nicolas, 2012, « *Reconquérir les rues Exemples à travers le monde et pistes d'actions* », Paris, Ulmer, 256p.

TABET Jade, 1999, « *La résidentialisation du logement social à Paris. Paradoxes et retournement des discours et des pratiques dans les opérations de requalification des grands ensembles* », Les Annales de la recherche urbaine [En ligne], n°83-84, pp. 155-163. https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1999_num_83_1_2260 (consulté le 23.04.2018)

YOUNG Michael, WILMOTT Peter, 2010 (1957), « *Le village dans la ville. Famille et parenté dans l'Est londonien* », Paris, PUF, 188p.

ZEPF Marcus, 2009, « *L'espace public en expérimentation: penser et réinterpréter l'urbain en permanence* », Tracés: Revue de Sciences Humaines, ENS Éditions [En ligne], n° 13-14, pp. 13-15. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00425455> (consulté le 08.10.2018)

ZETLAOUI-LEGER Jodelle, 2013, « *Urbanisme participatif* », Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation [En ligne]. <https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr/hal-01758834> (consulté le 20.05.2019)

Références des figures

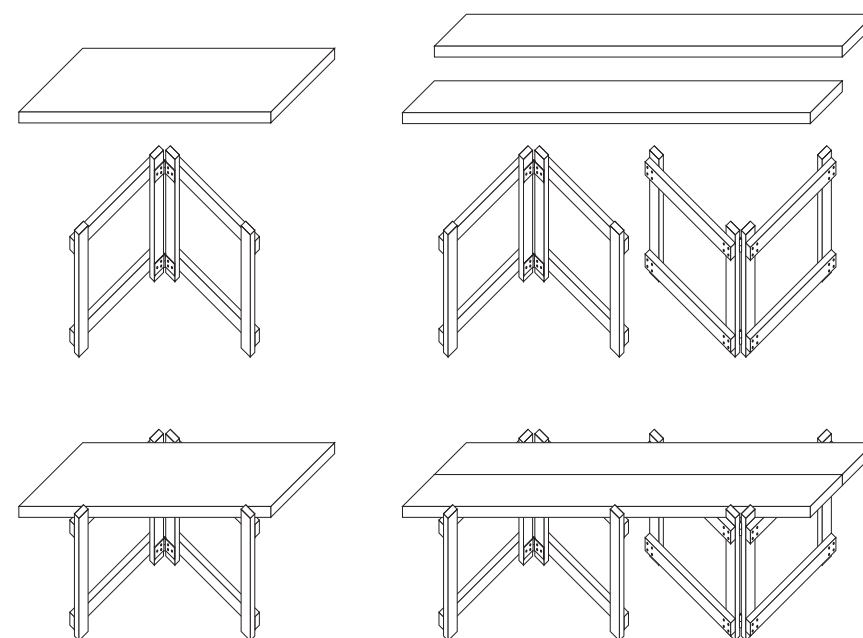
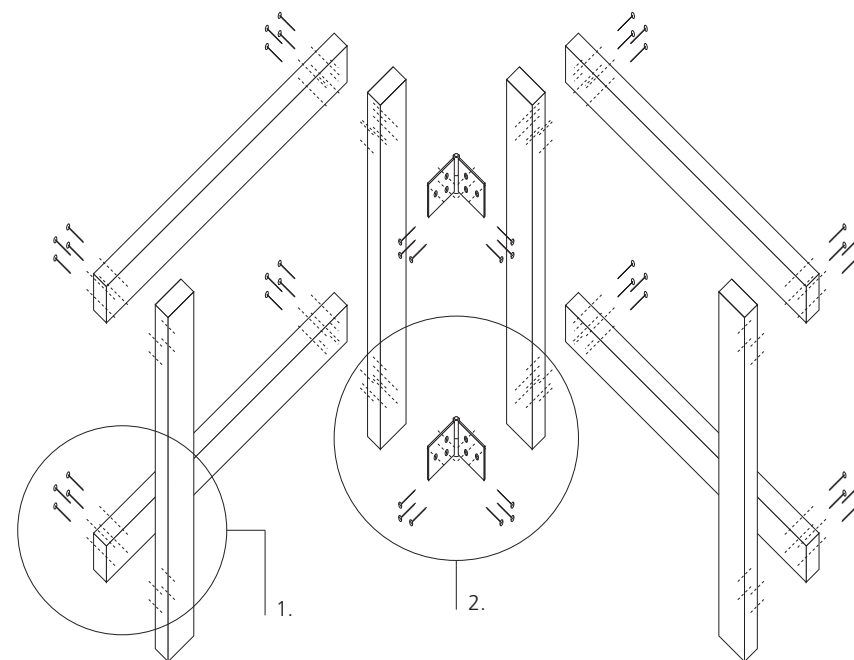
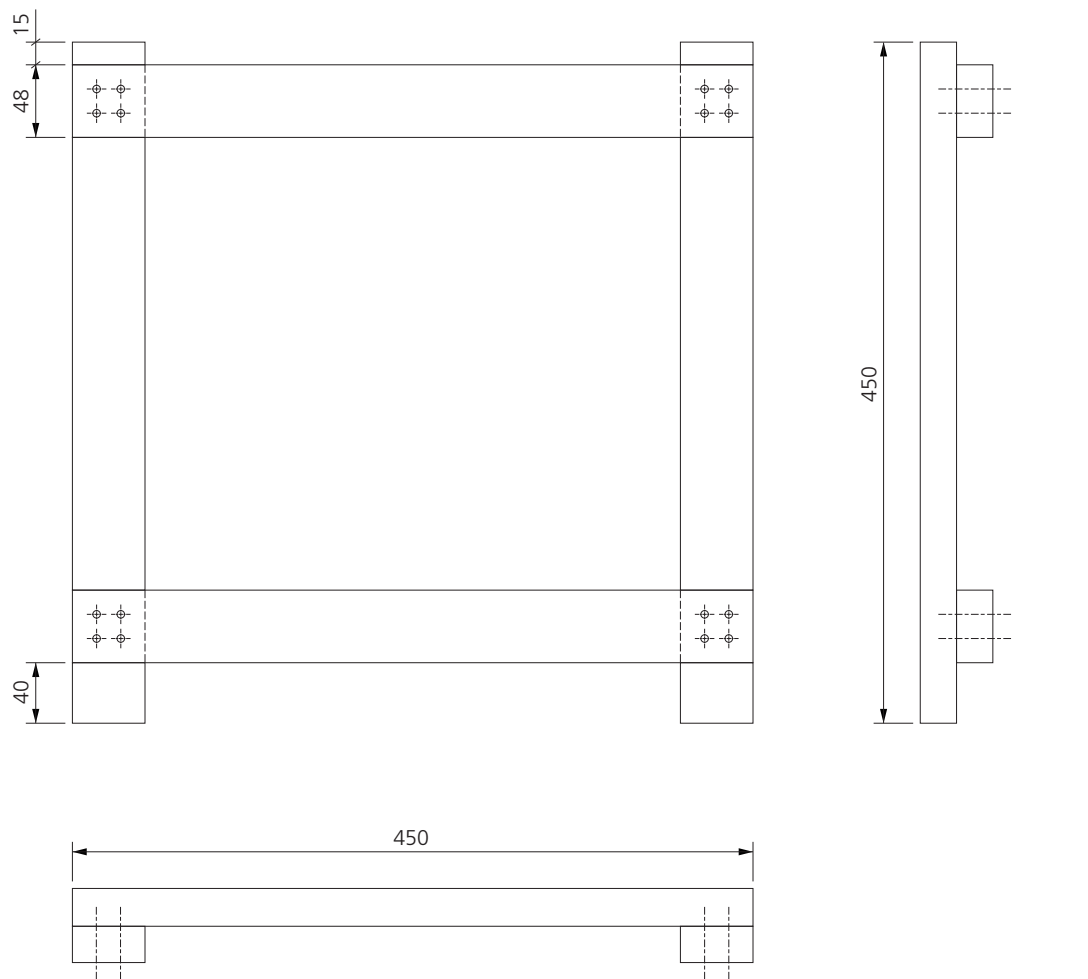
1.
Zepf, 2004
Schéma graphiquement retravaillé par mes soins
2.
Genève, Clos-Rochat (quai du Seujet actuel)
Photographe inconnu, 1900 environ
© Bibliothèque de Genève
<https://notrehistoire.ch/entries/XEVY7GNIYGL>
3.
Quartier du Seujet, Genève
Photographe : Portillet, E
© J.-C. Curtet
<https://notrehistoire.ch/entries/L28LRR6RYKA>
4.
Quartier du Seujet, quai du [anciennement] Turrettini, Genève
Photographe : Michel Bruno (attribution incertaine)
© Bibliothèque de Genève, Centre d'iconographie genevoise
<https://notrehistoire.ch/entries/bajW45DZYoV>
5.
Quartier du Seujet, Genève
Photographe : auteur inconnu
© Bibliothèque de Genève, Centre d'iconographie genevoise
<https://notrehistoire.ch/entries/P3p8Dr0eY5A>
6.
Jacques Tati
Playtime
1967
© Specta Films, Jolly Films
<https://www.archdaily.com/872754/how-architecture-speaks-through-cinema/58d532b4e58e-ce57ff00010-how-architecture-speaks-through-cinema-image>
7.
Jacques Tati
Mon oncle
1958
© Specta-Films, Gray-Films, Alter-Films, Film del Centauro
<https://www.messynessyctic.com/2014/06/03/monsieur-hu-lots-parisian-house/>
8.
Cité radieuse, Marseille
Photographe : Sylvie Deanante, 1999
© Fondation Le Corbusier
<http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Provence-Alpes-Cote-d-Azur/Politique-et-actions-culturelles/Architecture-contemporaine-remarquable/Le-label/Les-edifices-labelises/Label-Architecture-contemporaine-remarquable-Bouches-du-Rhone/Marseille/Marseille-8e-Cite-Radiouse/Unite-d-habitation-Le-Corbusier-dite-Cite-Radiouse-en-images>
9.
Cité radieuse, Marseille
Photographie : Paul kozlowski
© Fondation Le Corbusier / ADAGP
http://www.fondationlecorbusier.fr/corbuweb/morpheus.aspx?sysId=13&IrisObjectId=5234&sysLanguage=fr-fr&itemPos=61&itemSort=fr-fr_sort_string1%20&itemCount=79&sysParentName=&sysParentId=64
10.
Femme dans une cuisine
Cité Vieusseux, Genève
Photographe : Joseph Zimmer-Meyla, Années 1930
© Bibliothèque de Genève
<https://notrehistoire.ch/entries/ZxwB6amVY21>
11.
Cité Vieusseux, Genève
Photographe : Frédéric Boissonnas, mai 1932
© Fondation Braillard Architectes
12.
Meyrin
Photographe : Freddy Bertrand, 1965
© Archives de la commune de Meyrin
<https://notrehistoire.ch/entries/xN7BGdex86d>
13.
Jonction, Genève
Photographie personnelle, 2018
14.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
15.
Secheron, Genève
Photographie personnelle, 2019
16.
« Reenactment of the Fakir's Rest »
Arrêt de bus Zuidplein, Rotterdam
September 2011
© nakdednindza
<http://unpleasant.pravi.me/category/strategies/>
17.
Chine
2013
© Caters news agency
<https://imgur.com/gallery/FYMW3>
18.
Onex
Photographie personnelle, 2018
19.
Russin
Photographie personnelle, 2019
20.
Titeuf tome 5, « Le derrière des choses »
Zep, 1996
© Éditions Glénat
21.
Lancy
photographie personnelle, 2018
22.
Lancy
photographie personnelle, 2018
23.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
24.
Do the Right Thing
Spike Lee
1989
© 40 Acres & A Mule Filmworks
Figure tirée d'une capture d'écran
25.
Do the Right Thing
Spike Lee
1989
© 40 Acres & A Mule Filmworks
Figure tirée d'une capture d'écran
26.
Carouge
Photographie personnelle, 2019
27.
Lancy
Photographie personnelle, 2018

28.
Genève, Jonction
Photographie personnelle, 2018
29.
Schéma des frontages
2012
© Nicolas Soulier
http://nicolassoulier.net/html/texts_les_frontages.html
30.
Düdingen
Photographie personnelle, 2016
31.
Vernier
Photographie personnelle, 2018
32.
Onex
Photographie personnelle, 2018
33.
Onex
Photographie personnelle, 2018
34.
Carouge
Photographie personnelle, 2018
35.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
36.
Jonction, Genève
Photographie personnelle, 2018
37.
Concorde, Genève
Immeuble de la Codha
Photographie personnelle, 2018
38.
Champel, Genève
Photographie personnelle, 2018
39.
Russin
Photographie personnelle, 2018
40.
Park(ing) Day
2010
© Rebar, dossier de presse 2010
http://www.dedale.info/_objets/medias/autres/dossier_presse_parkingday-337.pdf
41.
Bel-Air, Genève
2017
© collectif Mauvaise Herbe?
42.
Porteous
Presqu'île d'Aire
Photographie personnelle, 2019
43.
2013
© Dovid Tsap
<http://spiritualskating.blogspot.com/2013/>
44.
Concorde, Genève
Photographie personnelle, 2018
45.
Hypothèses d'insertions 5
Paysages Éphémères, Montréal
2008
commissaire : Stéphane Bertrand
© SYN- atelier d'exploration urbaine
<https://ateliersyn.wordpress.com/2009/10/31/hypotheses-dinsertions-5-6-2008-09/>
46.
Rotterdam
Photographie personnelle, 2018
47.
Sign Post Tetherball
© Rotten Apple
<https://www.rottenapple.us/Sign-Post-Tetherball>
48.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
49.
Do the Right Thing
Spike Lee
1989
© 40 Acres & A Mule Filmworks
<https://writingaboutmovies.wordpress.com/2015/02/11/resistance-and-opposition-in-doing-the-right-thing/>
50.
Proposta per un'autoprogettazione
1974
© Enzo Mari
<http://indexgrafik.fr/autoprogettazione-enzo-mari/>
51.
Exposition « Do it yourself »
musée Bröhan
2016 - 2017
Photographie : Wichtler, Sophie-Charlotte-Gymnasium
<https://scgberlin.de/2016/11/23/do-it-yourself-design-im-broehan-museum/>
52.
Design workshop
2009
© Jerszy Seymour
<http://jerszyseymourdesignworkshop.com>
53.
Design workshop
2009
© Jerszy Seymour
<http://jerszyseymourdesignworkshop.com>
54.
The toaster project
2010
Photographie : Daniel Alexander
© Thomas Thwaites
<https://www.thomasthwaites.com/the-toaster-project/>
55.
The toaster project
2010
© Thomas Thwaites
<https://www.thomasthwaites.com/the-toaster-project/>
56.
Baustellen—bank
2014
© Sebastian Marbacher
http://www.sebastian.marbacher.com/sebastian_marbacher_press.html
57.
Baustellen—bank
2014
© Sebastian Marbacher
http://www.sebastian.marbacher.com/sebastian_marbacher_press.html

58.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du projet
59.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du projet
60.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du projet
61.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du projet
62.
Articuler les seuils
Photographie du projet en situation
Carouge
63.
Jumbo de Meyrin
Photographie personnelle, 2019
64.
Prairie, Genève
2017
© Mauvaise Herbe?
65.
Articuler les seuils
Photographie de l'outillage
66.
Articuler les seuils
Plan technique et schémas explicatifs
67.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du cadre
Meyrin
68.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du cadre
Meyrin
69.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du cadre
Carouge
70.
Articuler les seuils
Photographie de présentation du cadre
Carouge
71.
Articuler les seuils
Photographie du projet en situation
Meyrin
72.
Articuler les seuils
Photographie du projet en situation
Meyrin
73.
Articuler les seuils
Photographie du projet en situation
Meyrin
74.
Articuler les seuils
Photographie du projet en situation
Carouge
75.
Articuler les seuils
Photographie du projet en situation
Carouge
76.
Varembé, Genève
Photographie personnelle, 2019
77.
Karolinenviertel, Hambourg
Photographie personnelle, 2018
78.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
79.
« Place au changement ! »
Saint Etienne
2011
© collectifetc
<http://www.collectifetc.com/realisation/place-au-changement-chantier-ouvert/>
80.
2017
© Laboratoires d'Actions Artistiques et de Créations Chorégraphiques
<https://laetitiaangot.wordpress.com/la-permanence-choregraphique-porte-de-la-chapelle/#jp-carousel-1403>
81.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
82.
Confignon
photographie personnelle, 2018
83.
Confignon
photographie personnelle, 2018
84.
Elemental
Iquique, Chili
photographie : Cristobal Palma
© Alejandro Aravena
<http://www.constellations.arcenreve.com/incremental-housing/>
85.
Elemental
Iquique, Chili
photographie : Tadeuz Jalocho
© Alejandro Aravena
<http://www.constellations.arcenreve.com/incremental-housing/>
86.
Schéma personnel
Sur la base de celui de Zepf, 2004
87.
Enfin chez soi... Réhabilitation de préfabriqués, Berlin-Hellersdorf, Allemagne
1994
© Atelier Lucien Kroll
© Adagp, Paris, 2015
<https://www.archiscopie.fr/evenements/expositions/tout-est-pay-sage-une-architecture-habitee-projets-et-realizations-de-simone>
88.
Peter Cook
Instant City, Before
1969
© Archigram
© Collection Frac Centre / Philippe Magnon
<https://www.bmiaa.com/instant-city-travelling-exhibition-now-at-college-maximilien-de-sully/>

Annexe

1. «*Articuler les seuils*». Plan technique et schémas explicatifs



Unités en mm	13 / 08 / 2019	Page 1/1
Articuler les seuils		Echelle 1/5

1. Vissez les différentes lambourdes entre elles. Appliquez au préalable de la colle à bois sur les différentes surfaces en contact afin de garantir la solidité de la structure.

2. Reliez les deux parties symétriques du module entre elles en y vissant des charnières.